mémoires
d'anthropologie
française

Collection dirigée par Jean Cuisenier

martine segalen

Nuptialité et alliance

le choix du conjoint dans une commune de l'Eure

ouvrage publié avec le concours
du centre national de la recherche scientifique

« THÈSE DE DOCTORAT 3e CYCLE »
Sorbonne - PARIS Ve
soutenue en 1970

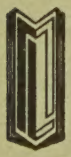

G.-P. Maisonneuve et Larose
11, rue Victor-Cousin Paris 5e

1972

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41544316_0088

Nuptialité et alliance

le choix du conjoint dans une commune de l'Eure

La maquette de la couverture et le dépliant hors-texte ont été conçus et réalisés par Jacques Pasquet. Les cartes, figures et schémas ont été dessinés par Pierre Soulier.

A tous deux, nous exprimons ici nos plus vifs remerciements.

M. S.

mémoires
d'anthropologie
française

Collection dirigée par Jean Cuisenier

martine segalen

Nuptialité et alliance

le choix du conjoint dans une commune de l'Eure

ouvrage publié avec le concours
du centre national de la recherche scientifique

« THÈSE DE DOCTORAT 3e CYCLE »
Sorbonne - PARIS Ve
soutenue en 1970

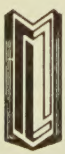

G.-P. Maisonneuve et Larose
11, rue Victor-Cousin Paris 5e

1972

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

© G.-P. MAISONNEUVE ET LAROSE, 1972

Imprimé en France

Introduction

Les rapports entre la taille numérique d'une société et la structure du système constituent un des problèmes posés à l'ethnologue des sociétés complexes.

Parmi les sous-systèmes soumis à la loi du nombre, le choix du conjoint n'est-il pas le résultat d'une combinatoire dans laquelle impératifs et interdits subissent le poids de la structure démographique ? En démonter le mécanisme, c'est distinguer les contraintes, dégager les variables indépendantes et dépendantes. Le mariage, phénomène particulièrement sensible aux changements techniques, économiques et sociaux devient un instrument de mesure de l'insertion des sociétés traditionnelles dans la société industrielle.

Le processus par lequel s'effectue le choix du conjoint a des retentissements démographiques, sociologiques et génétiques. Si la synthèse entre analyse démographique et sociologique a été réalisée magistralement par Alain Girard qui a conduit en 1964 une enquête au niveau national[1], la plupart des études ponctuelles ignorent l'un ou l'autre aspect de la question. Les monographies de démographie historique qui ont pris un essor considérable depuis que Louis Henry a mis au point une méthode rigoureuse de dépouillement des registres de l'état civil[2] ont donné souvent la place centrale à l'étude de la fécondité. Le mariage — seul des trois actes vitaux à ne pas affecter immédiatement le volume global de la population — retiendrait-il moins l'attention des démographes ?

Les études sociologiques de l'alliance sont rares également. Relatives à la famille ancienne[3] ou moderne[4], annexant l'analyse de la formation du couple dans l'étude d'un système de parenté, elles manquent souvent de mettre en lumière les caractéristiques intrinsèques à la communauté étudiée.

1. A. Girard, *Le choix du conjoint.* Une enquête psycho-sociologique en France, 1964.

2. M. Fleury et L. Henry, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation tion de l'état civil ancien,* 1965.

3. Les ouvrages relatifs à la famille ancienne sont trop nombreux et divers pour qu'on puisse les citer ici. A titre d'exemple voir H. Dussourd, *Au même pot et au même feu. Étude sur les communautés familiales agricoles du centre de la France,* 1962.

4. La bibliographie des études sur la famille moderne est très vaste. Les articles de Marvin B. Sussman, *Current State and Perspectives of Research on the Family,* 1968, et de John Mogey, *Sociology of marriage and family behavior, 1957-1968, a trend report and bibliography,* 1971, font le point sur les principaux thèmes de recherche. Parmi les plus récents ouvrages, citons celui de C. C. Harris, *The Family,* Studies in Sociology, 1970 qui présente et discute les théories de Parsons, Litwak, Sussman et Goode.

Cette recherche, fondée sur l'analyse d'un corpus d'actes de mariage célébrés dans un village normand depuis 250 ans, se situe aux confins de plusieurs branches des Sciences Humaines, dont les méthodes sont éprouvées ou en cours de gestation. Pour la nuptialité, le chemin était tracé. Se contenter de l'analyser seule n'aurait fait qu'ajouter un point de plus sur ce que Louis Henry, préfaçant l'ouvrage de Michel Frezel-Lozey appelle le « semis » de nos connaissances de démographie historique à travers la France[5]. La longueur de la période observée nous permet certes des comparaisons diachroniques et synchroniques, mais c'est principalement la combinaison de ces caractéristiques avec celles de l'alliance qui donne une image à la fois externe et interne des mécanismes présidant à la constitution du couple.

L'alliance est la conséquence directe du mariage. Acte individuel, celui-ci engage les familles proches et éloignées, les cousinages, et même les voisinages au-delà des deux protagonistes. Le second volet de ce travail est donc l'étude du système des alliances : retracer les réseaux de mariage qui relient entre eux les habitants, observer sur un nombre de cas statistiquement représentatifs de la société la configuration du ou des types de mariages qui reviennent le plus souvent, en un mot dégager des « régularités » comme dit Jean Cuisenier[6]. C'est à cette condition qu'on peut alors s'interroger sur la finalité de l'alliance, au sein de la société observée.

On connaît l'étude du Dr. Lemercier, citée par le Dr. Jean Sutter[7] qui a montré comment par le « jeu des héritages, grâce au maintien systématique d'un taux de consanguinité élevé, le nombre de parcelles de vigne dans quelques communes viticoles aux environs d'Orléans, était passé de 14.000 en 1830 à 8.000 en 1930 ». Dans certaines sociétés du Sud de la France étudiées par P. Bourdieu[8], la règle était de transmettre un patrimoine terrien dans son intégralité à l'un des enfants, qui n'était pas forcément l'aîné, l'héritier ou l'héritière dont le mariage obéissait à des impératifs stricts, et de condamner les autres enfants au célibat forcé ou à l'émigration.

Les buts de la recherche sont clairs ; mais quelle méthode utiliser pour analyser le système des alliances ? Comme l'ethnologue des sociétés primitives, le chercheur travaillant sur une société européenne s'appuie sur les données du rituel de la noce, sur ses témoi-

5. M. Frezel-Lozey, *Histoire démographique d'un village en Béarn : Bilhères-d'Ossau*, XVIII[e]-XIX[e], 1969.

6. J. Cuisenier, M. Segalen, M. de Virville, *Pour l'Étude de la parenté dans les sociétés européennes : le programme d'ordinateur Archiv.*, 1970, p. 29.

7. J. Sutter et L. Tabah, *Les notions d'isolat et de population minimum*, 1951.

8. P. Bourdieu, *Célibat et condition paysanne*, 1962.

gnages matériels, sur les proverbes et dictons, et surtout sur la généalogie qui restitue le mariage dans sa pratique vécue. S'ils peuvent tous deux obtenir de leurs informateurs des généalogies orales, le second peut prétendre à une dimension historique importante, pour peu que les données s'y prêtent. La conjoncture a été favorable ici.

Pour comprendre la règle de mariage que la société de Vraiville impose consciemment ou inconsciemment à ses membres, la méthode utilisée a été la reconstitution des généalogies. Quelques généalogies orales ont pu être recueillies, mais en raison de la disparition de la plupart des familles anciennes et de la mobilité des familles nouvellement arrivées, il a fallu retourner aux données de l'état civil, et les traiter avec la méthode mécanographique du Dr. Jean Sutter, méthode qui a déjà fait ses preuves avec des applications en génétique. Lente de préparation, et minutieuse d'exécution, elle jette, par la constitution des tableaux de généalogies descendantes, des lumières nouvelles sur le réseau des relations parentales entre les co-résidents.

En l'absence de recensements nominatifs qui auraient permis d'effectuer des coupes transversales dans les réseaux de parenté à diverses dates, on a tenté de cerner l'évolution quantitative et qualitative des mariages, indicateurs plus ou moins pertinents de la destructuration de la société observée.

La pensée populaire oppose volontiers le mariage d'autrefois, alliance de deux familles, au mariage d'aujourd'hui, union de deux individus au libre choix.

Qu'en est-il à Vraiville ? Le mariage d'aujourd'hui est-il comme dans les sociétés rurales languedociennes « un facteur supplémentaire de sédentarisation personnelle et de résistance au changement »[9] ? Est-il, au contraire, « un symptôme de désagrégation familiale »[10] ?

Les résultats de cette recherche sont trop ponctuels, partiels, comme toutes les monographies, pour avoir une portée hors de son champ localisé. A chaque fois qu'il est possible, ils sont situés par rapport aux études similaires ou connexes qui ont été faites en milieu rural, dans la France ancienne ou contemporaine. On comprend ainsi la nécessité de la multiplication de telles recherches sur un modèle uniformisé pour contribuer à bâtir une typologie du système des alliances dans les sociétés complexes.

9. J. Guigou, *Sociologie du mariage dans les villages du Languedoc méditerranéen*, 1964.

10. P. Gemaehling préfaçant l'ouvrage de G. Duplessis-Leguelinel, *Les mariages en France*, 1953, p. xi.

Le chapitre premier décrit le matériel donné à l'observation et les méthodes mises en œuvre ; une rapide description de la géographie, de l'histoire et du mouvement général de la population font l'objet du chapitre II ; au chapitre III, le mariage est observé sous l'angle de la nuptialité, et sous celui de l'alliance au chapitre IV. Avant de conclure, on essaiera de caractériser ce qu'était une noce traditionnelle, comment son rituel se reliait aux normes de l'alliance, et ce qu'est une noce à l'époque moderne.

L'essentiel de ce travail est extrait d'une thèse de doctorat de 3e cycle[11] dans laquelle figurent la totalité des tableaux de données brutes ; certaines hypothèses ont toutefois été reformulées, après la collecte de données supplémentaires.

Au terme de cette introduction, je voudrais remercier M. Alain Girard, professeur à la Sorbonne, conseiller technique à l'I.N.E.D., de ses encouragements et de ses conseils sans lesquels rien n'aurait pu être fait. Le Dr. Jean Sutter, dont la mort brutale a créé un tel vide tant sur le plan scientifique qu'humain, m'avait suggéré de reconstituer les généalogies, et m'avait guidée pas à pas dans l'application de la méthode mécanographique. M. Jean Cuisenier, directeur du Centre d'Ethnologie Française, conservateur en chef du Musée des Arts et Traditions Populaires, m'a donné de nombreux conseils qui m'ont aidée à mieux interpréter mes résultats.

A Vraiville, je suis redevable à Monsieur le Maire, M. M. Jan, qui m'a largement ouvert les accès aux renseignements dont j'ai eu besoin, et m'a consacré de longues heures de son temps ; à M. M. Lelieur, adjoint au Maire, enraciné par ses liens familiaux à l'histoire du village et qui m'a aidée à mieux connaître les Vraivillais du passé et du présent ; à Mme B. Delamare, à Mme A. Lhérondel, à M. et Mme Lemaître et à tous les autres que je ne puis citer ici. Je dois des remerciements particuliers à M. I. Cloulas, Directeur des Services d'Archives de l'Eure et à M. l'Abbé J. Letort, curé de la Croix-Saint-Leufroy, pour leurs renseignements archivistiques. Enfin, c'est grâce à l'aide de M. Chombard, ingénieur informaticien, que la seconde partie de l'étude a finalement pu « sortir », puisqu'il a bien voulu écrire un programme spécial pour le traitement sur ordinateur des cartes perforées des généalogies.

11. M. Segalen, *Le choix du conjoint à Vraiville (Eure) de 1706 à 1962. Étude démographique et sociologique*, 1970.

1

Matériel et méthodes de l'étude

1. DEPOUILLEMENT DE L'ETAT CIVIL.

1. Etat civil ancien :

Dans les archives communales de Vraiville, les registres paroissiaux commencent en 1668. L'état civil de la fin du XVII[e] siècle est enregistré de façon irrégulière : les années 1680, 1691, 1694, 1697, 1702, 1705 manquent. A partir de 1706, à l'exception de l'année 1735, qui est absente, les registres sont complets. C'est pourquoi nous avons choisi 1706 comme date de début d'observation, afin de travailler sur une période sans coupure. De 1706 à 1952, l'état civil de Vraiville est consigné dans 20 volumes auxquels s'ajoutent les cahiers annuels depuis 1953. Ces volumes sont reliés de 10 ans en 10 ans, à partir de l'année 1713, 1713-1722, 1723-1732, etc... La première décade est donc la seule qui soit incomplète, puisqu'elle ne regroupe que les années 1706-1712. Les actes de Naissances, Mariages et Décès sont retranscrits avec régularité. Ils sont parfois enregistrés par ordre chronologique, parfois sur des cahiers séparant les trois catégories d'actes. On ne trouve pas de mentions autres sur les registres, si ce n'est en trois occasions des notes inscrites en première page des feuillets annuels, et relatant des périodes de grands froids.

Suivant l'orientation générale de notre étude, ce sont les actes de mariage qui font l'objet du dépouillement principal. La qualité des renseignements qui y figurent est donc primordiale.

1° Orthographe des noms. C'est une source de fréquente confusion. Les noms sont orthographiés différemment sur un même acte et d'un acte à l'autre. Par exemple : LEFEBVRE, LE FEVRE, LE FEURE ; GOUJON, GOUGEON ; CIRET, CYRETTE, SIRET ; PAULMIER, PAUMIER ; AUZOUX, OUSOUS, AUX OURS ; MORIN, MORAINE, MORENNE ; DARCY, DERCI ; CHRESTIEN, CRÉTIEN, etc...

Lors de la reconstitution des familles, on risque de confondre des individus différents et de ne pas regrouper les membres d'une même famille.

2° Age au mariage : il est à peu près complet à partir de 1723. Dans la mesure du possible, les informations manquantes ont été retrouvées parmi les actes de naissance. L'exactitude de l'âge indiqué a été également contrôlée.

3° Profession du conjoint : première mention en est faite en 1736. Les informations sont toutefois très irrégulières jusqu'en 1743. A partir de cette date, à l'exception de la décade 1773-1782, les indications sont complètes.

4° Profession de l'épouse : les indications sont très variables selon les rédacteurs d'actes, et il faut attendre le XIX^e^ siècle pour avoir des informations à cette rubrique.

5° Profession des parents des époux : ces renseignements sont très importants, surtout dans le cas fréquent où la profession de l'épouse est omise, afin de pouvoir la classer dans une catégorie socio-professionnelle. Ces renseignements n'apparaissent qu'après 1752.

Dans le cas des professions, comme dans le cas des âges au mariage, chaque fois que cela a été possible, nous avons complété ou comparé les informations de l'acte de mariage avec celle des actes de naissance.

6° Résidence : il y a la résidence de naissance, et celle au moment du mariage. Lorsqu'un étranger se marie à Vraiville, l'une ou l'autre des deux rubriques est remplie. La mention par défaut sous-entend lieu de naissance à Vraiville ; l'exactitude de ces mentions a pu être recoupée sur les actes de naissance. C'est donc l'origine géographique des individus étudiés qui est la mieux connue, depuis le début de la période observée.

La rédaction des actes de mariage a évolué au cours du XVIII^e^ siècle. Elle s'est compliquée et allongée. On reproduit en annexe n° 1 trois différents actes datant de 1706, 1712, 1746.

2. Etat civil sécularisé :

La sécularisation des registres de l'état civil date de 1792. Le premier acte signé par un maire est celui de la naissance de Louis Gosselin, le 16 décembre 1792.

La qualité et la précision des données, comme au temps des prêtres, a varié avec la « conscience professionnelle » des maires. Les nouveaux élus ont d'abord voulu rédiger des actes très complets,

puisque les adresses (rues ou lieux dits) sont indiquées sur les actes de naissance. Ces renseignements sont très intéressants, car ils permettent de localiser les familles au sein du village, mais ils ne figurent malheureusement que pendant une brève période terminée en 1802.

La formule de mariage a tendu vers une certaine standardisation, de l'An 9 à l'An 11, car des formulaires étaient fournis par l'Administration. En revenant à une rédaction manuelle de l'acte, les causes d'omission se multiplient. L'orthographe des noms se fixe aux alentours de 1810, tandis qu'on assiste à une extraordinaire efflorescence des prénoms : jusqu'en 1820, les hommes se prénommaient presque tous Pierre, Jacques, Nicolas, Barnabé, Louis, Thomas, Jean, et les femmes Marie associée à Barbe, Anne, Marguerite, Elizabeth.

Au cours des années 1815-1890, on voit se multiplier les plus poétiques des prénoms : Delphin, Amable, Jude, Jasaint, Cyr, Hyacinthe, Athanase, Zéphyr, Damas, Isidor, Florentin, Ovide, Potite, Philbert, Jules, Genius, Adjutor, pour les garçons, et pour les filles : Alexandrine, Pétronille, Véronique, Reine, Félicité, Tranquille, Anastasie, Appolline, Irénée, Justine, Frésine, Atalis, Emelye, Claris, Basilisse, Blandine, Zéphérine, Pulchérie, Adeline, Florine, Alfroïde, Euphrasie, Arménie, Lorentine, Séraphine, Dieudonnée, Lividine, Anatalie, Batilde, Mélina, Azine, Vitaline, Ismérie, Sésine...

La qualité des données est satisfaisante dans l'ensemble :

— Age au mariage : il est donné à la fois par la date de naissance et par l'âge. A partir de 1824 le rapprochement et la comparaison sont donc facilités.

— Professions : la profession des époux est indiquée à chaque fois sauf omission du maire. Les professions des épouses sont indiquées à partir de 1823, et des parents des époux à partir de 1813. Comme dans le cas des registres paroissiaux, nous avons procédé à une comparaison systématique des actes de mariage avec les actes de naissance pour comparer ou compléter les informations relatives aux professions.

— Résidence : les informations sont satisfaisantes dans ce domaine.

3. Recueil des actes :

La collecte des matériaux de base de cette étude s'est effectuée par la transcription des actes de baptême, mariage, sépulture de 1706 à 1792, puis des actes de naissance, mariage, décès de 1792 à 1962. Nous avons également transcrit les actes de mariage de 1962

à 1969. Dans ce travail nous avons suivi la méthode indiquée par MM. Fleury et Henry[1]. Toutefois, étant donné l'optique principale de l'étude, et pour ne pas alourdir le dépouillement, nous avons omis de retranscrire :

— Pour les mariages, les dispenses de bans, les signatures et les témoins, informations dont l'exploitation pourrait à elle seule faire l'objet d'une autre étude ;

— Pour les baptêmes et les naissances, les parrains.

Il n'y a pas eu de difficulté de lecture, à l'exception de quelques noms. L'habitude d'une écriture ancienne et la connaissance des principaux noms patronymiques ont permis de déchiffrer des orthographes qui paraissaient incompréhensibles au premier abord.

C'est ainsi que nous avons collecté :

Baptêmes et Naissances : 2.977 actes.
Mariages : 920 actes (+ 15 de 1963 à 1969).
Sépultures et Décès : 2.886 actes.

2. RECONSTITUTION MECANOGRAPHIQUE DES GENEALOGIES.

La connaissance des généalogies de la population était indispensable pour étudier la configuration des réseaux d'alliance, les types préférentiels de mariage qui revenaient statistiquement le plus souvent et pour mesurer la consanguinité dans son ensemble (union de deux conjoints liés entre eux par un degré de parenté non contrôlé par l'Eglise, consanguinité multiple, etc...).

On aurait pu envisager de reconstituer la généalogie d'une seule famille du village ; mais son choix était difficile à fonder, et sa valeur exemplaire incertaine. Nous avons donc choisi de reconstituer les généalogies, non de toute la population, mais des individus qui se sont mariés à Vraiville.

La méthode utilisée a été la méthode mécanographique mise au point par le Dr. J. Sutter[2] ; son principe repose sur la reconstitution des généalogies ascendantes dans un premier temps, puis descen-

1. M. Fleury et L. Henry, *op. cit.*

2. Plutôt que les principes de la méthode qui sont longuement détaillés (J. Sutter, *Méthode mécanographique pour établir la généalogie d'une population. Application aux Esquimaux de Thulé*, 1956 ; J. Sutter, *Organigrammes pour l'étude mécanographique de la parenté et de la fécondité dans une population*, 1966 ; J. Sutter, *Interprétation démographique de la fréquence des groupements sanguins chez les Wayana et les Emerillon de la Guyane*, 1967), on expose ici succinctement la façon pratique dont elle a été utilisée.

dantes, dans un second temps, pour connaître tous les descendants d'un couple d'origine par tous ses enfants.

1. Méthode :

a) Numérotage de tous les individus nés à Vraiville, directement sur les fiches de naissance. Comme la population traitée n'excède pas 10.000 individus, on choisit des numéros à quatre chiffres, de 0001 à 2900. Sur les fiches de mariage, lorsqu'on rencontre un individu né dans la paroisse mais pour lequel on ne possède pas de fiche de naissance, que sa naissance n'ait pas été enregistrée (cas rare), ou qu'elle soit antérieure au début de la période étudiée, on affecte un nombre à quatre chiffres, dont le premier est 4, de 4000 à 4900.

Dans la technique du Dr. J. Sutter, on conseille de numéroter les fratries puisque les groupes de frères et sœurs ont la même ascendance, sans numéroter les individus. Il nous a semblé que cette procédure ne serait pas économique, puisqu'il faudrait revenir aux individus pour étudier la consanguinité qui dépend de l'union de chacun ; d'autre part, au XIX^e^ siècle, le nombre d'enfants dans chaque famille s'est considérablement réduit, et on aurait eu presque autant de fratries que d'individus. C'est pourquoi nous avons numéroté directement chaque individu.

b) Il faut maintenant identifier et numéroter sur les fiches de mariage les époux ainsi que leurs parents.

● Cas le plus simple : un individu est étranger au village ; son origine géographique l'indique, son nom le montre. On lui affecte un numéro de quatre chiffres commençant par 5 ou 6, de sorte que tous les individus de 5000 à 5900 et 6000 à 6900 sont repérés immédiatement comme des étrangers. Ses parents sont numérotés également comme des étrangers.

● Numérotation sur les actes de mariage des individus nés au village :

— En un stade préalable, les paquets d'actes de naissance ont été classés pour chaque période de dix années, par ordre alphabétique. Sur une feuille séparée, on a ensuite reporté le nom de chaque couple avec ses enfants, ainsi que l'année de leur naissance. On obtient donc pour chaque couple une sorte de fiche de famille Henry, réduite à son squelette. De tous ces enfants, on ne reporte le numéro que de ceux qui servent à l'établissement de la généalogie.

Exemple : Nicolas Letellier, n° 4202, et Marie Viel, n° 4203, ont

pour descendants : Nicolas, né en 1706 ; André, 1708 ; Pierre, 1711 ; Laurent, 1713 ; Catherine, 1716, n° 0238 ; Françoise, 1718, n° 0239 ; Barnabé, 1726, n° 0366 ; Marie-Anne, 1730, n° 4232.

C'est ainsi que dans l'exemple précédent, seuls quatre individus sont « utiles », les autres ne sont pas mariés à Vraiville, ou qu'ils soient décédés avant, ou qu'ils aient émigré, ou encore qu'ils soient restés célibataires. Notons que l'acte de naissance de Marie-Anne n'a pas été retrouvé, ce qui explique le premier chiffre de son numéro.

— C'est donc à partir de ces fiches familiales récapitulatives qu'on peut numéroter les individus des fiches de mariage.

Les premiers parents qui constituent les couples-origine à partir desquels la généalogie est établie, sont numérotés, on l'a vu, avec un nombre à 4 chiffres qui commence par 4 ; lorsque les individus deviennent à leur tour parents sur les actes de mariage, on les reporte à nouveau aux fiches de famille générales et ils y figurent comme parents avec leur descendance.

Exemple : Barnabé, n° 0366, fils des précédents, épouse Marguerite Lecaudé, n° 5080. Ils ont pour enfants : Barnabé, né en 1758 ; Marguerite, 1759 ; Barnabé, 1762, n° 0858 ; Pierre, 1764, n° 0991 ; Marie-Louise, 1767, n° 0998 ; Jacques, 1772 ; Aimée, 1773, n° 1164.

Marguerite Lecaudé est étrangère au village. Ici encore, seulement quatre enfants servent à l'établissement de la généalogie.

c) Les opérations mécanographiques à proprement parler commencent ici.

● On établit une carte perforée pour chaque individu qui se marie à Vraiville. On y perfore sur quatre colonnes son numéro, celui de son conjoint, celui de son père et de sa mère.

Un premier tri classe les individus d'après les numéros des pères. De proche en proche, on peut ainsi reconstituer mécanographiquement l'ascendance de tous les individus ; au fur et à mesure, on perfore ces ascendants connus sur la carte de l'individu : après ses parents, on perfore les numéros des parents de son père, des parents de sa mère, des parents de son grand-père parternel, de sa grand-mère paternelle, de son grand-père maternel, de sa grand-mère maternelle et ainsi de suite jusqu'à épuisement de ses ancêtres connus. Il est essentiel de perforer les numéros des individus qui correspondent aux mêmes degrés de parenté dans les mêmes colonnes. Si le renseignement manque (tel ancêtre inconnu) les colonnes ne sont pas perforées. Lorsque la remontée généalogique est longue, on perfore autant de cartes qu'il est nécessaire ; pour les individus qui habitaient Vraiville en 1880, et qui avaient des ancêtres

remontant au début de la période étudiée, on a quatre ou cinq cartes de généalogies ; pour une femme qui vit encore aujourd'hui, une des dernières descendantes de ces vieilles familles, on a 11 cartes.

● Pour l'établissement des tableaux de généalogies descendantes, on procède à une seconde série de tris successifs. Les cartes sont triées d'abord sur la colonne des pères, classés par numéros croissants, puis des mères, et pour chacun de ces couples origine, on crée un tableau dans lequel s'inscriront à droite les numéros de leurs descendants aux successives générations ; en seconde colonne du tableau sont portés les numéros des enfants. Au deuxième tri, on trouve les petits-enfants des individus triés et on reporte ces numéros en troisième colonne. Puis on passe aux tris successifs jusqu'à épuisement des perforations. Au fur et à mesure, on obtient tous les descendants des couples-origine, liés entre eux par un degré de parenté de plus en plus lointain (6e D, 8e D, 10e D, 12e D et même 24e D pour certains).

Une telle série de tris qui demande une copie manuelle des résultats à chaque fois est très fastidieuse et longue. A chaque opération manuelle impliquée, des erreurs peuvent se glisser. Nous avons réalisé le premier tri sur une trieuse, en recopiant à la main les numéros des cartes, mais pour la suite, étant donné la distance généalogique qui était impliquée et le nombre de tris successifs qu'il eût fallu faire, nous avons préféré faire traiter les cartes perforées avec l'ascendance de chaque individu, sur un ordinateur, grâce au concours d'un ingénieur en informatique qui a bien voulu écrire un programme pour que le tri et l'impression des tableaux de généalogies descendantes puisse s'effectuer globalement, et en une seule fois sur l'ordinateur. C'est ainsi que 202 tableaux de généalogies descendantes ont pu être constitués. Nous n'avons pas constitué ces tableaux pour les étrangers qui se sont mariés à Vraiville, dont le numéro commence par 5, puisque eux seuls et leurs parents sont connus, mais non au-delà. Pour faciliter l'étude des mariages consanguins, on a porté à côté du numéro des individus le numéro de leur conjoint, de sorte qu'on retrouve d'une simple lecture les couples apparentés par le couple-origine en question, et à quel degré. On trouvera pp. 123-124 et sur le dépliant hors-texte des exemples de ces tableaux.

2. Les limites de la méthode :

Elles sont doubles, et sans être inhérentes à la méthode mécanographique, elles affectent toutes les études de reconstitution des

généalogies, dans des populations non fermées, effectuant des migrations. Le problème est celui de l'identification manuelle des individus, à travers les 3 actes qui lui affèrent.

a) Problème des migrations matrimoniales : comment identifier des individus dont on sait qu'ils sont nés à Vraiville, qu'ils se sont mariés en dehors, puis sont revenus à Vraiville, y ont eu des enfants qui se marient à leur tour ? Le problème se pose lorsque les enfants de ces individus-là se marient. Comment les rattacher à telle ou telle famille ? On pourrait facilement résoudre ce problème, si les patronymes étaient divers et les familles peu nombreuses. A Vraiville, la situation est inverse. De plus, les prénoms, très souvent semblables, sont différents de l'acte de naissance à l'acte de mariage. C'est ainsi qu'on trouve plusieurs Pierre LEFEBVRE contemporains.

En comparant actes de naissance et de mariage, on procède, dans les cas litigieux, à des identifications vraisemblables, la plupart du temps. Exemple : Lorsque François Lesieux épouse Marie-Catherine Dumontier, n° 5246, le 31 décembre 1813, nous savons que celui-ci est fils de Barnabé et de Marie Vigneron dont l'acte de mariage ne figure pas dans les registres de Vraiville ; nous possédons les actes de naissance des frères et sœurs de François (9 en tout). Barnabé est certainement natif de Vraiville. D'après la date de naissance de son premier enfant (1778), François étant l'avant-dernier, né en l'An 3, on peut supposer que sa date de naissance se situe entre 1750 et 1760. On recherche alors entre ces deux dates l'acte de naissance d'un Barnabé Lesieux. Par tâtonnement, on peut ainsi le rapporter à la famille de Louis Lesieux, n° 0061, et de Marguerite Boutry, n° 5636, qui ont eu en 1753 un fils Barnabé, n° 0828. La chaîne est ainsi rétablie, et François porte le numéro d'un des fils de Barnabé nommé François, n° 1513.

En raison du nombre important de couples pour lesquels le problème de l'identification se posait, pour ne pas interrompre les chaînes généalogiques, et mener à bien ce travail, il a fallu poser un certain nombre d'hypothèses de travail. Ces hypothèses ont été testées valablement dans la mesure où les dispenses qui sont les éléments sûrs de ce travail et qui indiquent les liens de parenté entre les familles ont pu être vérifiées dans la plupart des cas. Dans les cas trop litigieux, on a préféré laisser un blanc, interrompre la chaîne généalogique plutôt que de rattacher une famille à une branche à laquelle elle n'appartient pas. Un de nos informateurs a pu fournir de précieuses indications sur sa famille proche et éloignée jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, servi par une mémoire prodigieuse.

b) Comment identifier les étrangers qui sont apparentés avec des habitants de Vraiville par des mariages hétérochtones précédents ?

Faisant l'hypothèse que le tissu des relations parentales dépasse les limites strictes du village, nous avons recueilli un nombre supplémentaire d'actes de mariages dans les quatre communes les plus proches de Vraiville pour tenter de combler certaines brèches généalogiques.

Nous avons ainsi collecté 147 actes de mariages à la Haye Malherbe, Saint-Didier-des-Bois, Surtauville, de 1706 à 1970, et Daubeuf de 1715 à 1872. Ces actes sont ceux du mariage d'un habitant de Vraiville, en général un garçon qui va épouser une fille de l'un de ces quatre villages. Le choix des localités a été fourni par l'étude de l'aire géographique du choix du conjoint. Le détail des actes ainsi collectés apparaît au tableau n° 1.

Tableau n° 1. Nombre de mariages avec un habitant de VRAIVILLE célébrés dans les communes de la Haye Malherbe, Saint-Didier, Surtauville, Daubeuf.

	La Haye Malherbe	Saint-Didier	Surtauville	Daubeuf
1706-1752	3	8	0	1
1753-1802	10	4	6	2
1803-1852	13	12	1	9
1853-1902	24	18	15	3
1903-1962	8	8	2	
TOTAL	58	50	24	15

3. ETUDE DES DISPENSES.

L'étude des dispenses accordées par l'Eglise pour la célébration d'unions entre parents a permis dans un premier temps de mesurer quantitativement l'endogamie du village. Une fois les généalogies reconstituées, les liens unissant ces parents mis à jour, les dispenses ont surtout servi de test confirmant la validité des reconstitutions ; ce sont donc des éléments d'information non négligeables.

Les résultats des tableaux généalogiques descendants doivent être pris avec une réserve certaine. Des erreurs, il y en a certainement malgré le soin apporté à l'identification des individus ; il doit surtout y avoir des lacunes ; nombre d'étrangers sont probablement parents par des mariages à Vraiville antérieurs, mais cette information est impossible à obtenir ; le tissu des relations parentales est donc plus dense que celui que nous serons amenés à analyser.

2

Description géographique et historique de Vraiville Catégories socio-professionnelles

Vraiville est situé dans le département de l'Eure, sur le plateau du Neubourg, à 12 kilomètres à l'Ouest de Louviers. La commune est d'implantation ancienne, comme la plupart de celles de la Normandie. Si les suffixes -gard (Epegard), -tot (Ecquetot), -beuf (Daubeuf) sont d'origine celte, celui de -ville est d'origine romaine. Le nom ancien de Vraiville est Ebrardvilla ; c'est le nom d'une villa gallo-romaine.

Vers 1014, Richard II de Normandie donna le patronage de l'Eglise et les terres de Vraiville (qui prend alors son nom définitif) à un dignitaire du chapitre de Chartres auquel fut attribué le titre de grand prévôt de Normandie. Le patronage de Notre-Dame de Vraiville et la Seigneurie de la paroisse furent conservés à ce titre jusqu'en 1791.

1. SITUATION ET DESCRIPTION DU VILLAGE.

La campagne du Neubourg, au Sud de la Seine, est un plateau de craie ouvert par la Risle et l'Iton, affluents de l'Eure. Elle est limitée au Nord-Ouest par le Roumois, à l'Ouest par le Lieuvin, à l'Est par le Vexin et au Sud par la plaine de Saint-André et le pays d'Ouche. Les grandes forêts des bords de la Seine, forêt de la Londe, d'Elbeuf, forêt domaniale de Bord, forêt de Louviers s'arrêtent aux limites de ce plateau (Carte n° 1).

Le plateau de craie sous-jacent est recouvert de sables et de marnes tertiaires ; le sous-sol est constitué par le limon jaune ou alluvium des plateaux argilo-siliceux, terres à blé par excellence.

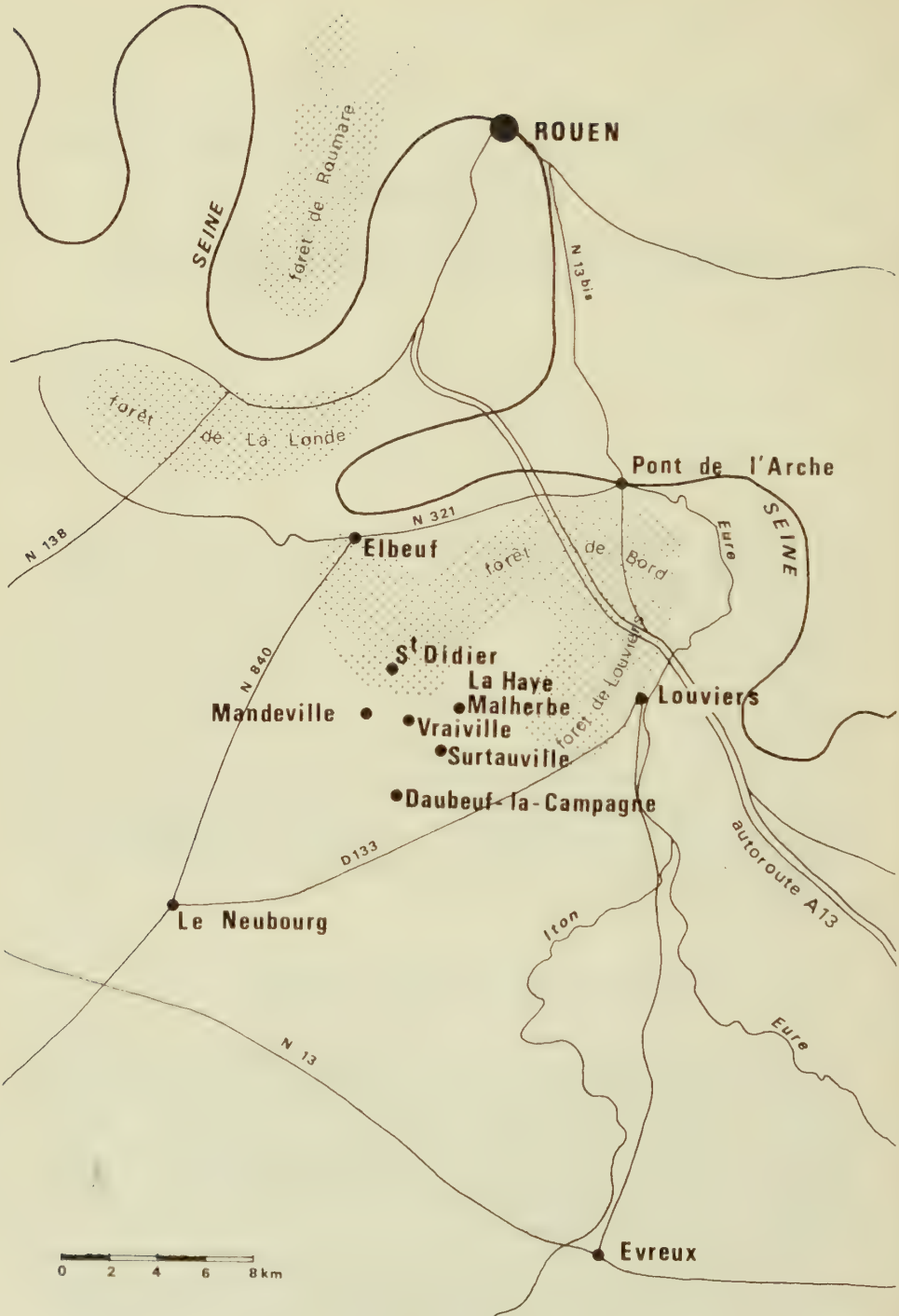

Carte n° 1. Situation de Vraiville dans sa région.

C'est un pays d'une fertilité comparable à la Beauce, une région de grande culture céréalière et d'élevage.

La température moyenne annuelle est de 10-11° ; il tombe une moyenne de 700 mm de pluie par an, avec 120 jours de pluie ; les vents dominants soufflent d'Ouest et du Nord.

La commune de Vraiville qui ne comporte pas de hameaux, a une superficie de 615 hectares. Elle compte 300 habitants environ en 1970.

La plupart des maisons de Vraiville sont construites le long de la route qui va de Louviers à Fouqueville, Tourville-la-Campagne, La Haye-du-Theil, etc... (Carte n° 2) ; c'est la route départemen-

Carte n° 2. Plan de Vraiville établi d'après le cadastre de 1825.

tale 81 dont le tracé ne remonte qu'au milieu du XIX^e siècle. Elle n'existait pas à la confection du cadastre, en 1825. On passe devant la mare du village, la mairie avec la place, la boulangerie, le café-tabac-épicerie, l'église, l'autre épicerie. Les autres maisons s'allongent dans la direction de Saint-Didier-des-Bois, et parallèlement à la rue principale, de l'autre côté d'une dépression plantée d'arbres. A l'angle de la rue principale et de la route qui va vers Saint-Didier, se trouve le réservoir où l'on va chercher de l'eau dans des tonnes (d'une contenance de 600 à 2.000 litres) attelées à un tracteur, autrefois à un cheval.

La carte n° 3 extraite de la Carte que Cassini établit entre 1750 et 1760 montre le réseau routier entourant Vraiville au XVIII^e.

2. HISTORIQUE DE VRAIVILLE.

L'histoire de Vraiville n'est pas marquée de faits très saillants. Elle fut d'abord colonisée par la tribu des Eubovices qui s'installèrent près d'Evreux. Christianisée aux environs du IV^e siècle, elle subit des invasions mérovingienne, carolingienne puis normande (en 1044). Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, elle passa aux mains de Rollon qui reçut la Normandie. Après les invasions anglaises, Vraiville est rattachée définitivement au domaine royal sous Louis XI.

Pas d'hommes célèbres sinon Pierre Fossard qui fut député de l'Eure à la Législative. Lors de la création du département de l'Eure, Vraiville se trouve rattaché au canton d'Amfreville-la-Campagne, district de Louviers.

L'histoire de Vraiville n'est pas caractérisée par l'abondance des faits politiques ; c'est avant tout celle de son histoire économique et sociale. Les renseignements archivistiques sur l'évolution agraire et agricole de Vraiville ne sont pas nombreux, il faut donc se contenter d'études qui ont été faites sur les communes du plateau du Neubourg, telles que les a étudiées A. Plaisse[1]. Au XVIII^e, les « masures » (dans le sens de ferme) s'alignent le long de la rue principale, formées de plusieurs corps de logis servant de cuisine, chambres, celliers, pressoir, four, grange, écurie. Les parcelles labourées sont réunies en faisceaux fortement individualisés. On passe ensuite sans transition aux « blés, mars et guérets avec quelques rares pommiers ». Il n'y avait pas d'herbages, car il s'agissait de produire le plus possible de froment. « On a l'impression, dit l'auteur,

1. A Plaisse, *L'évolution de la structure agraire dans la campagne du Neubourg*, 1964.

d'être en présence de groupes de masures cauchoises égarées dans un openfield de type lorrain. »

On y cultivait les arbres fruitiers et aussi les céréales avec deux soles : sole d'hiver : froment, seigle pour couvrir les bâtiments et fournir des liens pour la moisson ; sole de printemps : blé de printemps (trémois), pois, vesce, lin et avoine ; une année sur trois la jachère. Les sentiments communautaires de ces types de village sont relativement atténués comme le montrent le parcellement non

Carte n° 3. Extrait de la carte de Cassini, feuille n° 25, publiée vers 1757.

ordonné, la liberté de construction dans la masure, et la limitation de la pratique du banon, c'est-à-dire de l'utilisation des terres collectives.

A la fin du XVIII[e] siècle, les transformations de l'agriculture se succèdent lentement :

1° Expansion des arbres fruitiers dans les labours, puis régression ;

2° Transformation des cultures de blé en herbages par manque de main-d'œuvre, avec corrélativement développement de l'élevage bovin.

La révolution agricole s'est ainsi réalisée avec l'envahissement de la jachère par les « menus grains », les prairies artificielles, puis la betterave à sucre et à fourrage, etc... La suprématie du blé n'existe plus.

La propriété rurale a évolué au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle : Michel Nortier a étudié les archives de la prévôté de Chartres qui comportent des baux de 1488 à 1751, et environ 350 aveux rendus de 1600 à 1774 par les tenanciers de la Seigneurie de Vraiville[2]. En 50 ans, le sol qui appartenait à des bourgeois de Rouen, de Louviers, de Pont-de-l'Arche (marchands, blanchisseurs, serruriers, maréchal-ferrant), à des paysans habitant Vraiville ou ses alentours, et à quelques nobles (gens de robe, receveurs, avocats, ecclésiastiques et gens de fabrique) est passé aux mains des petites gens, au détriment des bourgeois et des nobles. Alors que moins d'un dixième des tenanciers résidait à Vraiville au milieu du XVIII[e] siècle, ce sont des laboureurs, des journaliers, des maçons, des tisserands habitant Vraiville ou les paroisses voisines qui sont les nouveaux propriétaires à la fin du XVIII[e] siècle.

Les transformations de l'agriculture ont été accélérées avec l'apparition de l'industrie textile dans les campagnes. L'activité textile est ancienne à Vraiville : dans un texte de 1171 on note qu'on y cultivait des plantes tinctoriales comme la guède et le pastel qui servaient à l'industrie du drap de Louviers et d'Elbeuf déjà florissante[3].

La manufacture de drap d'Elbeuf date de 1667, et en 1698 300 métiers y ourdissaient annuellement 9 à 10.000 pièces de drap ; elle occupait dans la ville et dans les environs plus de 8.000 personnes.

2. M. NORTIER, *Pour l'histoire économique et sociale d'une paroisse normande : Vraiville*, 1957.
3. Ch. LEROY, *Paysans normands au XVIII[e]*, 1929, p. 391.

La manufacture de Louviers a été créée en 1678 ; elle fabriquait des draps de luxe. Les fils venaient en grande partie de Pont-de-l'Arche où, en 1690, furent introduits les rouets hollandais. A la fin du XVII[e] siècle, la gamme de la production textile était assez réduite : à côté des étoffes locales plus grossières, de laine et de lin, on fabriquait seulement les draps de laine d'Espagne, de Champagne et du Berry.

Au XVIII[e] siècle se développe l'industrie du coton. La matière première provenait jusqu'alors du Levant et servait à la fabrication de gants, de bonnets, futaines et bazins, et son emploi restait très limité. En 1701, Delarue, un négociant de Rouen fit travailler le coton par des ouvriers du pays et eut l'idée de le renforcer par une chaîne de soie. Il crée une étoffe qu'on appela la siamoise : trame de coton, chaîne de soie puis plus tard chaîne de lin. L'industrie cotonnière normande connaît un grand développement. Rouen importe du coton des Indes, des îles de Saint-Domingue et de la Guadeloupe. On fabrique principalement des bonnets de coton, des bas et aussi des « indiennes ». L'industrie reste prospère jusqu'au traité de 1784 avec l'Angleterre qui ouvre le pays à la concurrence d'une industrie beaucoup plus mécanisée[4].

On assiste donc au développement de l'industrie textile à domicile. Il s'agit principalement de filature. Les campagnes de Louviers et d'Elbeuf connaissent une intense activité artisanale, qui s'exerce au détriment de l'agriculture. « La disette [d'ouvriers] est si grande que non seulement on se les enlève les uns aux autres, mais la nécessité d'en augmenter le nombre a estably une espèce de commerce que font les M. fileurs qui entretiennent des ouvriers à dix et douze lieues dont ils traitent avec les manufacturiers »[5]. Les paysans abandonnent donc les champs pour carder ou filer ; un métier à cotonnades procure de l'ouvrage à dix artisans. Le travail du rouet ne nécessite qu'un court apprentissage et une petite mise de fonds et de la main-d'œuvre se recrute facilement parmi les plus déshérités : journaliers agricoles auxquels ce travail apporte un complément de revenu, surtout en hiver. Le travail est d'autre part beaucoup moins pénible que l'agriculture : « le filage du coton étant le plus facile et le moins salissant » (lettre de l'Intendant Gasville, 1722, citée par Jules Sion[6]), les femmes et les enfants y participent aussi. L'ouvrier refuse de retourner au sol, le travail étant moins dur « assis et à couvert ». « En effet, on éprouve que la facilité que les ouvriers trouvent à gagner leur vie par un travail doux et paisible

4. J. Sion, *Paysans de Normandie Orientale*, 1909.
5. Procès-verbal du 26-2-1714 dans l'affaire de la manufacture de Bourdon, renouvellement de son privilège / manufacture de Louviers et d'Elbeuf.
6. J. Sion, *Paysans de Normandie Orientale*, 1909, p. 177.

dans leurs maisons les dégoûte entièrement et les rend même incapables du travail de la campagne »[7]. La diffusion de l'industrie compromet les progrès de la culture.

Avec la concurrence anglaise, l'industrie se transforme. La filature à domicile est condamnée. La bonneterie de coton de la région rouennaise est principalement touchée ; seuls les draps fins de Louviers et des Andelys peuvent résister à la concurrence. La filature doit être concentrée en usine. La première est créée à Louviers en 1786. Pour ne pas laisser les broches inactives, on multiplie les navettes et le tissage à main à domicile se développe pendant le premier Empire et le règne de Louis XVIII. Le début de la Restauration est la grande époque du drap de Louviers et d'Elbeuf. En 1814, Louviers comptait 40 fabriques, 13 teintureries, et 18.000 ouvriers ; en 1834, 200 fabriques, 25 teintureries et 25.000 ouvriers. La ville réalisait la moitié de la production française du drap de qualité. Chennevière introduit le drap « de nouveautés » qui connaît un grand succès[8].

Contrairement à la filature qui constitue un métier d'appoint, le tissage devient une activité principale. Les métiers à tisser sont des appareils coûteux (100 à 150 francs à Rouen en 1836) qui exigent un plus long apprentissage que le travail de filature, et plus d'habileté technique. Le fabricant doit pouvoir compter sur l'exactitude de l'ouvrier employé qui ne peut donc se contenter de tisser aux périodes creuses.

Le tissage est devenu « un métier, non une besogne temporaire »[9]. Il se crée alors toute une classe d'artisans, distincte de la classe agricole qui gagne son pain toute l'année à son métier. Pendant la période estivale toutefois, de juin à octobre ou seulement en août et septembre, les tisserands abandonnent leur métier pour participer aux grands travaux agricoles. Ils perçoivent un salaire en nature, participent à la vie de la communauté villageoise au moment des festins qui clôturent la période de la récolte. Mais c'est là la seule coupure calendaire dans le rythme monotone de l'année. Le tisserand cultive aussi pour sa consommation quelques légumes, plante des pommiers.

Est-il propriétaire d'une terre, d'une maison ? En 1834, rapporte Jules Sion « les délégués de la Chambre de Commerce d'Elbeuf assuraient que la moitié de leurs ouvriers étaient propriétaires : ils ont dans la campagne quelque coin de terre »[10]. C'est là qu'ils vont porter tout ce qu'ils peuvent économiser sur leurs salaires. Et

7. Procès-verbal du 26-2-1714 de l'Intendant Roujault.
8. J. Soulas, *Villes-marchés et villes d'industries de Haute-Normandie*, 1934.
9. J. Sion, *op. cit.*, p. 312.
10. J. Sion, *op. cit.*, p. 315.

pourtant cette propriété était-elle aussi généralisée ? N'aurait-elle pas freiné l'exode rural ?

Les tisserands portaient aux dépôts des courtiers les pièces qu'ils avaient tissées et y prenaient des chaînes. On s'y rendait, m'a-t-on dit, au pas de son cheval, sans le faire trotter pour ne pas le fatiguer. On déjeunait « à la régence », d'un petit pain sec. D'autres allaient à pied, en sabots.

Lorsque les tisserands rentraient le soir d'Elbeuf[11], on les guettait derrière la fenêtre, on savait qu'il était dix heures, l'heure d'éteindre la chandelle. « Etroitement spécialisée en ses différentes branches jusqu'à l'émiettement, l'industrie conservatrice d'Elbeuf est ainsi restée fidèle au stade du travail à façon » jusqu'en 1880. Une crise se développe lorsque le marché français est envahi par les draperies de Leeds et de Bradford, à la suite du nouveau régime douanier de 1861[12].

Les tisserands alsaciens, après la guerre de 1870, s'installent à Elbeuf. Des familles comme les Herzog, Fraenkel, Blin, Weill-Gunzbourg se fixent dans la région d'Elbeuf et de Louviers et y créent de véritables usines. Les tisserands abandonnent les métiers à domicile, émigrent pour travailler en usine. On enregistre alors une chute importante de la population de Vraiville. Une petite fabrique de brosserie n'a pu fixer la main-d'œuvre, et la commune est retournée à sa vocation d'agriculture et d'élevage.

Dans ce domaine aussi, il y a eu de profondes transformations au cours du XIX^e^ siècle. Avec l'augmentation de la population, les parcelles de terre se sont multipliées. Au début du XX^e^ siècle, le prix de la terre subit une chute importante. Jusqu'en 1914, on louait 80 francs l'hectare de terre nue et 100 francs avec un corps de ferme. 18 hectares de terre donnaient 1.500 francs de rente par an, ce qui était très suffisant pour vivre. Il y avait à Vraiville des rentiers, vivant très bien du revenu de leurs terres. En 1970, pour obtenir un revenu équivalent, il faudrait pouvoir louer l'hectare 650 francs ; mais le loyer est de 200 francs. La chute est de 65 % environ. Ainsi non seulement les tisserands ont émigré, mais les cultivateurs aussi ont abandonné leur terre.

Le paysage rural a été profondément modifié au cours des dix dernières années. Le remembrement a été effectué en 1954. Les clôtures ont disparu en partie, et les pommiers (qui payaient le bail il y a 50 ans) ont été arrachés. Les travaux d'adduction d'eau ont commencé en juin 1969.

11. Vraiville travaillait pour les usines d'Elbeuf, la Haye Malherbe pour celles de Louviers.
12. J. Soulas, *op. cit.*, p. 407.

En 1969, Vraiville est un village rural de 312 habitants répartis en 85 foyers. Au moment de la grande époque du tissage, de nombreuses maisons avaient été construites. Le torchis a été alors remplacé par la brique, et l'on peut voir encore quelques maisons de briques rouges datées de 1790. Avec la chute de la population, beaucoup d'entre elles sont tombées en ruine, et s'il y a 4 maisons neuves construites depuis 1940, 45 maisons ont été abattues depuis 1870. On compte 13 résidences secondaires de Parisiens ou d'habitants de Louviers ; seuls trois de ces propriétaires conservent des attaches familiales avec le village.

3. L'EVOLUTION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES.

1. Définition des catégories socio-professionnelles pertinentes :

A travers la variété des occupations des hommes et des femmes de Vraiville, il faut définir un nombre aussi restreint que possible de catégories professionnelles pour obtenir quelques résultats significatifs.

Il est souhaitable également que ces catégories soient fonctionnelles tout au long des deux siècles et demi étudiés.

Les cinq catégories suivantes ont donc été retenues :

Journaliers,
Laboureurs et Cultivateurs,
Tisserands,
Artisans,
Commerçants,
Ouvriers de Fabrique et Ouvriers d'Usine,
Autres,
Indéterminés.

Ces catégories ont l'avantage d'être représentatives pour toute la période étudiée.

1° Les journaliers ou domestiques agricoles ou ouvriers agricoles. On y a assimilé les porteurs de gerbées, jardiniers et bergers dont les conditions d'existence sont comparables.

2° Les laboureurs : ils sont nommés cultivateurs à partir de 1793. On y a inclu les rentiers et propriétaires qui vivent des revenus de leur terre et qui sont des fils de cultivateurs, s'ils ne sont pas anciens cultivateurs eux-mêmes.

3° Les tisserands : dans cette catégorie figurent les siamoisiers du XVIII[e] siècle. Ce sont en effet les mêmes qui deviennent tisserands ou dont les enfants deviennent tisserands.

Exemple : Jean-Pierre Allix se dit Siamoisier lorsqu'il déclare la naissance de son fils Pierre le 21 octobre 1809, mais Tisseur au mariage de ce dernier, le 22 septembre 1834. Pierre Allix étant lui-même Tisseur.

Notons que les deux termes tisseur et tisserand semblent utilisés d'une façon équivalente. La catégorie des tisserands disparaît brutalement à la fin du XIX^e^ siècle, et les deux tisserands rencontrés après cette date sont comptés dans la catégorie des ouvriers d'usine, ce qui correspond à la réalité.

4° Les artisans : les activités artisanales se regroupent en trois sous-catégories :

— activités liées à l'industrie textile : tanneur, cardeur ;

— activités de construction : charpentier, menuisier, maçon ;

— activités générales du village : charron, tailleur d'habits, chartier, maréchal-ferrant, meunier.

La stabilité de cette catégorie professionnelle est remarquable ; certes un électricien exerce un métier lié aux temps modernes, mais dans des conditions d'indépendance voisine des métiers cités ci-dessus. L'opposition se situe avec les autres catégories professionnelles.

5° Les commerçants : cette catégorie est également homogène ; on y trouve au XVII^e^ des colporteurs et marchands ambulants, soit des commerçants du secteur alimentaire.

6° Les ouvriers de fabrique : ils apparaissent à la fin du premier empire. Après 1870, on les appelle ouvriers d'usine. Après 1920, le terme général se perd et l'on indique le métier exercé à l'usine : soudeur, ajusteur, etc...

7° Autres : on a essayé de ne pas faire de cette catégirie une catégorie fourre-tout. En examinant de près les professions qui y sont incluses, on constate que ce sont presque toujours les catégories dites supérieures.

A l'exception de quelques meuniers et charbonniers, on y trouve principalement des représentants des professions supérieures aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles : bourgeois drapiers, membres de l'enseignement : maître d'école, instituteur ; au XX^e^ siècle des représentants du secteur tertiaire : employé, clerc de notaire, étudiants. C'est d'ailleurs surtout au cours des 50 dernières années étudiées que cette catégorie s'étoffe, et que les professions se diversifient. On verra que ces professions ne sont pas représentatives de l'activité du village, et que ceux qui les exercent (bien qu'ils se marient à Vraiville) ne sont pas réellement des habitants du village.

On peut conclure à l'homogénéité de cette catégorie en raison

du grand nombre d'unions nouées avec la catégorie laboureur-cultivateur.

8° Indéterminés : cette catégorie n'est représentée que jusqu'à la sécularisation des registres de l'état civil.

Les catégories pour les femmes ne coïncident pas totalement ; celles-ci peuvent être :

— sans profession, ménagères ou « occupées aux soins du ménage ». Ce sont les filles des familles de cultivateurs ou de propriétaires, en un mot les plus favorisées ;

— tisserandes ;

— artisans : ce sont les couturières, blanchisseuses, cuisinières etc...

— journalières agricoles ou domestiques.

2. Evolution des catégories socio-professionnelles :

Les professions des hommes mariés, au premier mariage, sont données en pourcentage au tableau n° 2. Nous avons ici une image déformée de la composition socio-professionnelle d'une époque : il ne s'agit pas de la photographie que donnerait le dépouillement d'un état nominatif à une date donnée, mais seulement du nombre des professions sur les actes de mariage. Nous supposons que le taux de célibat est indépendant de la catégorie professionnelle.

Tableau n° 2. Professions des hommes mariés, en pourcentage (premier mariage).

	Journaliers	Laboureurs	Tisserands	Artisans	Commerçants	Ouvr. d'usine	Autres	Indéterminés	Total
1743-1802.	22,6	22,0	9,9	10,3	1,9	—	3,3	30,0	100,0 %
1803-1852.	9,6	24,9	38,4	15,4	3,7	6,4	1,6	—	100,0 %
1853-1902.	18,5	11,1	39,6	18,5	6,8	1,8	3,7	—	100,0 %
1903-1962.	20,4	16,9	—	21,2	7,0	19,0	15,5	—	100,0 %

En lisant le tableau horizontalement, on constate que :

— pendant la deuxième moitié du XVIII[e] siècle (on n'a pas pu construire de tableau pour le demi-siècle précédent, les données étant insuffisantes), laboureurs, journaliers, tisserands sont les plus

1. Photographie aérienne de la commune de Vraiville (Eure). La tache noire, le long de la route principale, est la mare du village. (Mission I.G.N. 1971, Elbeuf /300/1912/300). Echelle : 1/8.000e.

2. Carte postale montrant la route principale traversant Vraiville. A droite, vieille maison normande vue de derrière (cf. photo n° 10).

3. Carte postale montrant la mairie de Vraiville construite en 1870.

4. Carte postale montrant l'église de Vraiville démolie en 1940. Dans cette église se trouvait un vitrail donné par « François Bohier, chanoine de Notre-Dame de Rouen, doyen du chapitre de Tours depuis 1514, grand-prévôt de la cathédrale de Chartres et à ce dernier titre seigneur spirituel et temporel de Vraiville. Sur ce vitrail, on voyait représentés la Vierge et saint François recevant l'impression des stigmates... A gauche de son saint protecteur, un ecclésiastique en costume canonial est agenouillé sur un prie-Dieu drapé et décoré d'armoiries. Celles-ci, au lion d'azur et au chef de gueules nous révèlent le nom du donateur ». Extrait de « Epitaphes et inscriptions du XIII^e^ au XVIII^e^ siècles recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne » par l'Abbé F. Blanquart, 1909, pp. 54-55.

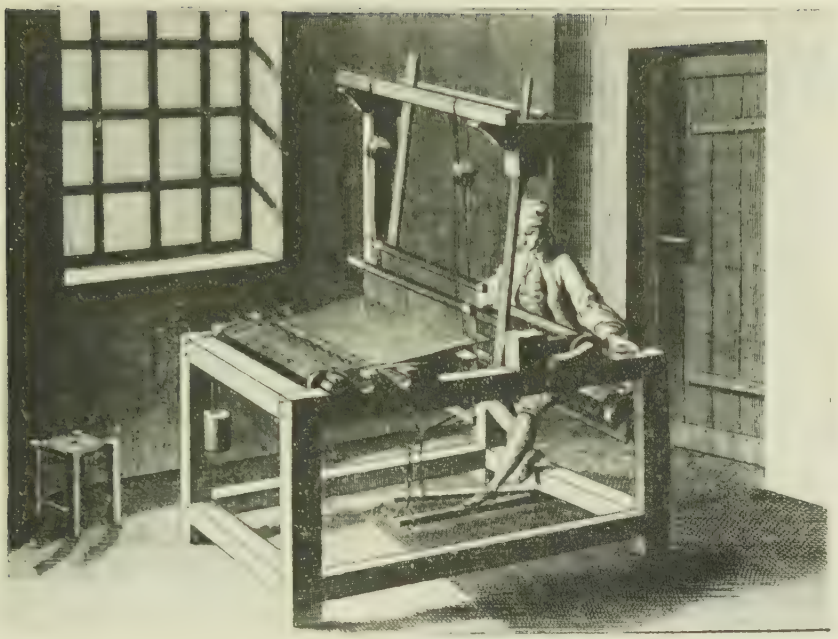

5. « Le métier à faire la toile de coton ». Extrait du Recueil de planches sur les Sciences, les arts libéraux et les arts méchaniques avec leur explication. Œconomie rustique, coton, planche IV. Première livraison, Paris, 1762 (Encyclopédie de Diderot et D'Alembert).

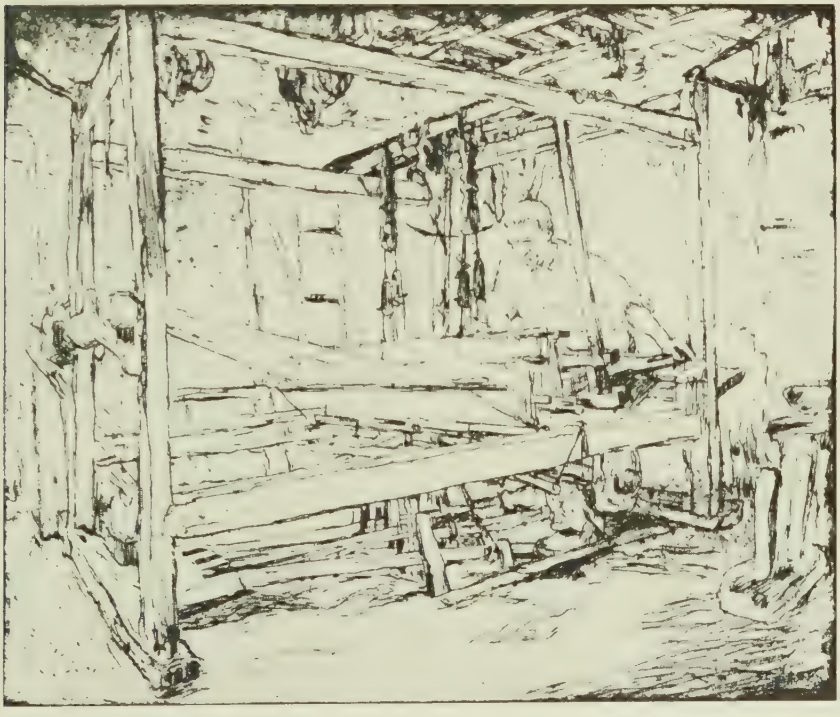

6. Tisserand dans son atelier. Eau-forte de GOBE, XIX^e^, coll. Atp 44.21.25.

7. Paysans de Vraiville posant devant leur demeure de briques, à la fin du siècle dernier. La femme porte « la bonnette ».

8. Elise Lesieux, épouse de Jean-Louis Dumontier, cultivateur, maire de Vraiville, arrière-grand-mère de 2619 (cf. figure n° 6), née à Vraiville en 1814, posant vers 1860.

9. Un député de l'Eure photographie vers 1910 un vieux paysan de Vraiville qui porte encore la blouse.

représentés. Le fort pourcentage d'indéterminés fausse cependant la situation. On peut supposer qu'un quart de ses effectifs vont dans chacune des quatre premières catégories socio-professionnelles ;

— au XIX^e^ siècle, les tisserands représentent le quart des professions ;

— au XX^e^ siècle, totale disparition des tisserands, et augmentation des catégories ouvriers d'usine et autres.

On peut résumer ainsi l'évolution socio-professionnelle des habitants de Vraiville :

1° Relative stabilité des journaliers, des laboureurs, des artisans et des commerçants.

2° Importance des tisserands au XIX^e^ siècle, et brutale disparition à partir de 1900.

3° Augmentation récente de la catégorie ouvriers d'usine et autres.

3. Structure socio-professionnelle actuelle ; aperçu de la production.

Contrairement aux informations du précédent paragraphe, on a là une approche statique du problème.

En 1969, on compte à Vraiville :

— 20 exploitations agricoles faisant vivre 39 personnes et 33 enfants [13]. Les plus grandes de ces exploitations ont 35 hectares, les plus petites 4. On y fait soit de la polyculture, des herbages ou de l'élevage ; trois seulement des fermes sont exploitées par leur propriétaire ;

— un berger, un éleveur de faisans, un ouvrier agricole, un boulanger ;

— 4 artisans, et deux cafés dont un café-tabac, un boulanger, un artisan transporteur ;

— le reste de la population active, soit 22 personnes, travaille dans la zone industrielle de Louviers, d'Elbeuf ou des bords de la Seine.

13. L'évolution de la structure socio-économique semble s'accélérer dans ces toutes dernières années. En août 1971, il ne reste plus que 13 exploitations agricoles. Un projet de réunion de trois cantons (Amfreville-la-Campagne, Routot, Bourgtheroulde) est à l'étude dans le cadre des tentatives d'aménagement de la région de la vallée de la Seine.

Il y a :

- Hommes : 8 chez Renault dans l'usine de Cléon ;
  3 chez Philips à Louviers ;
  4 chez Wonder à Louviers ;
  2 chez Rhone-Poulenc à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

- Femmes : 3 chez Philips ;
  4 chez Wonder ;
  1 chez Rhone-Poulenc.

Les services de car de ramassage ont été récemment supprimés et les ouvriers se rendent à leur travail soit individuellement en voiture ou en vélomoteur, soit à plusieurs dans la voiture de l'un d'eux par roulement.

En résumé, deux populations distinctes par leur mode de vie, vivant en bonne entente et se rendant de menus services.

On aura une idée de l'évolution récente qui s'est produite dans le domaine agricole, si l'on compare les quelques indications ci-dessus avec l'étude réalisée en 1953 par un élève d'une école d'agriculture[14].

Il y avait alors 13 fermes, dont un seul propriétaire exploitant. Sept fermes sont venues s'ajouter en quinze ans, mais cinq des anciens exploitants ont disparu, et dix nouveaux exploitants se sont installés. De sorte qu'il ne reste aujourd'hui que huit des exploitants enquêtés en 1953.

A cette date, 83 % de la superficie exploitable de la commune est utilisée en terres labourables, 8 % en vergers. Les terres labourables se répartissaient comme suit :

— 51 % pour les céréales (blé, avoine, orge, seigle) ;
— 20 % pour les prairies artificielles ;
— 20 % pour les plantes sarclées.

Le cheptel de 1952 était constitué de la façon suivante : porcins 42, chevaux de trait 45, bovins 165, ovins 233.

Les transformations sont les suivantes : accroissement des prairies naturelles, plus grande importance de la culture du maïs ; diminution de moitié du troupeau ovin (à cause du manque de bergers, de la diminution des pâturages consécutive au remembrement, et de la crise du marché lainier), disparition des chevaux ; légère augmentation du cheptel bovin.

Les vaches produisent du lait ; ramassé autrefois quotidiennement (et même en été deux fois par jour) par le laitier qui le distribuait de porte en porte à Elbeuf, il est recueilli aujourd'hui par la

14. J. Lelieur, *Monographie de Vraiville*, 1953.

Société Laitière Métropolitaine (ancienne Société Maggi). Un seul éleveur produit de la viande de boucherie. Une vache à viande a l'inconvénient de n'être rentable qu'au bout de trois années ; le boucher vient l'acheter sur place ; l'élevage n'est pas assez important pour donner lieu à des transactions au marché de Neubourg.

4. Evolution des professions dans une même famille :

L'annexe n° 2 reproduit certaines généalogies familiales avec les diverses professions du fils aîné.

Le tableau n° 3 montre la transmission des professions de père en fils, d'après les renseignements des actes de mariage ; chaque fois que les deux renseignements existaient, on a comparé la profession de l'époux et de celle de son père. Il faut remarquer la faiblesse de ces cas au XVIII^e^ siècle jusqu'en 1752 ; presque partout la profession du père n'est pas indiquée. Les professions qui sont le plus « héréditaires » sont celles de cultivateur, de journalier sauf dans la première moitié du XIX^e^ siècle, et des artisans. La profession de tisserand qui se constitue dans le début du XIX^e^ siècle est exercée par des fils venus de toutes classes sociales ; la profession est héréditaire dans la seconde moitié du XIX^e^, mais comme le nombre des tisserands augmente à cette époque, des fils de journaliers, d'artisans renoncent au métier de leur père pour exercer une profession pour laquelle la demande est si grande.

Les ouvriers d'usine sont fils de tisserands, et fils de journaliers au XX^e^ siècle. Ils se recrutent en fait dans toutes les catégories professionnelles.

Enfin les individus de la catégorie « autres », socialement supérieure, sont d'abord fils de cultivateurs, puis ils sont fils de cultivateurs et « d'autres », c'est-à-dire de représentants du secteur tertiaire.

Tableau n° 3. Profession de l'époux et de son père (lorsque les deux renseignements figurent simultanément).

Période	Profession du père de l'époux	PROFESSION DE L'ÉPOUX															
		Journalier		Laboureur		Artisan		Tisserand		Commerçant		Ouvrier d'Usine		Autres		Indéterminés	
			%		%		%		%		%		%		%		%
1706-1752	Journalier						16,7										
	Laboureur					1											
	Artisan						83,3										
	Tisserand					5											
	Commerçant																
	Ouvrier d'Usine																
	Autres																
	Indéterminés																
1753-1802	Journalier	9	90			3	37,5	2	20								
	Laboureur	1	10	13	100			3	30								
	Artisan					5	62,5	2	20								
	Tisserand							3	30								
	Commerçant																
	Ouvrier d'Usine																
	Autres																
	Indéterminés																

Période	Profession du père de l'époux	PROFESSION DE L'ÉPOUX														Indéterminés
		Journalier		Cultivateur		Artisan		Tisserand		Commerçant		Ouvrier d'Usine		Autres		
			%		%		%		%		%		%		%	%
1803-1852	Journalier	1	25			1	8,3	12	30	1	50	1	20			
	Cultivateur			17	74	1	8,3	1	2,5							
	Artisan	1	25	2	8,7	10	83,4	6	15			1	20			
	Tisserand	1	25	2	8,7			17	42,5	1	50	2	40			
	Commerçant			1	4,3			2	5							
	Ouvrier d'Usine	1	25	1	4,3			2	5			1	20			
	Autres															
	Indéterminés															
1853-1902	Journalier	12	80			3	21,4	8	16							
	Cultivateur			10	90,9			5	10	1	16,7			4	80	
	Artisan	2	13,3			10	71,5	3	6	2	33,3	1	50			
	Tisserand	1	6,7			1	7,1	33	66	2	33,3	1	50	1	20	
	Commerçant			1	9,1					1	16,7					
	Ouvrier d'Usine															
	Autres							1	2							
	Indéterminés															
1903-1962	Journalier	9	60			4	21			2	28,6	5	31,2	1	11,1	
	Cultivateur	4	26,6	14	100	2	10,5					1	6,3	3	33,4	
	Artisan	1	6,7			12	63,2			1	14,3	2	12,5	2	22,2	
	Tisserand											2	12,5	1	11,1	
	Commerçant									3	42,8					
	Ouvrier d'Usine	1	6,7			1	5,3			1	14,3	5	31,2			
	Autres											1	6,3	2	22,2	
	Indéterminés															

3

Mouvement de la population

1. EVOLUTION DU MOUVEMENT NATUREL.

1. Courbe décennale des naissances :

La figure n° 1 montre les fluctuations décennales des naissances, des décès et de la mortalité infantile au cours de la période étudiée. Relativement stable au cours du XVIII[e] siècle, la natalité a subi une chute importante et régulière au XIX[e] siècle. Après le creux de la

Figure n° 1. Courbe décennale des naissances, décès et décès d'enfants de moins de un an de 1706 à 1962.

décade 1903-1912, un certain redressement s'est amorcé, suivi d'une nouvelle chute récente : c'est au cours de la décade 1953-1962 que le chiffre le plus bas a été enregistré. Depuis 1963, on note une certaine reprise, puisqu'il y a eu 21 naissances (jusqu'en 1968).

Naissances illégitimes : le rapport des naissances illégitimes au nombre total des naissances est montré au tableau n° 4.

Tableau n° 4. Nombre de naissances illégitimes rapporté au total des naissances.

	Nombre de naissances illégitimes	% par rapport aux naissances totales
1762-1772.....	1	0,008
1773-1782.....	1	0,005
1783-1792.....	0	0,00
1793-1802.....	4	0,02
1803-1812.....	5	0,03
1813-1822.....	4	0,02
1823-1832.....	3	0,02
1833-1842.....	4	0,03
1843-1852.....	4	0,03
1853-1862.....	3	0,03
1863-1872.....	9	0,08
1873-1882.....	5	0,05
1883-1892.....	5	0,07
1893-1902.....	3	0,05
1903-1912.....	2	0,05
1913-1922.....	2	0,03
1923-1932.....	4	0,06
1933-1942.....	6	0,08
1943-1952.....	2	0,06
1953-1962.....	4	0,13

Le nombre des naissances illégitimes est resté stable jusqu'à une époque récente. Il faut y ajouter les conceptions prénuptiales, c'est-à-dire les enfants qui sont nés dans les sept premiers mois suivant le mariage (tableau n° 5).

2. Courbe décennale des décès :

La figure n° 1 montre que le mouvement décennal des décès suit celui des naissances ; la chute de la mortalité qui date du début du XIX[e] siècle a toutefois été moins régulière puisqu'il y a une reprise dans la décade 1883-1892. Comme les naissances, une nouvelle augmentation intervient entre 1913 et 1922, pour diminuer à nouveau.

Tableau n° 5. Nombre de naissances intervenant dans les sept premiers mois du mariage.

1706-1712.....	1	1793-1802.....	1	1883-1892.....	0
1713-1722.....	1	1803-1812.....	2	1893-1902.....	3
1723-1732.....	2	1813-1822.....	2	1903-1912.....	3
1733-1742.....	0	1823-1832.....	11	1913-1922.....	7
1743-1752.....	0	1833-1842.....	5	1923-1932.....	5
1753-1762.....	1	1843-1852.....	3	1933-1942.....	2
1763-1772.....	4	1853-1862.....	5	1943-1952.....	0
1773-1782.....	8	1863-1872.....	9	1953-1962.....	1
1783-1792.....	2	1873-1882.....	5		

Il faut signaler la pointe exceptionnelle que constitue la décade 1763-1772 ; au cours des quatre derniers mois de l'année 1767 on a enregistré 66 décès, alors que pour la même période dans les autres années, on en comptait cinq environ. Une épidémie a dû se produire, mais on n'a pu en trouver aucune trace.

De 1963 à 1968, il s'est produit 29 décès, ce qui est supérieur au chiffre des naissances.

Le chiffre des décès d'enfants de moins d'un an est donné également dans le tableau n° 6. La chute de la mortalité infantile a été moins brutale que celle de la natalité. Le tableau montre, pour 100 naissances, le nombre d'enfants qui décèdent avant d'atteindre l'âge d'un an.

Tableau n° 6. Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an rapporté aux naissances (en pourcentage).

1706-1712.....	16,9 %	1793-1802.....	20,7 %	1883-1892.....	21,4 %
1713-1722.....	17,3 %	1803-1812.....	16,3 %	1893-1902.....	23,6 %
1723-1732.....	20,5 %	1813-1822.....	24,2 %	1903-1912.....	25,0 %
1733-1742.....	19,9 %	1823-1832.....	26,1 %	1913-1922.....	14,7 %
1743-1752.....	26,8 %	1833-1842.....	23,2 %	1923-1932.....	18,0 %
1753-1762.....	26,7 %	1843-1852.....	15,1 %	1933-1942.....	1,4 %
1763-1772.....	28,0 %	1853-1862.....	12,6 %	1943-1952.....	9,1 %
1773-1782.....	23,1 %	1863-1872.....	21,4 %	1953-1962.....	6,7 %
1783-1792.....	22,8 %	1873-1882.....	11,8 %		

Au XIX^e^, certains des enfants de moins d'un an qui mouraient avaient été placés en nourrice à Vraiville. La plus grande partie d'entre eux étaient originaires d'Elbeuf. Le maximum de ces décès, et probablement le maximum d'enfants ainsi placés en nourrice coïncide avec la grande période du tissage (tableau n° 7).

Tableau n° 7. Nombre de décès d'enfants de moins d'un an placés en nourrice à Vraiville.

1706-1712	1	1803-1812	0	1873-1882	0
1713-1722	1	1813-1822	1	1883-1892	0
1723-1732	0	1823-1832	3	1893-1902	2
1733-1742	0	1833-1842	8	1903-1912	2
1743-1752	1	1843-1852	3	1913-1922	1
		1853-1862	0	1923-1932	1
		1863-1872	2	1933-1942	0
				1943-1952	1

3. Courbe des mariages :

Nous avons établi deux courbes pour étudier les mariages.

a) Variations annuelles des mariages de 1706 à 1968. Elles apparaissent à la figure n° 2.

La courbe est relativement stable, tendant vers une chute lente du nombre annuel des mariages. On y constate une alternance presque cyclique de creux et de pointes :

— de 1706 à 1750 (il manque l'année 1735), la moyenne annuelle est de 3,4 mariages par an avec trois perturbations :

1730 : 8 mariages ;

1733 : 9 mariages ;

1742 : 8 mariages.

— de 1750 à 1800 : moyenne annuelle de 4,0 par an. Signalons le creux de l'année 1767. Au cours des trois derniers mois de cette année-là, on enregistre un nombre anormalement élevé de décès, et aucun mariage n'est célébré. Comme le remarque Pierre Goubert à Auneuil, « la courbe des mariages tend vers zéro lors des plus grandes pointes de mortalité »[1]. Les années 1750-1800 sont caractérisées par une forte perturbation de la nuptialité. Le mariage apparaît bien comme la donnée la plus sensible aux circonstances, plus que la natalité, plus que la mortalité. Il n'est pas douteux que les innovations législatives, la conjoncture révolutionnaire aient favorisé les unions dès le début de la Révolution. Cette tendance a été puissamment renforcée par les levées d'hommes qui frappaient les célibataires, puis la conscription. L'institution du divorce favorise les mariages conclus, tantôt par civisme — le célibataire est proclamé mauvais citoyen — tantôt par incivisme — pour ne pas partir aux armées. D'autre part, sous l'Ancien Régime « le consentement fami-

1. P. Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, 1960, p. 48.

lial était exigé jusqu'à 25 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes. En le ramenant à 21 ans, les Constituants libèrent brutalement une masse de gens mariables retirés jusqu'alors du circuit matrimonial ». On assiste alors à « un bond prodigieux de la nuptialité »[2].

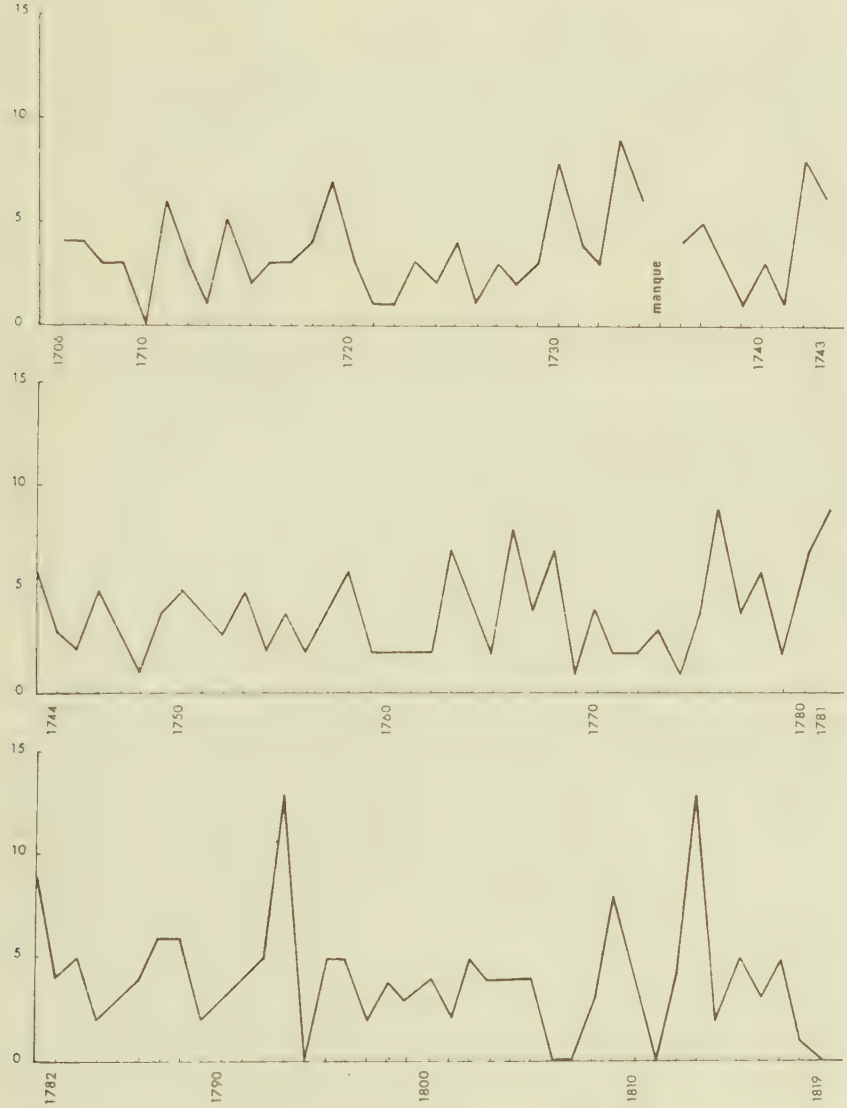

Figure n° 2. Courbe annuelle des mariages de 1706 à 1969.

2. Bouloiseau M., Ibanes J. et al., *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution française*, 1962.

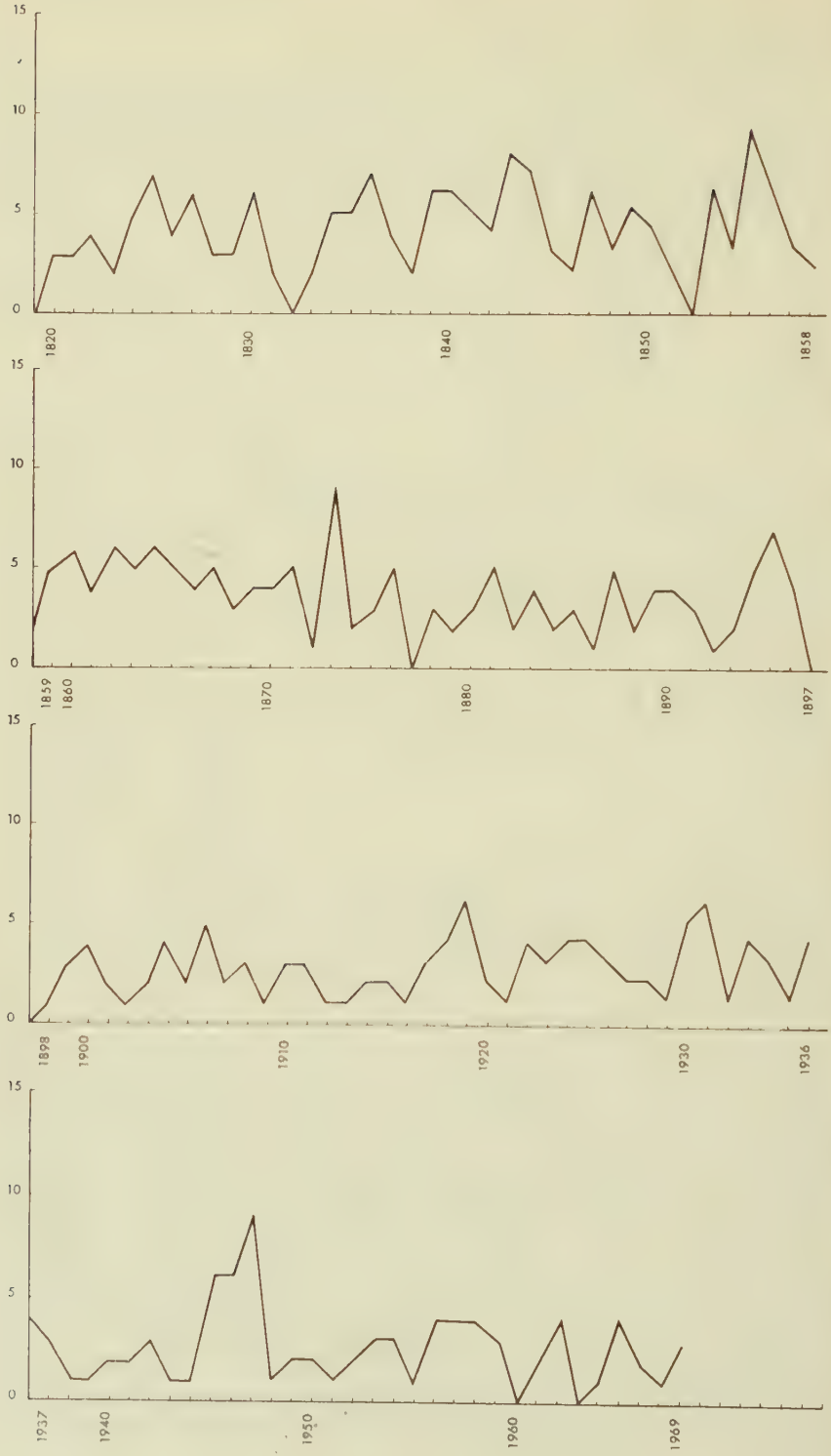

Figure n° 2. Courbe annuelle des mariages de 1706 à 1969.

La courbe des mariages de Vraiville à la fin du XVIII[e] se trouve ainsi parfaitement expliquée. On notera les écarts considérables :

1776 : 9 mariages ;

1781 : 9 mariages ;

1793 : 13 mariages ;

1794 : 0 mariage.

La forte quantité de mariages de l'an 1793 s'explique par les levées de mars et d'août ; « le mariage devient un refuge pour les célibataires, surtout de 21 à 25 ans ». Le nombre annuel de mariages se stabilisera alors jusqu'à la fin du siècle.

— de 1800 à 1850 : la moyenne annuelle est de 3,9 mariages par an. La courbe est relativement stable avec quelques pointes, celles de

1873 : 9 mariages, et de

1895 : 7 mariages.

La pointe de 1873 est également à classer dans le secteur de la nuptialité différée et le creux qui s'en est suivi (0 mariage en 1877) est un phénomène compensatoire.

— de 1900 à 1950 : la nuptialité diminue, avec une moyenne annuelle de 2,7 mariages par an. Toute la période est stable, à l'exception des années de guerres. On enregistre un maximum en 1919 avec 6 mariages, suivi d'une chute de compensation en 1920 et 1921 ; les années creuses de la seconde guerre mondiale sont suivies d'un bond provisoire de la nuptialité, avec 6 mariages en 1945, 6 en 1946 et 7 en 1947, suivi d'une chute brutale avec 1 mariage en 1948. Il s'agit donc là aussi du phénomène de nuptialité différée.

Les années récentes sont relativement stables ; la moyenne annuelle des mariages de 1950 à 1960 est de 2,5, ce qui est légèrement inférieur au chiffre des années précédentes. La toute récente tendance se caractérise par le rapprochement des creux de la courbe. Il n'y a eu aucun mariage en 1960, ni en 1963.

Le remembrement est trop récent, les transformations économiques du village encore en plein développement pour pouvoir chercher une cause à ces fluctuations. Il faudra 20 ans de recul ou plus afin de pouvoir les interpréter.

b) Variations décennales des mariages de 1706 à 1952 : les chiffres apparaissent au tableau n° 8. La figure n° 3 donne le mouvement général de la nuptialité ; on y voit que la nuptialité se caractérise par :

— un accroissement, au cours du XVIII[e] siècle ;

— une perturbation pendant les années révolutionnaires et l'Empire ;

— une reprise pour atteindre un maximum entre 1853 et 1862 : cette pointe correspond à la période de stabilité économique de

Figure n° 3. Courbe décennale des mariages de 1706 à 1962.

Tableau n° 8. Nombre décennal de mariages.

Période	Nombre de mariages	Période	Nombre de mariages	Période	Nombre de mariages
1706-1712.....	23	1803-1812.....	31	1913-1922.....	26
1713-1722.....	30	1813-1822.....	40	1923-1932.....	31
1723-1732.....	33	1823-1832.....	39	1933-1942.....	24
1733-1742.....	40	1833-1842.....	46	1943-1952.....	31
1743-1752.....	36	1843-1852.....	41	1953-1962.....	35
1753-1762.....	31	1853-1862.....	50	1963.....	0
1763-1772.....	41	1863-1872.....	42	1964.....	1
1773-1782.....	48	1873-1882.....	34	1965.....	4
1783-1792.....	40	1883-1892.....	29	1966.....	2
1793-1802.....	44	1893-1902.....	29	1967.....	1
		1903-1912.....	26	1968.....	3

Vraiville, facteur d'encouragement de la nuptialité. On notera également à cette période une baisse passagère de l'âge moyen au premier mariage, tant pour les garçons que les filles ;

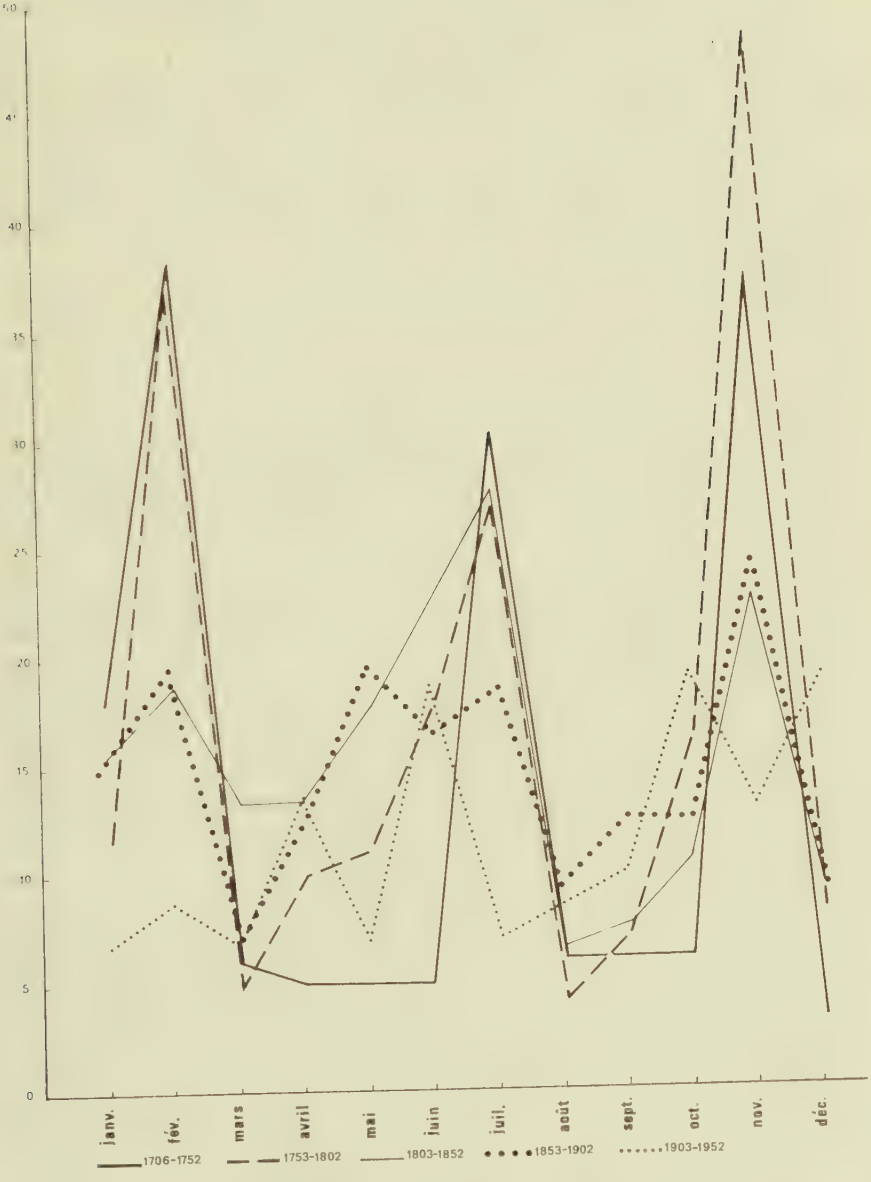

Figure n° 4. Variations saisonnières des mariages.

— enfin, une chute régulière jusqu'en 1933-1942, date à laquelle une certaine reprise semble se marquer.

La chute de la natalité est donc antérieure à la nuptialité.

c) Mouvement saisonnier des mariages (tableau n° 9).

Tableau n° 9. Nombre de mariages selon les mois de l'année, par période de 50 ans.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
1706-1752...	18	39	6	5	5	5	30	6	6	6	37	3	162
1753-1802...	11	37	4	10	11	18	27	14	7	16	49	8	204
1803-1852...	16	19	14	14	18	23	28	8	9	12	23	10	197
1853-1902...	16	20	8	13	20	17	19	10	13	13	25	10	184
1903-1952...	7	9	7	14	7	19	7	10	10	19	12	19	138

La figure n° 4 illustre ce mouvement pour chaque période de 50 ans. La courbe des années 1706 à 1752 peut figurer de modèle : elle est très caractérisée avec trois pointes en février, juillet et novembre. Jusqu'en 1850, c'est le type de répartition saisonnière prévalent.

Ce phénomène, observé à Crulai[3], Sotteville[4], Nouville jusqu'en 1900[5], Albiez-le-Vieux jusqu'en 1910[6] a été parfaitement étudié par J. Bourgeois-Pichat[7].

La perturbation de la courbe des mariages est due à l'interdiction de l'Eglise de se marier pendant la période du Carême, ce qui explique le creux pendant les mois de mars-avril ; le creux du mois de décembre résulte de l'interdiction de se marier pendant le temps de l'Avent qui débute le premier dimanche suivant le 26 novembre et se termine à l'Epiphanie le 6 janvier. Les mariages sont donc célébrés surtout en février, et en novembre, et aussi en juillet avant la période des grands travaux agricoles.

Cette répartition s'est trouvée modifiée depuis une centaine d'années ; la règle des temps clos est encore respectée jusqu'en 1902 pour l'Avent, c'est-à-dire pour décembre et janvier. A partir du début du XX[e] siècle, elle ne l'est plus. Les pointes de la courbe sont beaucoup moins accentuées, et il apparaît un phénomène nouveau qui est le creux du mois de mai.

J. Bourgeois-Pichat a constaté qu'au début du XIX[e] siècle, quel-

3. E. Gautier et L. Henry, *La population de Crulai*, 1958.
4. P. Girard, *Aperçus de la démographie de Sotteville-lès-Rouen*, 1959.
5. L. Bernot et R. Blancard, *Nouville*, 1953.
6. P. Rambaud, *Albiez-le-Vieux en Maurienne*, 1962.
7. J. Bourgeois-Pichat, *Le mariage, coutume saisonnière*, 1946.

ques départements de l'Ouest de la France tendaient à éviter le mariage en mai et que cette coutume s'était étendue peu à peu vers le centre de la France et le littoral méditerranéen. Ce phénomène est à lier avec le développement du culte de la Vierge.

Au cours des années récentes, se développe une préférence pour le mariage de juin. C'est se donner une meilleure chance que le temps soit beau, ce qui est important pour la réussite de la cérémonie du mariage. De même, pour être certain de pouvoir réunir tous les parents et amis qu'il « faut » avoir présents, on évite de se marier au mois de juillet et d'août. Ce ne sont plus tant les travaux agricoles que les congés payés qui empêcheraient les invités de venir.

2. EVOLUTION DE LA POPULATION.

1. Au XVIII[e] siècle :

Le premier dénombrement de la population a eu lieu en 1808, et jusqu'à cette date, il est difficile de chiffrer le nombre des habitants, et son évolution. Selon le dictionnaire d'Expilly, cité par Michel Nortier[8], Vraiville comptait 142 feux en 1765. Mais quel coefficient appliquer à ce chiffre ? Faut-il le multiplier par 3,4 ou 5 ? On ne peut que faire des hypothèses pour le chiffre de la population au XVIII[e]. En multipliant, selon la méthode ancienne, le nombre des naissances par l'inverse d'un taux de natalité jugé vraisemblable, on obtient quelques chiffres indicatifs. En admettant que le taux ait oscillé entre 36 ‰ et 40 ‰ pendant le siècle étudié, le nombre des habitants de Vraiville pourrait s'établir ainsi (tableau n° 10).

Tableau n° 10. Estimations de population totale en prenant l'hypothèse d'un taux de natalité de 40 ‰, 36 ‰ et 30 ‰.

	Nombre de naissances	Population estimée avec un taux de natalité		
		40 ‰	36 ‰	30 ‰
1706-1712.....	124	310	344	413
1713-1722.....	168	420	466	560
1723-1732.....	151	378	420	503
1733-1742.....	141	352	392	470
1743-1752.....	164	410	455	546
1753-1762.....	146	365	405	486
1763-1772.....	161	403	447	536
1773-1782.....	182	455	505	607
1783-1792.....	158	395	439	526
1793-1802.....	169	423	470	563

8. M. NORTIER, *op. cit.*

Au premier dénombrement qui date de 1808, Vraiville comptait 545 habitants, ce qui donne, lorsqu'on rapporte ce chiffre à celui des naissances un taux de natalité de 30 °/₀₀. Il semble donc plus justifié de conserver uniquement les hypothèses d'un taux de natalité oscillant entre 36 °/₀₀ et 30 °/₀₀, ce dernier taux semblant d'ailleurs être la limite supérieure au cours de toute la période qui a suivi.

Les écarts accusés d'une décade à l'autre sont toutefois trop importants pour qu'on puisse considérer ces chiffres comme autrement qu'indicatifs. La proportion de l'accroissement entre 1706-1712 et 1713-1722 est certes invraisemblable, mais il y a eu indéniablement croissance de la population. Les naissances ont fortement augmenté, et Michel Nortier relève un accroissement du nombre des « aveux » au cours du XVIII[e]. Entre 1672 et 1690, 100 aveux, 250 entre 1768 et 1770. Morcellement des terres certes, mais aussi augmentation démographique, causée à la fois par celle des naissances, et probablement une immigration dans le village.

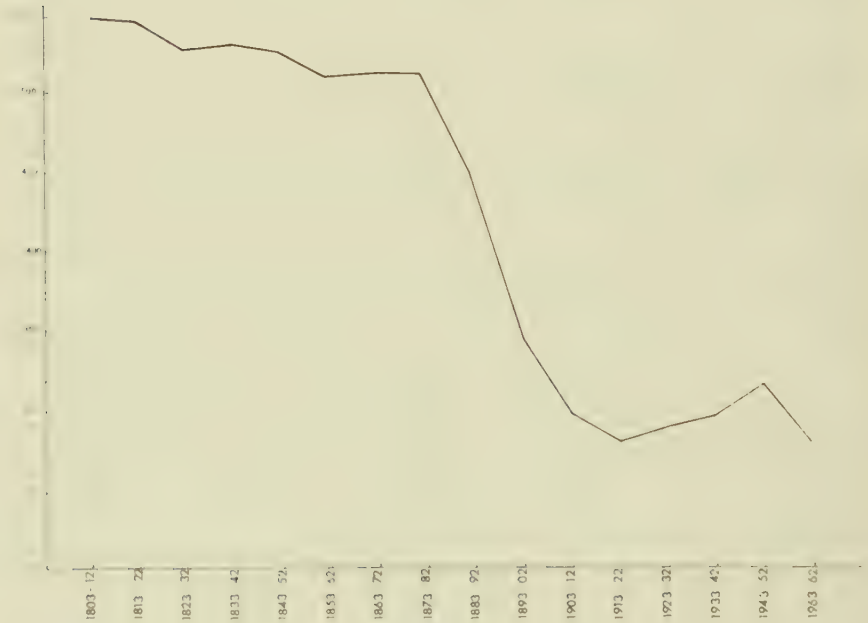

Figure n° 5. Evolution de la population, de 1803 à 1962, par moyennes décennales.

9. M. NORTIER, *op. cit.*

2. Aux XIX^e^ et XX^e^ siècles :

Les recensements qui donnent régulièrement le chiffre de la population tous les cinq ans (jusqu'en 1936), puis d'une façon irrégulière apparaissent au tableau n° 11, et sont illustrés par la figure n° 5.

Tableau n° 11. Dénombrement de la population de Vraiville.*

1808 : 545 habitants	1856 : 509 habitants	1906 : 306 habitants
1811 : manque	1861 : 504	1911 : 292
1816 : manque	1866 : 508	1921 : 275
1821 : 542	1871 : 508	1926 : 295
1826 : 538	1876 : 508	1931 : 285
1831 : 512	1881 : 509	1936 : 292
1836 : 542	1886 : 468	1946 : 311
1841 : 515	1891 : 422	1954 : manque
1846 : 537	1896 : 364	1962 : 277
1851 : 512	1901 : 321	

* Source : Préfecture de l'Eure, Service d'Archives de l'Eure.

La chute de la population s'est effectuée par paliers successifs. Bien que les recensements de 1811 et 1816 manquent, on peut supposer que le chiffre de la population a été stable jusqu'en 1821. La chute de la population commence dès la décade 1823-1832. Après une baisse de 5 %, le niveau de la population se fixe pour les années 1850 à 1880 aux alentours de 500 personnes. Après une seconde chute brutale, de près de 25 % en 10 ans, le nombre des habitants s'établit à 364 en 1896. La chute s'accélère encore jusqu'en 1921, date à laquelle la population atteint son niveau le plus bas. Depuis la population a augmenté et atteint le niveau des années 1900.

3. Mouvement migratoire (tableau n° 12) :

La tradition d'émigration dans le village semble dater du début de la période pour laquelle nous possédons les chiffres de la population. L'époque du développement du tissage dans le village est marquée par un excédent positif des naissances sur les décès, à l'exception de la décade 1813-1822, également caractérisée par un mouvement d'immigration. Toutes les autres années sont marquées par le départ d'habitants de Vraiville : émigration régulière et importante.

La rupture démographique se situe très clairement dans les années 1883-1892 : déficit considérable des naissances, émigration massive se conjuguent pour entraîner la chute de la population.

Tableau n° 12. Mouvement migratoire (1803-1962).

Dates	Population moyenne	Mouvement	Solde des naissances sur les décès	Mouvement migratoire
1803-1812.....	545		+ 6	
1813-1822.....	542	— 3	— 14	+ 11
1823-1832.....	525	— 17	+ 3	— 14
1833-1842.....	528	+ 3	+ 14	— 11
1843-1852.....	524	— 4	+ 34	— 38
1853-1862.....	506	— 18	— 1	— 17
1863-1872.....	508	+ 2	+ 8	— 6
1873-1882.....	508	0	+ 2	— 2
1883-1892.....	445	— 63	— 40	— 23
1893-1902.....	342	— 103	— 47	— 56
1903-1912.....	298	— 44	— 30	— 14
1913-1922.....	278	— 20	— 22	+ 2
1923-1932.....	286	+ 8	— 18	+ 26
1933-1942.....	292	+ 6	+ 33	— 27
1943-1952.....	311	+ 19	— 13	+ 32
1953-1962.....	277	— 34	+ 4	— 30

L'excédent des décès sur les naissances est chronique depuis, à l'exception des années 1933-1942 ; quant à la reprise récente, on ne peut prévoir si elle continuera. Le mouvement migratoire est fluctuant : immigration dans les périodes d'après-guerre, en alternance avec émigration.

L'élément important qui se dégage du tableau n° 12 est l'ancienneté de la tradition d'émigration.

4. Taux de natalité, nuptialité, mortalité :

Les chiffres donnés pour le XVIII[e] ne sont que des hypothèses (tableau n° 13).

Le tableau relatif aux XIX[e] et XX[e] siècles est bâti sur des moyennes annuelles de population (tableau n° 14).

— taux de natalité : on a vu qu'il semblait plus vraisemblable de se fonder sur un taux de natalité de 30 °/₀₀. Ce taux va diminuer régulièrement (comme nous aurons l'occasion de le vérifier, de l'intérieur, en reconstituant les généalogies familiales) tout au long du XIX[e] siècle. Les années d'entre deux guerres sont des années de reprise de la natalité suivies d'une chute brutale, puisque la natalité est au plus bas depuis 25 ans.

Tableau n° 13. Evolution des taux de natalité, nuptialité, mortalité au XVIII^e siècle (hypothèses).

Hypothèse 1, taux de natalité 36 p. mille
Hypothèse 2, taux de natalité 30 p. mille

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Taux de natalité		Taux de nuptialité		Taux de mortalité	
	Population moy.	Population moy.	1	2	1	2	1	2
1706-1712.	344	413	36 °/oo	30 °/oo	6,7 °/oo	5,6 °/oo	27,3 °/oo	22,8 °/oo
1713-1722.	466	560	»	»	6,4	5,2	25,7	21,4
1723-1732.	420	503	»	»	7,9	6,6	34,5	29,8
1733-1742.	392	470	»	»	10,2	8,5	36,2	30,2
1743-1752.	455	546	»	»	7,9	6,6	30,3	25,3
1753-1762.	405	486	»	»	7,7	6,4	36	30,1
1763-1772.	447	536	»	»	9,2	7,6	40,9	34,1
1773-1782.	505	607	»	»	9,5	7,9	25,5	21,2
1783-1792.	439	526	»	»	9,1	7,6	36,2	30,2
1793-1802.	470	563	»	»	9,4	7,8	28,9	24,2

Tableau n° 14. Evolution des taux de natalité, nuptialité, mortalité aux XIX^e et XX^e siècles.

	Population moyenne	Taux de natalité	Taux de nuptialité	Taux de mortalité
1803-1812.....	545	29,2 °/oo	5,5 °/oo	28,1 °/oo
1813-1822.....	542	27,7	7,4	30,8
1823-1832.....	525	26,3	7,4	25,8
1833-1842.....	528	23,7	8,7	21
1843-1852.....	524	24,1	7,8	17,6
1853-1862.....	506	18,8	9,9	19
1863-1872.....	508	19,7	8,3	18,8
1873-1882.....	508	18,3	6,7	17,9
1883-1892.....	445	15,7	6,5	24,7
1893-1902.....	342	16,1	8,5	29,8
1903-1912.....	298	13,4	8,7	23,5
1913-1922.....	278	21,9	9,3	29,8
1923-1932.....	286	21,3	10,8	27,6
1933-1942.....	292	24,3	8,2	13
1943-1952.....	311	10,6	10	14,8
1953-1962.....	277	10,8	12,6	9,4
1968.....	312			

— taux de nuptialité : en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de natalité de 30 °/∞ au XVIII^e siècle, on voit que le taux de nuptialité oscille entre 5,6 °/∞ par an et 8,5 avec une moyenne de 6,9 °/∞ ; aux XIX^e et au XX^e le taux augmente, le nombre de mariages ayant beaucoup moins baissé que la population. Le taux annuel moyen de nuptialité est de 7,6 °/∞ pour le XIX^e avec 7,3 °/∞ au cours des 50 premières années, et 7,9 °/∞ au cours des 50 dernières années. Le taux monte à 13,9 °/∞ pendant les 50 premières années du XX^e siècle.

— taux de mortalité : il est de 26,9 °/∞ en moyenne au XVIII^e, toujours dans l'hypothèse n° 2. Ce taux a diminué au cours de la deuxième moitié du XIX^e, mais augmenté à nouveau entre 1883 et 1932 ; il était alors à un niveau équivalent à celui du XVIII^e. Le vieillissement de la pyramide des âges, dû au départ des jeunes en est probablement la cause.

Le cadre humain (géographique, historique, démographique) a été tracé à grands traits, autant que le matériel offert au chercheur le permettait. Abordons maintenant le sujet central de ce travail, le mariage, en tant que nuptialité, alliance et noce.

4

La nuptialité

1. CELIBAT DEFINITIF.

On mesure le célibat définitif en établissant l'état matrimonial des personnes décédées à 50 ans et plus. En raison des lacunes des actes de sépulture au XVIII[e], nous sommes mal renseignés : un nom, une date, une formule suffisent à la rédaction de l'acte, mais sont laconiques en ce qui concerne l'état matrimonial du défunt.

C'est la reconstitution des familles, selon la méthode de Louis Henry, qui permet de tracer le destin individuel de chacun. Or, on a délibérément écarté cette méthode. Il faut donc ici procéder par comparaison, et se fondant sur les résultats obtenus à Crulai[1], ou Tourouvre-au-Perche[2] qui sont relativement voisins, et penser qu'il y avait comme pour ces communes un petit nombre de célibataires à Vraiville au XVIII[e].

Tableau n° 15. Etat matrimonial au moment du décès, des personnes âgées de 50 ans et plus.

	HOMMES					FEMMES				
	Mariés		Célibataires		Indéterminés	Mariés		Célibataires		Indéterminés
		en %		en %			en %		en %	
1706-1750.					77	49				26
1750-1800.					133	85				
1800-1850.	107	84,3	20	15,7		120	93,8	8	6,2	20
1850-1900.	114	93,4	8	6,6		116	90,6	12	9,4	
1900-1960.	108	83,1	22	16,9		114	95	6	5	

1. E. GAUTIER et L. HENRY, *La population de Crulai*, 1958.
2. H. CHARBONNEAU, *La population de Tourouvre-au-Perche*, 1968.

Le tableau n° 15 montre l'évolution du taux de célibat par période de 50 ans à partir de 1800. Ce taux est instable et les fluctuations des chiffres sont difficiles à interpréter en raison des mouvements migratoires, des bouleversements de la pyramide des âges. Aujourd'hui le célibat masculin est nettement supérieur au célibat féminin.

2. AGE AU MARIAGE.

1. Age approximatif et âge exact.

Pour critiquer les données de l'enregistrement des mariages, il faut pouvoir comparer l'âge indiqué sur l'acte de mariage avec la date de naissance portée sur l'acte de baptême.

Ce contrôle a été effectué pour le XVIII[e] et le tableau n° 16 montre les âges exacts, vieillis ou rajeunis, par tranche d'âge. Pour la période 1706-1752 les renseignements ne figurent pas pour tous les originaires de Vraiville, si leur naissance est antérieure au début de la période étudiée. Il ne paraît pas significatif de faire des moyennes à partir de ce tableau en raison de l'irrégularité des renseignements. On constate toutefois que les erreurs sont plus fréquentes dans la première que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle (toutes proportions gardées, les renseignements étant moins abondants, et le nombre de mariages inférieur).

1706-1752 :

Hommes : 11 âges exacts ; les + et les — s'annulent à 1 près.

Femmes : 28 âges exacts ; il reste + 14, ce qui signifie qu'il faut rajouter 14 années à l'ensemble des âges observés pour obtenir les âges exacts : les femmes avaient tendance à se rajeunir. Le rajeunissement maximum intervient dans la catégorie d'âge 20-24 ans.

Nombre d'âges connus : Hommes 28, Femmes 54. Si la différence entre le nombre d'âges connus chez les Hommes et chez les Femmes est si grande, c'est en raison des lacunes des registres paroissiaux : il y a plus d'hommes étrangers qui se marient à Vraiville que de femmes ; pour ceux-là, l'acte de baptême manque et le renseignement ne peut être contrôlé.

1753-1802 :

Hommes : 39 âges exacts ; 31 âges faux, en + et en — ; le solde est de + 20.

Tableau n° 16. Nombre d'âges exacts, vieillis ou rajeunis au mariage.

Age rajeuni = + Age vieilli = — Age exact = E

Age déclaré au mariage	Écarts constatés 1706-1752		Écarts constatés 1753-1802	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
14				
15				
16				E
17			E+1E	E
18	+1	EEE	+2EE	
19		+2	EE	+2
20	E	+4E	E—1EEE	E+1+1
21	EE+3	—2+7+2EEE	+4E	EEEEEEE+1EE
22	—1—1—2	—1EEEE+2E +4+2	+2EEE+2	—2+2—1+3—1 +2+6EE
23	EE+2+2E	E+1+3	—5EE+1+1E	E+1EE+3+4EE
24	E	+4E—1	EEE+1+1OE —1	—1EE—1—2E +1EEE
25	+1—5E—2E	E+1E	+1EE	—1+5+1EE—1E
26		—1E—1	—1+4E	+1E+4EEEE
27	—1	E—2+3E+2E	+1—1+2EEE	E—1EEE
28	E+2+1	—3E+1E	—1EE+2E	—4E+8+1E—4 E+1+1
29		—6	E—1	EEEE+1EE
30	E+2	+2	+8EE	E+4+2E+1+1
31		+1	—1	
32		EEE	E	+3+10+1
33	—1	—3	E	+5EE
34		E	E	
35		E	+1	—2E
36		E	+3	
37		+1	—5	+1
38			+2	+1
39	+1			
40	E		E	—3+1+1E
41				
42			E	
43			—9	
48			E	
52			E	
54			—1	
55			+15	+6
58			+2	

Exemple : + 4 = il faut ajouter 4 ans pour obtenir l'âge exact.
— 4 = il faut enlever 4 ans pour obtenir l'âge exact.

Femmes : 50 âges exacts ; 44 âges faux, avec un solde de + 24.

Nombre d'âges observés chez les hommes : 60 ; chez les femmes : 94. Dans les deux cas on a 55 % des âges exprimés exacts.

Pour les hommes comme pour les femmes il y a tendance à un plus grand rajeunissement. Celui-ci intervient dans les catégories d'âge 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans.

Ces conclusions ne peuvent servir à modifier les tableaux d'âge au mariage, car la pondération des âges exacts et des âges éronnés ne s'applique pas de la même façon selon les groupes d'âges. On se rappellera seulement que les âges moyens sont au XVIII[e] un peu inférieurs à la réalité.

2. Age des nouveaux mariés :

Les moyennes d'âge au premier mariage sont portées au tableau n° 17. Pour suivre les lignes d'évolution, on les a calculées par période de 50 ans (tableau n° 18).

Tableau n° 17. Age moyen au premier mariage.

Périodes	HOMMES	FEMMES
1706-1712.....	25,1	22,6
1713-1722.....	25,1	22,6
1723-1732.....	23,6	23,6
1733-1742.....	27,3	25,8
1743-1752.....	28,2	26,6
1753-1762.....	25,6	27,6
1763-1772.....	27	28,2
1773-1782.....	28,5	27
1783-1792.....	27,3	24,3
1793-1802.....	26,1	24,8
1803-1812.....	25,8	25,4
1813-1822.....	25,8	24,2
1823-1832.....	26	24,6

Périodes	HOMMES	FEMMES
1833-1842.....	27	27,1
1843-1852.....	29	26,8
1853-1862.....	25	23,2
1863-1872.....	27,6	22,4
1873-1882.....	27	22
1883-1892.....	26,8	22
1893-1902.....	27,2	21,2
1903-1912.....	27,8	22,4
1913-1922.....	26,1	23
1923-1932.....	24,4	21,6
1933-1942.....	24,3	21,8
1943-1952.....	27,3	23,6
1953-1962.....	24,1	24,3

Le sens général de l'évolution est celui de l'abaissement de l'âge au mariage, chez les hommes et les femmes. Le rajeunissement est plus précoce pour les femmes, puisqu'il date de la seconde moitié du XIX[e] siècle, et plus important que pour les hommes. Si l'on compare ces chiffres avec les données connues pour l'époque (tableau n° 19), dans les monographies publiées, on constate que, pour les premiers 50 ans, les habitants de Vraiville semblaient se marier plus

Tableau n° 18. Age moyen au premier mariage par période de 50 ans.

	Hommes	Femmes	Écart
1706-1752..	25,4	24,2	1,2
1753-1802..	26,9	26,3	0,6
1803-1852..	26,7	25,6	1,1
1853-1902..	26,5	22,1	4,4
1903-1952..	25,9	22,4	3,5

jeunes que leurs homologues de Crulai[3], Sotteville[4], Tourouvre[5], ou du Beauvaisis[6].

Les périodes comparées ne sont pas exactement les mêmes. On peut toutefois se demander si les chiffres de Vraiville ne sont pas à considérer avec une certaine réserve, étant donné les conclusions des vérifications d'âge.

Tableau n° 19. Comparaison des âges moyens au premier mariage.

	Hommes (Age moyen)	Femmes (Age moyen)
Crulai		
(1674-1742).....	27,2	24,5
Sotteville		
(1760-1790).....	27,5	26,3
Beauvaisis		
(1740-1800).....	26,2	25,5
Tourouvre		
(1665-1699).....	28,2	24,1
(1700-1734).....	27,6	24,9
(1735-1770).....	27,5	26,2

Les chiffres les plus a-typiques ne concernent que les 30 premières années. Or, le nombre des âges connus s'établit ainsi :

	Hommes	Femmes	Nombre total de mariages
1706-1712	11	9	23
1713-1722	26	24	30
1723-1732	28	27	33

3. E. Gautier et L. Henry, *op. cit.*
4. P. Girard, *op. cit.*
5. H. Charbonneau, *op. cit.*
6. P. Goubert, *op. cit.*

Pour les premières 10 années, le manque de renseignements est probablement la cause des écarts d'âge. Pour les années 1713 à 1732, le nombre d'âges connus est suffisant, et il n'y a pas d'explication à la « jeunesse » de ces âges. Est-ce purement conjoncturel : le curé rajeunissait-il systématiquement ses mariés, par exemple, ou est-ce la fin d'un mouvement plus ancien ? Ce phénomène semble d'autant plus curieux que l'âge moyen au mariage vient ensuite (à partir de 1733) se replacer parmi les données classiques.

Entre 1850 et 1913, la moyenne nationale d'âge au mariage était de 28,3 pour les hommes et de 24,1 pour les femmes. Ces chiffres sont supérieurs à ceux que nous rencontrons ici pour la même période.

Il faut souligner que les guerres de la Révolution et de l'Empire qui sont la raison de la multiplication des mariages, ont également suscité des mariages très jeunes. De 1793 à 1802, trois hommes se marient à l'âge de 17 ans, deux à 18 ans, cinq à 19 ans ; une femme à 16 ans, une à 17 ans, une à 18 ans. De 1813 à 1822, quatre hommes se marient à 18 ans, et quatre à 19 ans. Les jeunes gens qui tentaient d'échapper à la conscription par le mariage ne craignaient pas de se marier avec des femmes plus âgées qu'eux. A part ces périodes exceptionnelles, il faut noter l'inexistence des mariages très jeunes : deux garçons de 14 ans qui se marient entre 1823 et 1832, et une fille de 13 ans entre 1903 et 1912 sont les seuls cas rencontrés.

3. Age au mariage et catégories socio-professionnelles :

Existait-il un schéma de répartition des âges au mariage différent selon les diverses catégories socio-professionnelles ?

La moyenne d'âge au premier mariage d'après la profession des époux figure au tableau n° 20, par période de 50 ans.

Tableau n° 20. Age au mariage et catégories socio-professionnelles.

	Journalier		Laboureur-Cultivateur		Tisserand		Artisan		Commerçant		Ouvrier d'Usine		Autres		Indéterminés	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1743-1802.	31,8	27,8	29	24,6	25,5	27,2	26	27,9	29	29,5			32	24,3	29,4	28
1803-1902.	28,3	27,5	26,8	23,5	25,2	23,2	26,2	23,4	25	28,6	26,5	22	24,8	20,2		
1903-1962.	23,7	20,6	26,8	22,6			23,6	22,6	25	22,5	23	21	24,7	21,2		

On constate :

— un abaissement de l'âge au mariage, suivant le mouvement général ;

— compte tenu du rajeunissement général, l'âge au premier mariage reste relativement plus stable chez les laboureurs-cultivateurs, commerçants et « autres ». Le rajeunissement le plus marqué affecte donc les catégories sociales les plus défavorisées, journaliers et ouvriers d'usine.

— les journaliers se marient parmi les plus âgés (catégorie « autres » exceptée) entre 1743 et 1802, mais les plus jeunes entre 1903 et 1962, suivis par les ouvriers d'usine.

Considérons les écarts d'âge au mariage (tableau n° 21).

Tableau n° 21. Ecarts d'âge au mariage et catégories socio-professionnelles.

	Journalier	Laboureur Cultivateur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'Usine	Autres	Indéterminés
1743-1802	4 ans	4,4	+1,7	+1,9	+0,5	—	7,7	0,6
1803-1902	1,8	3,3	2,8	2,8	3,4	4,5	4,6	—
1903-1962	3,1	4,2	—	1,0	2,5	2,0	3,5	—

Le XVIII[e] siècle ne craignait pas les écarts d'âge inverses, qui disparaissent par la suite.

Conclusion claire du tableau qui précède : jusqu'au début du XIX[e] siècle, il y avait le même écart d'âge entre les époux, que le mari appartienne à la catégorie des journaliers ou des laboureurs. Par la suite, ce sont les journaliers, tisserands et artisans qui présentent le plus faible écart d'âge entre les conjoints, et les cultivateurs, commerçants, ouvriers d'usine et autres les plus grands. On suppose donc que la communauté ne prescrit pas de règle (inconsciente) dans le domaine des écarts d'âges, et que du moment que le mari est plus âgé que sa femme, le mariage est possible.

Au XX[e], on trouve les plus grandes différences d'âge chez les cultivateurs. Doit-on relier ce phénomène au fort célibat masculin des 50 dernières années ? La désaffection des femmes pour la vie des campagnes pourrait en être la cause : les cultivateurs sont maintenant la classe difficile à marier. Entre 1953 et 1962, sur neuf mariages dans lequel l'époux est cultivateur, il y a trois cas d'écart d'âge de 3 années, trois cas de 5, et trois cas où le garçon est plus jeune que la fille.

Tableau n° 22. Répartition proportionnelle des âges au premier mariage par groupe d'âge, par période de 10 ans.

Age	1706-1712		1713-1722		1723-1732		1733-1742		1743-1752		1753-1762		1763-1772		1773-1782		1783-1792	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
10-14.					38,5													
15-19.	90	111	95		38,5	131	34	33		29	77		31	29	25	49		30
20-24.	361	664	620		500	521	400	434	323	371	384	266	312	343	308	244	217	394
25-29.	271	111	190		123	304	334	300	382	371	269	334	438	257	282	487	467	394
30-34.	188	111	95				66	200	147	86	231	400	63	257	129	123	95	30
35-39.	90						66		59	143	39		125	57	180	49	95	61
40-44.						44	34	33	89					57	51	49	95	91
45-49.							66								25		31	
50 +.													31					
	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Age	1793-1802		1803-1812		1813-1822		1823-1832		1833-1842		1843-1852		1853-1862		1863-1872		1873-1882	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
10-14.							59											
15-19.	264	77		69	205	52	29	81		43		75	24	111		281	61	226
20-24.	158	487	520	379	308	636	324	767	441	445	421	394	436	534	435	461	212	645
25-29.	316	332	280	449	230	182	441	244	394	276	290	306	412	289	256	180	485	97
30-34.	158	77	160	69	103	26	59	27	70	107	132	50	95	22	205	52	151	32
35-39.	52	25	40		51	104	59	81	23	64	26	125	23	44	52	26	61	
40-44.	26				51		29		23	22	79	25			52			
45-49.				34	26				16	43	26	25					30	
50 +.	26				26						26							
	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Tableau n° 23. Répartition proportionnelle des âges au premier mariage par groupe d'âge et professions pour la période de 1743 à 1962.

Période groupe d'âge	PROFESSION DE L'ÉPOUX							
	Journalier	Laboureur Cultivateur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'Usine	Autre	Indéterminé
1743-1792								
10-14....								
15-19....	96	192						15
20-24....	238	362	500	445				251
25-29....	309	234	500	335			250	251
30-34....	96	170		55			250	94
35-39....	119	42		55			250	120
40-44....	119						250	134
45-49....				110				94
50+....	23							41
1793-1852								
10-14....			22					
15-19....	83	38	78	88	140	142	334	
20-24....	375	301	406	353	290	357	333	
25-29....	83	396	371	353	150	215		
30-34....	209	189	90	148	140	142	333	
35-39....	42	38	22	29	140			
40-44....	42	38	11		140	72		
45-49....	42							
50+....	124			29		72		
1853-1902								
10-14....								
15-19....	99	71	97		111		166	
20-24....	367	286	415	374	223	334	334	
25-29....	467	358	318	333	666	333	334	
30-34....	67	214	122	167		333	166	
35-39....		71	24	83				
40-44....				43				
45-49....			24					
50+....								
1903-1962								
10-14....								
15-19....	69			66	200	142		
20-24....	482	435		634	134	498	500	
25-29....	345	349		234	600	284	437	
30-34....	69	130		66		35	63	
35-39....	35	43				35		
40-44....					66			
45-49....								
50+....		43						

4. Répartition par groupes d'âge :

Les résultats du tableau n° 22 se résument ainsi :

Les trois quarts des hommes se marient dans les deux groupes d'âge compris entre 20 et 30 ans ; les trois quarts des femmes aussi, 50 % d'entre elles se mariant à partir de 1913-1922 dans la catégorie 20-24 ans.

Les répartitions par groupes d'âge ne font pas apparaître de modèle matrimonial différent selon la profession de l'époux (tableau n° 23).

5. Age combiné des époux au premier mariage (tableau n° 24) :

En raison des lacunes de l'état civil ancien, seules sont examinées au XVIII^e^ 117 unions (sur 162 célébrées de 1706 à 1752) et 152 (sur les 204 célébrées de 1753 à 1802).

Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, les conjoints se situent dans la catégorie 20-24 et 25-29 pour les deux époux ; dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle, l'écart d'âge s'accentue. Les deux schémas les plus courants sont : époux 25-29 ans et épouse 25-29 ans.

Au XIX^e^ siècle, dans la première moitié, le maximum se situe dans la catégorie 20-24 ans pour les deux époux, mais dans la deuxième moitié, c'est le schéma : époux 25-29 ans et épouse 20-24 ans.

Au XX^e^ siècle, les deux époux se situent, pour le plus grand nombre d'unions dans le groupe d'âge 20-24 ans.

On a donc un rajeunissement constant des épouses, tandis que l'âge des époux évolue en dent de scie.

3. VEUVAGE ET REMARIAGE.

Comme pour l'étude du célibat, sans la reconstitution des familles, on ne peut connaître le destin individuel de chacun, les actes de mariage étant très incomplets pour le XVIII^e^. Souvent, le curé ne mentionne pas le veuvage, ou signale seulement qu'un des deux conjoints est veuf, mais ne donne ni la date de son veuvage, ni le nom du précédent conjoint. Dans la mesure du possible, en comparant les actes de mariage, et en recherchant les actes de décès, nous avons tenté de dresser une liste des veufs et des veuves qui se remarient (tableau n° 25). Toutefois, nous n'avons pas le pourcentage de veufs et veuves qui ne se remarient pas ; l'information est perdue si le précédent conjoint est décédé en dehors de la paroisse, ou si le précédent mariage a eu lieu en dehors de la paroisse.

Tableau n° 24. Age combiné des époux au premier mariage par période de 50 ans.

Époux	Épouse						
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
1706-1752							
15-19		3					
20-24	7	25	12	1		1	
25-29	3	25	10	1			
30-34	1	2	3	2			
35-39			2	2	1		
40-44		1	1	3			
45-49				1			
1753-1802							
15-19	3	8	4	1			
20-24		17	21	4	2		
25-29	1	22	22	8			
30-34		7	3	8			
35-39		3	5	3	2	1	
40-44			3	1	1	1	
45-49						1	
1803-1852							
15-19	1	7	1				
20-24	8	45	16	3	2		
25-29	3	24	22	3	3		
30-34	1	9	4	3	2		
35-39		3	3	1	1		
40-44			2	2		2	1
45-49						1	
1853-1902							
15-19	3	8					
20-24	11	37	10				
25-29	12	42	10	1			
30-34	5	6	6	31			
35-39		2	2	1			
40-44			1				
45-49							
1903-1962							
15-19	3	3	2				
20-24	14	47	10				
25-29	11	30	10	1	1		
30-34	2	6	2				
35-39		1		1			
40-44				1			
45-49							1

Tableau n° 25. Nombre de mariages unissant un ou deux veufs.

	Nombre de mariages entre un veuf et un célibataire	Nombre de mariages entre deux veufs	Total	% du total des mariages
1706-1750.....	17	3	20	12,3 %
1750-1800.....	25	12	37	18,1 %
1800-1850.....	15	7	22	11, 1 %
1850-1900.....	14	6	20	18,7 %
1900-1962.....	8	8	16	12,3 %
	79	36	115	

115 mariages unissent soit un veuf et une personne dont c'est le premier mariage, soit deux veufs ; ceci représente environ 12,5 % du total des mariages, ce qui est comparable aux chiffres de Tourouvre-au-Perche. La reconstitution des veuvages semble donc avoir été réalisée dans des conditions proches de la réalité.

1. Intervalle veuvage-remariage :

La date de décès du précédent conjoint n'est connue que dans 54 cas, soit un peu plus de la moitié des remariages (pour le XVIII[e],

Tableau n° 26. Durée moyenne de l'intervalle veuvage-remariage selon l'âge au remariage (en mois).

Périodes	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 et plus
1706-1800				
Veufs.....	15 mois		24 mois	31 mois
Veuves.....		30 mois		52 mois
1800-1900				
Veufs.....	18 mois	30 mois	40 mois	25 mois (à part 1 veuf 10 années)
Veuves.....		49 mois	30 mois	66 mois (à part 1 veuve 24 ans)
1900-1962				
Veufs.....		24 mois		29 mois
Veuves.....	19 mois	64 mois	12 mois	43 mois

13 dates sur 57 unions de ce type, pour le XIX^e^, 28 sur 44 et pour la première moitié du XX^e^, 9 sur 16). Le total des renseignements s'élève à 50 ; les 4 qui constituent la différence proviennent de mariages qui unissent deux veufs, et pour lesquels la date de décès des deux conjoints précédents est connue. Les lacunes sont donc le fait des registres de l'état civil aussi, et les maires ne se préoccupent pas toujours de demander les renseignements dans leur intégralité aux personnes qu'ils marient. On ne peut étudier l'intervalle veuvage-remariage au XVIII^e^, sans connaître la date de décès du précédent conjoint. Le tableau n° 26 ne fait que récapituler les informations obtenues dans les 54 cas.

Chez les hommes, 58 % se remarient dans le courant des deux premières années suivant le veuvage, mais seulement 42 % des

Tableau n° 27. Intervalle veuvage-remariage.

Durée en mois puis en années	Veufs		Veuves	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0 mois				
1				
2				
3	1		1	
4	1			
5	1			
6	1			
7			2	
8				
9				
10				
11	2			
TOTAL....	6	26,5 %	3	10,5 %
1 an révolu	8	31,5 %	9	31,5 %
2	2	7	5	18
3	2	7	5	18
4	1	3,5	1	3,5
5	1	3,5	2	7,5
6	2	7	1	3,5
7	1	3,5		
8	1	3,5		
9				
10+	2	7	2	7,5
	20	100 %	25	100 %
TOTAUX..	26	+	28	= 54

femmes. 36 % des femmes se remarient au cours des deuxième et troisième années suivant le décès de leur époux.

Contrairement à ce que l'on constate à Tourouvre, l'intervalle veuvage-remariage est plus court chez les veufs ou veuves les plus jeunes (tableau n° 27). A 50 ans et plus cet intervalle est plus court chez les hommes que chez les femmes.

2. L'âge au remariage (tableau n° 28) :

Il est différent de l'âge au premier mariage, les remariages n'obéissant pas aux mêmes impératifs que les mariages.

Ce sont les hommes du groupe d'âge 40-49 ans qui se remarient le plus aux XVIII[e] et XX[e] siècles, contrairement au XIX[e] siècle, où le groupe 30-39 ans vient en tête. Chez les femmes, c'est toujours la catégorie 30-39 qui vient en tête.

Tableau n° 28. Age au remariage.

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Age inconnu	Ens.
1706-1800								
Veufs.....	5	4	14	9	1	1	7	
Veuves.....	5	10	6	5	2		4	
1800-1900								
Veufs.....	6	10	7	3	5	2		
Veuves.....	1	5	4	5	3		1	
1900-1962								
Veufs.....		1	6	3		1		
Veuves.....	1	5	2	3		1		

L'assortiment des âges au remariage est respecté comme dans le tableau relatif aux premiers mariages, avec un décalage. La majorité des remariages unissent des hommes des groupes d'âge 30-39 ans et 40-49 ans avec les femmes des mêmes groupes d'âge. Les écarts d'âge sont respectés dans l'ensemble à l'exception de quelques cas extrêmes, comme l'union d'un homme de 29 ans avec une femme de 53 ans, et de deux unions dans lesquelles l'époux a 25 années de plus que sa femme.

Tableau n° 29. Age combiné des époux lorsque l'un des deux ou les deux sont veufs.

Age de l'époux	Age de l'épouse					
	Moins 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70 +
1706-1800						
Moins de 30...	4	2				
30-39.....	2	7	2	1		
40-49.....	6	7	5			
50-59.....	1	2	2	4	1	
60-69.....						
70 +.....						
1800-1900						
Moins de 30....	2	3		1		
30-39.....	5	7				
40-49.....	1	2	4	1	1	
50-59.....	1			2	1	
60-69.....		1	2	1	1	
70 +.....				1	1	
1900-1962						
Moins de 30....						
30-39.....	1	2				
40-49.....	2	3	1	1		
50-59.....		1		2		
60-69.....						
70 +.....						1

4. LES DIVORCES.

Le divorce est un phénomène récent dans l'histoire de la nuptialité à Vraiville : le premier date de 1895, et on en compte 15 jusqu'à aujourd'hui. Leur répartition apparaît au tableau n° 30.

L'indication d'un divorce figure sous forme de mention marginale, portée sur le registre de l'état civil en regard de l'acte de mariage ; il est donc possible que ce chiffre de 15 soit inférieur à la réalité.

La durée qui s'écoule entre la date du mariage et du divorce varie : la plus courte est de 5 ans, la plus longue de 36 ans, avec une moyenne de 12 ans. Le divorce semble toucher toutes les catégories professionnelles (tableau n° 31).

Tableau n° 30. Nombre de divorces.

1895	1
1903	1
1925	1
1928	1
1929	1
1933	1
1935	1
1936	1
1938	1
1941	1
1946	1
1947	3
1951	1
	15

Tableau n° 31. Profession de l'époux des couples ayant divorcé.

domestique agricole	4
ouvrier	2
soldat	1
secteur tertiaire	3
cultivateur	2
commerçant	2
bûcheron	1
	15

Trois seulement des couples divorcés avaient passé un contrat de mariage.

Remariage de divorcés :

Il est difficile de connaître la durée de l'intervalle divorce-remariage, car sur les treize remariages de divorcés, 18 des conjoints sont étrangers à la commune. Leur acte de remariage indique de qui ils sont divorcés, mais non depuis quand. Comme les veufs qui se remarient entre veufs, les divorcés ont tendance à se remarier entre divorcés. Sur ces treize mariages, 8 unissent deux conjoints divorcés.

La moyenne d'âge au remariage est de 35 ans pour les hommes et pour les femmes de 34 ans.

Les remariages ont lieu entre personnes de tous les groupes d'âge (tableau n° 32). Trois mariages ont lieu dans le groupe 25-29 ans (pour les hommes et pour les femmes), et deux dans le groupe 40-44 ans (pour les hommes et pour les femmes).

Tableau n° 32. Répartition des groupes d'âge au remariage.

Hommes	Femmes						
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et plus
20-24.....		1					
25-29.....	1	3					
30-34.....							
35-39.....				1			
40-44.....			1	1	2		
45-49.....					1	1	
50 +.....							

5

L'alliance

Les règles générales de l'alliance dans les sociétés complexes sont connues : en petit nombre, elles sont généralement prohibitives[1]. Contrairement aux sociétés primitives, l'univers des parents n'y est pas découpé en classes matrimoniales au sein desquelles certains conjoints sont prescrits, et d'autres interdits. Le choix du conjoint dans une société complexe, théoriquement libre, obéit toutefois à des règles précises qui ont leur finalité propre, mais qui sont encore à déterminer. Si la plupart des ethnologues s'accordent sur la nécessité de reconstituer les généalogies pour comprendre la parenté et l'alliance dans les sociétés complexes, tous ne s'accordent pas sur leur mode d'exploitation.

La généalogie restitue les comportements, permet de mesurer la distance entre la règle telle qu'elle est formalisée, et telle qu'elle est pratiquée ; en un mot, elle est le premier pas vers la construction d'un « modèle statistique ».

Mais comment analyser cette masse de données que sont les généalogies ? Faut-il, comme à Plozévet rechercher des cycles de mariage ? Les auteurs de cette intéressante et fructueuse tentative y ont recherché s'il existait entre chacun des conjoints « une relation consistant en une série d'alliances en alternance avec une série de relations de fraternité »[2]. L'étude des relations horizontales, appliquée à Vraiville, n'a pas de sens. Vraiville est en fait une société :

a) où les liens de consanguinité sont beaucoup moins développés entre époux qu'à Plozévet ;

b) où la mobilité des habitants est depuis longtemps relativement grande ;

c) où l'on ne peut parler de lignage, où il n'existe pas de groupe

1. J. Cuisenier, M. Segalen, M. de Virville, *op. cit.*, p. 27.
2. M. Izard, *Parenté et mariage à Plozévet*, 1963, p. 98.

de parents comparable au « plou », ayant un ancêtre commun et entre lesquels est tissé un réseau de droits et des devoirs réciproques.

Si nous essayons en effet, après avoir combiné ensemble la plupart des tableaux généalogiques, de rechercher les alternances entre les relations de fraternité et d'alliance, il apparaît que les arcs des cycles sont rompus sans cesse. La combinaison sœur-frère n'est pas respectée, un mariage se noue avec un étranger. Finalement on peut se demander si Plozévet appartient bien au système des structures de la parenté dites complexes, car cette commune pourrait être rangée dans le groupe des isolats parfaits. Le Dr. Sutter et les généticiens ont utilisé ce concept d'isolat défini par Dahlberg puis Walhund en 1928. « C'est la zone de population à l'intérieur de laquelle chaque individu a la possibilité de se marier ». Cette notion est d'autant plus fonctionnelle que le groupe étudié est à l'écart des autres populations. Parfaitement utilisable dans des communautés à l'abri de trop larges mouvements migratoires telles que Plozévet ou certains villages de montagne ou de vallée, difficiles d'accès, elle est difficile à manier à Vraiville. Avant que les études de démographie historique ne fassent apparaître le contraire, il a semblé pendant longtemps que la population des petites communautés rurales avait été très stable au cours de leur histoire. Or il apparaît que les mouvements migratoires même anciens sont loin d'avoir été négligeables, bien souvent. Il suffit de regarder le tableau n° 12 pour s'en convaincre à Vraiville[3]. Les habitants de Vraiville trouvent leur conjoint au sein d'un isolat dont la configuration comprend des résidents de Vraiville et d'autres communes voisines. Ces autres communes sont elles-mêmes le point central d'un isolat dont la configuration leur est propre, recoupant la population de Vraiville et la population de communes plus éloignées. On recouvrirait la France entière en dessinant ces isolats qui sont chacun propres aux villages-centre et recoupent une partie de l'isolat d'un village voisin. Dire qu'un village est un isolat est une erreur de langage qui conduit à fausser l'observation. Les migrants matrimoniaux constituent une des données de celles-ci, et au lieu de tenter de les éliminer, il importe de rechercher les informations dont ils nous privent.

Comment donc utiliser les tableaux généalogiques, dressés avec tant de peine (dont trois sont présentés en exemple à l'annexe n° 3) ? Pour guider l'analyse et la recherche de régularités, nous

3. M. Lachiver vient de montrer dans son étude démographique de Meulan quelle était la mobilité de la population par une analyse de la fréquence d'apparition des patronymes (*La population de Meulan du* XVII^e^ *au* XIX^e^ *siècles*, 1969).

utiliserons pour principale variable discriminante la catégorie socio-professionnelle, en essayant de voir si l'alliance joue le même rôle et revêt les mêmes caractéristiques pour les cultivateurs et les tisserands.

Combinant les informations que livrent les actes de mariage, l'étude des dispenses, la reconstitution des généalogies, complétées par les données des mariages célébrés dans les quatre communes autour de Vraiville où ils ont été recueillis, nous analyserons ces alliances d'après trois indicateurs : homogamie socio-professionnelle, consanguinité, dimension de l'univers parental, à deux époques : vers 1870, avant la crise qui bouleverse l'équilibre socio-économique ancien, et aujourd'hui. Nous analyserons aussi à ces deux moments le rôle de l'alliance.

1. STRUCTURE DU RESEAU DES ALLIANCES.

1. Homogamie socio-professionnelle :

Un choix préférentiel du conjoint s'exerce-t-il selon l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle[4] ?

Pour recouper le plus grand nombre possible d'informations, trois types de tableaux croisés ont été construits : professions des deux conjoints (la profession de l'épouse n'étant connue qu'après 1823) ; professions de l'époux et de son beau-père ; professions des deux beaux-pères.

a) Professions des deux conjoints (tableau n° 33) : deux caractéristiques se dégagent de ce tableau :

— Endogamie des tisserands : entre 1823 et 1852, 57,5 % et de 1853 à 1902, près de 82 % des tisserands épousent des tisserandes. Celles-ci épousent également des journaliers et des artisans, et des ouvriers agricoles.

— Endogamie des cultivateurs : ceux-ci épousent des cultivatrices, ou le plus souvent des filles dites « sans profession » ou « ménagère » ou encore « occupée aux soins du ménage ». De 1823

4. A. Jacquard et M. Segalen, *Choix du conjoint et homogamie. Essai de mesure de la tendance à l'homogamie socio-professionnelle*, 1971. Dans cet article, on a essayé de calculer un indice qui quantifie l'attitude homogamique, en situant la réalité des mariages par rapport aux modèles panmictique (mariages au hasard) et homogamique absolus. Les données de Vraiville ont servi d'illustration à la méthode.

Tableau n° 33. Professions des deux conjoints de 1823 à 1962 (en pourcentage).

Profession de l'épouse	Profession de l'époux						
	Journalier	Cultivateur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'usine	Autre
1823-1852							
Journalière	23,1 %		10 %	9 %			
Cultivatrice		17,6 %			25 %	50 %	
Tisseuse	53,8	11,8	57,5	50	25	25	
Artisan	7,7	17,6	12,5	9 %		50	
Commerçante			5		25		
Ouvrière d'usine	15,4		7,5		25	25	
Autre							
Sans/Ménagère		53	7,5	32			
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
1853-1902							
Journalière	50		4,5	7,7			
Cultivatrice		44,5	1,5		16,7		
Tisseuse	38,5	11,1	81,8	50		100	
Artisan		5,5	6,1	23,1	33,3		16,7
Commerçante							
Ouvrière d'Usine							
Autre							
Sans/Ménagère	11,5	38,9	6,1	19,2	50		83,3
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
1903-1962							
Journalière	36,4		100	29,7	30	10,4	10,5
Cultivatrice	3	35,5		2,7		3,4	5,3
Tisseuse					10		
Artisan	6,1	6,4		24,4	20	7	10,5
Commerçante	3			5,4		3,4	
Ouvrière d'Usine	12,1	3,2		2,7	10	55	15,8
Autre		6,4		2,7	10	10,4	36,8
Sans/Ménagère	39,4	48,5		32,4	20	10,4	21,1
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

à 1852, 70,6 % des mariages de cultivateurs, de 1853 à 1902, 83,4 % et de 1903 à 1962 84 % rentrent dans cette catégorie.

b) Professions de l'époux et de son beau-père (tableau n° 34) : ce tableau donne une vue à la fois plus complète sur le plan historique et plus juste sur le plan de l'homogamie, puisque ce sont deux familles qui s'allient, et non deux individus.

Tableau n° 34. Profession de l'époux et de son beau-père de 1706 à 1962 (en pourcentage).

Profession du père de l'épouse	Profession de l'époux							
	Journalier	Laboureur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'Usine	Autre	Indéterminé
1706-1752								
Journalier	75 %	25 %		20 %				
Laboureur	12,5	75		40				
Tisserand								
Artisan	12,5			40				
Commerçant			100 %					
Ouvrier d'Usine								
Autre								
Indéterminé								
1753-1802								
Journalier	66,7	7,7	30,8	18,2				
Laboureur		88,5	23,1	54,5				
Tisserand	11,1		7,7	9,1				
Artisan	16,7	3,8	38,4	18,2				
Commerçant	5,5							
Ouvrier d'Usine								
Autre							100 %	
Indéterminé								
1803-1852								
Journalier	11,1	2,3	9,8	17,6	25	16,7		
Laboureur	11,1	72,4	23,5	29,4	25	16,7		
Tisserand	66,7	9,2	41,2	11,8		16,6		
Artisan		9,2	23,5	41,2		50		
Commerçant		4,6			25			
Ouvrier d'Usine	11,1	2,3			25			
Autre								
Indéterminé								

Suite du tableau n° 34.

Profession du père de l'épouse	Profession de l'époux							
	Journalier	Laboureur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'Usine	Autre	Indéterminé
1853-1902								
Journalier	34,8		9,7	13,8				
Laboureur	4,3	75	14,5	38	71,4		33,3	
Tisserand	39,1	20	61,3	38	14,3		50	
Artisan	21,8		11,3	6,8		100		
Commerçant		5			14,3			
Ouvrier d'Usine				3,4				
Autre			3,2				16,7	
Indéterminé								
1903-1962								
Journalier	30			13,0	28,6	15	16,7	
Laboureur	30	54,7		47,9	42,8	30	33,4	100 %
Tisserand							8,3	
Artisan	20	27,2		21,8		15		
Commerçant		13,6		4,3	28,6	5		
Ouvrier d'Usine	20			8,7		10		
Autre		4,5		4,3		25	41,6	
Indéterminé								

Au XVIII^e^, l'endogamie la plus caractérisée est celle des laboureurs, 75 % d'entre eux jusqu'en 1752, 88,5 % jusqu'en 1802 épousant des filles de laboureurs. L'endogamie est également caractéristique de la classe la plus opposée aux laboureurs dans l'échelle sociale, celle des manœuvres et journaliers agricoles : 75 % dans la première moitié du siècle, près de 70 % dans la seconde moitié épousent des filles de journaliers. La classe des tisserands est en cours de constitution, et l'attitude matrimoniale n'est pas très caractérisée : ils prennent pour épouses des filles de journalier, petit artisan ou de laboureur, selon le milieu dont ils sont issus. Entre ces groupes fermés et ouverts se situent les artisans. 54,5 % d'entre eux prennent pour épouse une fille d'artisan. On peut faire l'hypothèse que ce sont les plus petits artisans (maçon, charretier) qui font des mariages ouverts, tandis que la classe supérieure des artisans (maréchal-ferrant, menuisier, bourrelier) font des mariages endogames.

Au XIX^e^, l'endogamie des cultivateurs se maintient dans des proportions stables. 72,4 % de 1803 à 1852, puis 75 % de 1853 à 1902,

des cultivateurs (anciens laboureurs) épousent des filles de cultivateurs.

L'endogamie des tisserands s'accentue au cours du XIX^e^ : 41,2 % des tisserands épousent des filles de tisserands, dans la première moitié, et 61,3 % dans la seconde. Ainsi apparaît la scission entre les cultivateurs et les tisserands : on est en présence de deux isolats, c'est-à-dire de sous-groupes au sein de la même population dans lesquels les conjoints sont choisis préférentiellement. L'évolution de ces isolats ne peut être suivie sur une longue période puisque le tissage disparaît brutalement. Les artisans se marient soit avec des filles de cultivateurs, soit des filles de tisserands (pour les moins favorisés d'entre eux). Les journaliers épousent plus de filles de tisserands jusqu'en 1850 que de filles de journaliers, et environ autant de 1850 à 1902. Les deux professions semblent équivalentes sur le plan social. Commerçants et ouvriers d'usine se marient dans tout l'éventail social ; les commerçants épousent surtout des filles de laboureurs dans la seconde moitié du XIX^e^, mais les données brutes sont trop peu nombreuses pour distinguer phénomène général ou cas d'espèce. Vraiville est en pleine transformation économique dans la seconde moitié du XIX^e^, et le processus du changement s'accélère après 1870. Le gonflement de la catégorie « autres » en est un témoignage. Membres du secteur tertiaire, ce sont des fils de cultivateurs qui épousent des filles de cultivateurs. Le mariage apparaît pour l'époux comme un frein au changement social, qui ne suit plus la promotion économique : tel fils de cultivateur devenu clerc de notaire ou instituteur conserve ses attaches familiales en épousant une fille du milieu dont il est issu[5].

Exemple : le 12 mai 1868, Vital Sauvage, 24 ans, né à Crestot, demeurant à Rouen, élève docteur en médecine, fils de Louis, cultivateur, demeurant à Mandeville, et de Vitaline Duhazé, épouse Maria Lamboy, 22 ans, sans profession, née et demeurant à Vraiville, fille de Louis, cultivateur, et de Sophie Théroulde.

Au XX^e^, l'endogamie des cultivateurs semble avoir régressé. Une interprétation qualitative des faits semble ici nécessaire. La catégorie « cultivateur » ne semble plus assez fine à l'heure actuelle. Entre un exploitant d'une superficie de 50 hectares (ce qui peut d'ailleurs paraître dérisoire) et un exploitant de 4 hectares, existe la distance qui séparait autrefois le propriétaire de celui qui n'avait que ses bras pour travailler. Deux niveaux différents sont regroupés sous

5. Ce type d'union est l'illustration de la proposition d'Alain Girard : « C'est sans doute un des rôles essentiels des normes collectives d'assurer la permanence d'une culture, ou en tout cas de freiner ses transformations » A. GIRARD, *op. cit.*, p. 199.

le même terme. C'est ainsi que l'endogamie des « gros cultivateurs » semble être stable, tandis que les « petits » ont du mal à trouver un conjoint. Ceux-là contractent des mariages hétérogames sur le plan professionnel, mais non sur le plan social, si l'on envisage le niveau du revenu.

L'effet du nivellement social explique aussi les chiffres qui apparaissent dans la catégorie des ouvriers d'usine. Si 30 % d'entre eux épousent des filles de cultivateurs, les épouses sont probablement choisies dans le sous-groupe des cultivateurs prolétaires. Il faut ici considérer le point de vue de la fille, qui se marie délibérément en dehors de son milieu professionnel, renonçant à la dure vie de femme d'exploitant agricole.

L'endogamie socio-professionnelle est aussi le fait de la catégorie « autres ». On y trouve les mariages entre un notaire, sculpteur, ingénieur, étudiant, médecin et une fille de cultivateur, ou du groupe « autres ». Ici encore, hétérogamie professionnelle, mais endogamie des revenus.

c) Professions combinées des beaux-pères (tableau n° 35) : ce tableau éclaire les résultats des deux tableaux précédents. Malgré le manque d'informations au XVIII[e], on peut faire apparaître les points suivants :

— Dans la seconde moitié du XVIII[e], sur 100 laboureurs, 88 épousent des filles de laboureurs, mais seuls 72 d'entre eux sont fils de laboureurs. L'endogamie est donc moins forte. On trouve également

Tableau n° 35. Professions combinées des beaux-pères (en pourcentage).

Profession du père de l'épouse	Profession du père de l'époux							
	Journalier	Laboureur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'Usine	Autre	Indéterminé
1706-1752								
Journalier.....				50 %				
Laboureur.....				50				
Tisserand.....	50 %							
Artisan.....	50							
Commerçant.....								
Ouvrier d'Usine....								
Autre								
Indéterminé								

10. Vieille maison normande construite en 1692 qui appartenait au Seigneur de Vraiville, dépendant de la Prévôté de Chartres et rachetée par un bourgeois de Vraiville, Pierre Fossard, en 1703. A droite, l'ancien puits.

11. Type de maison de briques. La maison représentée sur cette carte postale fut édifiée en 1850.

16. Carte postale montrant la fabrique de poterie Lecuié, à la Haye Malherbe, qui cessa ses activités en 1914.

17. Maison de briques de Vraiville, construite vers 1850 dans laquelle deux métiers à tisser battaient jusqu'en 1870. Ces métiers étaient installés dans la pièce située à l'extrême-gauche de la photo, au rez-de-chaussée. Le tisserand fabriquait des pièces de drap, et la tisserande, son épouse, était réputée pour la finesse de ses mouchoirs. Après l'abandon du tissage, le couple devint distributeur de lait : l'homme collectait dans les fermes à partir de 5 heures du matin le lait que sa femme allait vendre de porte en porte à Elbeuf dans la matinée.

Suite du tableau n° 35.

Profession du père de l'épouse	Profession du père de l'époux							
	Journalier	Laboureur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'Usine	Autre	Indéterminé
1753-1802								
Journalier	41,7	13,6		42,8				
Laboureur	8,3	72,8		28,6				
Tisserand	8,3	4,5	100	14,3				
Artisan	41,7	9,1		14,3				
Commerçant								
Ouvrier d'Usine								
Autre							100	
Indéterminé								
1803-1852								
Journalier	22		4	10,4		25		
Laboureur	12	100	52	26,4				
Tisserand	33		28	26,3		25		
Artisan	33		16	21	100	50		
Commerçant				10,3				
Ouvrier d'Usine				5,6				
Autre								
Indéterminé								
1853-1902								
Journalier	47,5		14,6	9,1				
Laboureur	5,8	73,9	12,2	22,8	100			
Tisserand	29,2	26,1	63,4	50				
Artisan	17,5		9,8	4,5				
Commerçant								
Ouvrier d'Usine				4,5				
Autre				9,1				
Indéterminé								
1903-1962								
Journalier	11,1			25		20		
Laboureur	66,7	68,2		8,3	25	20	50	
Tisserand								
Artisan		22,8		41,8		20	50	
Commerçant		4,5		8,3	50	10		
Ouvrier d'Usine	11,1			8,3		20		
Autre	11,1	4,5		8,3	25	10		
Indéterminé								

le cas inverse, qui permet de corriger l'hétérogamie d'une union. Exemple : le 3 décembre 1793, Jean Lefebvre, 23 ans, né et demeurant à Vraiville, siamoisier, fils de Jean, cultivateur et de Marie Langlois, épouse Marie Lesieux, 21 ans, fille de Louis, cultivateur, et de Anne Lefebvre.

— Au XIX^e^, ce tableau accentue encore certains mariages préférentiels. C'est ainsi que les fils de cultivateurs n'épousent que des filles de cultivateurs. On notera que l'inverse n'est pas vérifié, ce qui semble un trait intéressant. Les cultivateurs marient leur fils selon une règle de stricte endogamie, mais leur fille d'après des critères moins rigoureux. Si on lit le tableau de la gauche vers la droite, on constate que beaucoup de filles de cultivateurs épousent des fils d'artisans ou de tisserands. L'endogamie des tisserands est également renforcée, lorsqu'on passe des professions combinées époux - beau-père, à celles des deux beaux-pères. De 61,3 % à 68 % par exemple dans la seconde moitié du XIX^e^.

— Au XX^e^, les phénomènes caractérisés au siècle précédent s'amplifient. Un nombre important de fils de journaliers épousent des filles de cultivateurs. L'endogamie des cultivateurs est toujours le fait saillant, ainsi que les liens matrimoniaux avec les artisans.

En résumé, l'histoire matrimoniale de Vraiville, d'après la variable homogamie professionnelle, est caractérisée par l'existence de deux sous-groupes qui contractent en leur sein des unions préférentielles. Telle est la norme qui règle la majorité des conduites. Certaines attitudes s'en écartent toutefois, puisqu'un nombre non négligeable des membres d'un groupe épouse des individus de l'autre groupe : filles de cultivateurs et tisserands.

Pour expliquer ces déviations, il n'est pas suffisant de recourir à un dicton, comme celui cité à Tourouvre-au-Perche, pour illustrer une situation semblable : « Marie ton fils quand tu voudras, ta fille quand tu pourras »[7]. Le proverbe populaire n'est qu'une rationalisation a posteriori d'un état de fait démographique. Raisonnant sur les marges des tableaux de données brutes (par exemple celles des professions de l'époux et de son beau-père, qui apparaissent à l'annexe n° 4), le déséquilibre des sexes dans la catégorie des cultivateurs est frappante : 43 cultivateurs, et 51 filles de cultivateurs entre 1803 et 1852 ; 20 et 43 entre 1853 et 1902. Les filles en surnombre subissent, selon le mot d'Albert Sauvy, une véritable « expulsion matrimoniale ». La norme est tournée par la contrainte démographique. Pour ces filles, se pose le choix entre un mariage hétéro-

6. Le nombre des unions est différent dans les deux tableaux, en raison des lacunes de l'état civil.

7. H. CHARBONNEAU, *op. cit.*, p. 144.

game, mais homochtone, ou l'inverse : un tisserand de Vraiville, ou un cultivateur d'ailleurs ?

2. Endogamie patronymique :

On retrouve le plus souvent les 13 noms dont la liste suit, dans les actes de l'état civil : ALLIX, BLONDEL, CIRETTE, DUMONTIER, DUVAL, FOSSARD, GALLERAN, LEFEBVRE ou LEFEBURE, LEMAITRE (à partir de 1763, originaire de Léry, Eure), LESIEUX, LETELLIER, PAULMIER ou PAUMIER, PICARD.

Un mariage qui unit deux personnes portant chacune l'un de ces patronymes est homochtone, en règle générale (des homonymes peuvent certes être étrangers au village). En étudiant la combinaison des mariages selon ces noms, se dessine l'endogamie sur le plan local, son évolution.

Tableau n° 36. Evolution des patronymes (en pourcentage des mariages).

Mariages dans lesquels	Les deux conjoints portent un des 13 patronymes	Un des deux conjoints porte un des 13 patronymes	Aucun des conjoints ne porte un des 13 patronymes
1706-1752..	27,8	53,7	18,5
1753-1802..	27,0	48,5	24,5
1803-1852..	31,1	47,0	21,9
1853-1902..	12,4	43,3	44,3
1903-1952..	4,0	18,2	77,8

Dans la colonne de gauche, on trouve le noyau dur endogame de la communauté.

Ce type d'unions atteint son maximum entre 1803 et 1852, puis décroît rapidement.

Ces familles réussissent à constituer des réseaux de parenté villageois, par une politique systématique des alliances, malgré le mouvement relativement important de migrants qui traversent épisodiquement ces réseaux sans les détruire ; les mariages de la colonne de droite, qui vont en augmentant, montrent l'ouverture progressive du village, et la rupture avec l'endogamie ancienne, depuis le début du XX[e] siècle[8].

8. Marcel JOLLIVET, étudiant les lieux de naissance à Baigneaux, au Sud de la Beauce fait la même constatation : Baigneaux n'est pas un isolat, l'immigration y est importante, mais les alliances réitérées entre familles souches pro-

A Vraiville aujourd'hui, ces noms anciens sont définitivement perdus. Les descendants des vieilles familles sont des alliés, qui n'ont pas recréé de noyau stable dans le village. Selon un schéma qui semble assez récent d'uxorilocalité, un étranger se fixe chez son beau-père, et une de ses filles restera à Vraiville avec son mari.

La modestie des informations que livre l'étude des patronymes ne doit pas décevoir : ces résultats bruts permettent de caractériser l'évolution de la structure de l'alliance par une variable supplémentaire, et accumuler des faits pour situer des époques-charnières.

3. Les mariages consanguins :

Pour connaître aussi exactement que possible le nombre d'unions consanguines qui ont été contractées à Vraiville, nous avons travaillé dans un premier temps sur la liste des dispenses accordées par l'Eglise. Puis, pour compléter ces informations, nous avons analysé les tableaux de généalogies descendantes.

L'Eglise réglemente les unions entre personnes liées au troisième degré de parenté[9] : oncle-nièce, tante-neveu ; au quatrième degré de parenté : cousins germains ; au sixième degré : cousins issus de germains. Ces mariages sont interdits en principe, mais l'église accorde des dispenses, pour qu'ils puissent avoir lieu, à la demande des futurs époux.

L'étude de l'homogamie socio-professionnelle a fait clairement apparaître la politique familiale des mariages : réaliser autant que possible une union assortie. Dans une population restreinte, l'endogamie a pour conséquence la consanguinité, et l'Eglise aurait certainement limité la nuptialité si elle s'y était opposée. Le Dr Sutter cite l'exemple de l'île de Sein et de la ville de Crozon où les mariages prohibés se sont élevés respectivement à 22 % et 17 % du total des mariages entre 1919 et 1929. « Une intervention rigoureuse de l'Eglise aurait fait baisser sensiblement la nuptialité dans ces populations et aurait fortement agi sur l'état démographique de la région »[10].

Les études des généticiens ne tiennent généralement pas compte des unions consanguines entre parents plus lointains : comment y accéder autrement que par la reconstitution des généalogies ? Sur

priétaires aboutissent à la constitution de réseaux de parenté locaux, qui, toutefois ne recouvrent pas le cadre communal. La société y est fondée sur la possession des terres et les échanges familiaux. Article dans *Les transformations des sociétés rurales françaises*, 1965, p. 94.

9. Suivant les termes utilisés par le Dr Sutter, on emploie la dénomination du droit civil qui additionne les degrés des deux lignes aboutissant à l'ancêtre commun, alors que la dénomination du droit canon les sépare.

10. J. Sutter, *Ethnologie générale*, 1968, p. 1539.

les tableaux généalogiques descendants, on repère immédiatement les couples entre parents, lorsque les deux personnes apparaissent en ordre inversé à deux endroits différents du tableau (par exemple le couple 8029 et 2332 dans le tableau généalogique 4124-4125, sur le dépliant hors-texte). L'ancêtre commun apparaît ainsi que les degrés de parenté unissant les époux.

Nous avons donc recherché à travers les 202 généalogies descendantes, ces types de mariages, pour les ajouter aux informations des dispenses. Le nombre total de mariages consanguins s'établit à 36, chiffre très faible rapporté à celui de Plozevet.

Tableau n° 37. Distribution des mariages consanguins selon la source des informations [11].

	Dispenses	Mariages consanguins d'après les tableaux généalogiques	Total des mariages	Pourcentage des mariages consanguins
1706-1752	6		162	3,7
1753-1802	7		204	3,5
1803-1852	9	2	197	5,5
1853-1902	9	2	184	5,9
1903-1952		1	138	0,7

Analysant le détail des dates des mariages consanguins, on constate que la « flambée » (bien relative) se produit entre 1833 et 1882. En cinquante ans, 15 dispenses sont accordées, 3 mariages ont lieu entre parents éloignés. La consanguinité atteint alors, entre 1833 et 1842 10 % du total des mariages, alors que l'endogamie socio-professionnelle est aussi à son point culminant.

L'explication de cette poussée, proposée par le Dr. Sutter pour le Loir-et-Cher semble parfaitement pertinente pour Vraiville : « l'augmentation du nombre des mariages consanguins fait suite à la révolution démographique : baisse de la fécondité par la limitation des naissances, baisse de la mortalité auxquelles s'ajoutent les migrations internes agissant ou non simultanément ; la fécondité différentielle a pu accroître en deux à trois générations le nombre de mariages consanguins... Chaque individu appartenant à des familles non malthusiennes a pu avoir de nombreux cousins

11. Deux des dispenses sont accordées (au XIX[e]) pour liens d'affinité et non de consanguinité : cas du remariages de veuves épousant des parents de leur précédent époux (dispenses du 11-6-1836 et 29-9-1877).

descendant des mêmes ancêtres communs, alors que les descendants des familles malthusiennes subissaient une perte relative de cousins très sensible »[12].

Pourquoi analyser en détail la consanguinité, phénomène qui semble peu caractéristique des comportements ? La raison en est double :

En premier lieu, le mariage dans la parenté constitue une des réalités dominantes dans la pensée indigène pour caractériser l'alliance autrefois et pour en constater la disparition ; en second lieu, les mariages consanguins réellement célébrés sont certainement supérieurs aux chiffres connus. La consanguinité par rapport aux ancêtres vivant avant le début de la période étudiée, la consanguinité sur le plan géographique (voir paragraphe 4 : l'univers spatial de l'alliance) sont perdus pour l'observation. L'endogamie est donc la règle qui normalise l'ensemble des comportements. La consanguinité ne peut pas être règle : étant illicite, elle est plutôt une sorte de sous-norme, liée à l'endogamie dont elle est le reflet rare et renforcé.

La première démarche pour étudier la consanguinité est d'analyser les liens de parenté unissant les époux (tableau n° 38).

Tableau n° 38. Liens de parenté dans les unions consanguines[13].

	3e D	3e D-4e D	4e D	4e D-6e D	6e D	6e D-8e D	8e D	10e D
XVIIIe..	2	1	9					
XIXe...			4	1	4	9	2	2
XXe....						1+		

Le XVIIIe privilégie les mariages entre cousins germains, tandis qu'au XIXe, le plus grand nombre de mariages est noué entre parents assez éloignés et séparés d'un niveau générationnel : Ego épouse la fille (ou le fils) de son cousin issu de germain. Le couple signalé par le signe + est parent du 6e au 8e degré, mais aussi par d'autres ancêtres communs au 10e D, au 12e D et deux fois au 24e D (figure n° 6).

Sur les schémas de parenté unissant les époux, on a recherché si des configurations de mariages préférentiels dans la lignée paternelle ou maternelle pouvaient être mis en évidence. Rien de tel n'apparaît. Au XVIIIe, on ne peut retracer le lien généalogique unis-

12. J. SUTTER, *Fréquence de l'endogamie et ses facteurs au XIXe*, 1968, p. 307.

13. Ne figure pas sur ce tableau une union dont le lien de parenté est inconnu, au XVIIIe.

sant les époux puisqu'il est antérieur au début de la période étudiée. Dans le cas des mariages consanguins (pour lesquels l'ancêtre commun est connu), on rencontre un cas de mariage entre un ego masculin et la fille du frère de la mère, et un cas avec la fille du frère du père. Au XIX^e^, des quatre mariages entre cousins germains, il existe trois cas dans lesquels ego épouse la fille de la sœur de la mère, et un cas la fille du frère du père. Aucun élément de l'analyse ne permet donc de parler d'alliance préférentielle avec une certaine partie de la parenté, ni de classe matrimoniale au sens classique du terme. On pourrait peut-être déduire de la variété de ces configurations la force de l'individualisme dans la famille du Sud de la Normandie, par opposition à la solidarité lignagère dans le Nord, observée par ailleurs[14].

Il faut revenir à l'analyse de la consanguinité en fonction de la variable socio-professionnelle. Comment se combinent les professions des époux consanguins ? (tableau n° 39).

Tableau n° 39. Catégorie socio-professionnelle des époux consanguins.

Pères des épouses	Époux			
	Laboureurs (cultivateurs)	Artisans	Journaliers	Tisserands
XVIII^e^				
Laboureurs	5			
Artisans				
Journaliers	1			
Tisserands				
XIX^e^				
Cultivateurs	5	1		1
Artisans				1
Journaliers				
Tisserands		2		8

Malgré la faiblesse des chiffres bruts, la consanguinité des tisserands apparaît comme un phénomène caractérisé. De plus, ce sont les tisserands encore qui ont le plus fort coefficient de consanguinité (tableau n° 40).

14. Dans la récente *Histoire de Normandie* qui vient d'être publiée en 1970 sous la direction de Michel de Bouard, un des auteurs analysant la formation du couple au XVII^e^, à travers certains contrats de mariage, fait la même constatation. Cette opposition est également confirmée par les études de Jean Yver (cf. bibliographie).

Tableau n° 40. Coefficients de consanguinité dans les mariages entre parents [15].

Profession du père de l'épouse	Profession de l'époux		
XVIII^e	Laboureur		Journalier
Laboureur.....	0,0625 (5 fois) 0,1250 (1 fois)		
Journalier.....	0,0625 (1 fois)		
XIX^e	Cultivateur	Tisserand	Artisan
Cultivateur.....	0,0156 0,0116 0,0625	0,0116	0,0116 0,0156
Tisserand.....		0,0116 (2 fois) 0,0156 0,0625 (3 fois)	0,0116 0,0881
Artisan.....			

Les cultivateurs qui nouent plus de mariages consanguins que les tisserands ont un univers de parenté plus large : les coefficients de consanguinité sont plus élevés chez les tisserands. Une première série d'oppositions pertinentes se dégage donc :

Cultivateurs :

— Endogames sur le plan professionnel, sauf pour les filles;

— Mariages consanguins plus nombreux ;

— Coefficients de consanguinité plus faibles : univers de la parenté plus large.

Tisserands :

— Endogames plus strictement ;

— Mariages consanguins moins nombreux ;

— Coefficients de consanguinité plus élevés : univers de la parenté restreint à la proche parenté.

A Vraiville, la consanguinité est beaucoup moins importante que l'endogamie. Si l'on ne doit pas, comme les généticiens, considérer que ce concept a fait long feu, que le « coefficient de consanguinité d'une population ne peut mesurer une réalité en fait inaccessible »[16], on doit toutefois le replacer dans son contexte endogamique. La consanguinité n'est qu'une « super-homogamie », une des

15. Coefficients calculés par l'équipe de l'INED dirigée par A. Jacquard. Les coefficients des époux liés au-delà du 6^e degré sont comptés pour 0.

16. A. Jacquard, *Structures génétiques des populations*, 1970, p. 156.

conséquences de l'endogamie, et certainement pas une de ses causes. On ne s'épouse pas parce que l'on est cousins, mais parce que l'on est cultivateur. S'il y a beaucoup plus de mariages endogames que consanguins, c'est qu'on n'hésite pas à s'allier avec un étranger (même si cet étranger est originaire d'un village distant de quelques kilomètres). A l'instar des rois, les habitants de Vraiville sont-ils homogames avant d'être homochtones ? Il nous faut, pour répondre à cette interrogation, examiner l'univers spatial de l'alliance.

4. Univers spatial de l'alliance :

a) Aire géographique de choix du conjoint :

La détermination de l'aire géographique du choix du conjoint résulte des informations que livrent les tableaux construits à partir des indications des lieux de naissance et de résidence portés sur les actes de mariage. Les villes principales les plus proches de Vraiville, Louviers (12 km), Elbeuf (11), Le Neubourg (14) ont été isolées pour tester l'hypothèse selon laquelle le village entretient des liens privilégiés avec les proches centres régionaux ; un groupe N a été constitué qui rassemble les sept plus proches villages au Nord de Vraiville, distants au plus de 10 km, et un groupe S qui rassemble les sept plus proches villages, au Sud, distants au plus de 6,5 km.

Les actes de mariage, avant sécularisation, sont en général explicites sur l'origine du conjoint : « de cette paroisse », « de la paroisse de... ». Les informations couvrent ainsi les deux siècles et demi étudiés.

— Résidence au mariage (tableau n° 41).

De 1706 à 1802, six hommes et huit femmes sur dix qui se marient à Vraiville y sont résidents. Dans les 150 ans qui suivent, la proportion des hommes résidant à Vraiville et s'y mariant diminue, tandis que le chiffre correspondant pour les femmes reste très élevé, ce qui s'explique, en partie, par le fait que le mariage a lieu dans la commune où réside la jeune fille. Jusqu'en 1852, deux tiers des mariages célébrés à Vraiville unissent des conjoints qui y résident. Pour les périodes suivantes, si l'on ajoute les chiffres des communes limitrophes, la limite de l'aire matrimoniale s'établit ainsi : 75,5 % des hommes entre 1853 et 1902, et 67,5 % entre 1903 et 1962 qui se marient à Vraiville y résident ou résident à une distance maximum de 10 km (distance moyenne pour les villages du groupe N : 5,5 km et pour les villages du groupe S : 3,8 km). Pour les femmes, on atteint les chiffres de 94,1 et 87,8 %. Cette homochtonie est très forte, puisqu'il a été établi qu'aujourd'hui dans l'Eure,

seulement 78 % des conjoints étaient originaires de la même région[17].

Tableau n° 41. Domicile des époux au mariage, en pourcentage.

Périodes	HOMMES										
	Nombre de mariages	Vraiville	N	S	Louviers	Elbeuf	Le Neubourg	Eure	Seine Maritime	Paris	Reste
1706-1752.	162	62,2	17,2	7	1,2	0,6	—	11,2	0,6	—	—
1753-1802.	204	63,4	12,9	8,4	1	0,5	—	12,3	0,5	—	0,5
1803-1852.	197	67,1	12,7	3	—	2	—	12,2	0,5	—	2,5
1853-1902.	184	41,9	24,4	9,2	3,8	6	—	12	1,1	0,5	1,1
1903-1962.	173	45,1	17,3	5,2	1,2	5,2	—	16,8	2,3	2,3	4,6

Périodes	FEMMES										
	Nombre de mariages	Vraiville	N	S	Louviers	Elbeuf	Le Neubourg	Eure	Seine Maritime	Paris	Reste
1706-1752.	162	88,8	5	2,5	0,6	—	—	2,5	0,6	—	—
1753-1802.	204	86,7	1,5	1,5	2	0,9	0,5	6,9	—	—	—
1803-1852.	197	94,5	1	0,5	0,5	0,5	—	3	—	—	—
1853-1902.	184	89,2	3,3	1,6	—	1,6	—	2,2	1,1	0,5	0,5
1903-1962.	173	83,1	3,5	1,2	1,2	1,2	—	6,9	0,6	0,6	1,7

Soulignons dans ce bref historique la perturbation de la période révolutionnaire sur la configuration de l'aire matrimoniale. La plus forte homochtonie est celle des années 1793-1802 : sur les 31 unions célébrées entre ces deux dates, seuls 3 des 62 conjoints n'étaient pas nés et ne résidaient pas à Vraiville. La Révolution et ses incertitudes ont dû replier sur elle-même la population inquiète. Notons qu'à la même époque ont déjà été signalés une recrudescence de l'homogamie, comme de l'endogamie patronymique.

— Lieux de naissance des conjoints (tableau n° 42) :

Le variable lieu de naissance donne une plus juste mesure de

17. A. Girard, *op. cit.* Ce chiffre de 78 % caractérise la région appelée Normandie orientale qui regroupe l'Eure et la Seine-Maritime, p. 66.

Tableau n° 42. Lieu de naissance des époux (d'après l'acte de mariage) en pourcentage.

Périodes	HOMMES										
	Nombre de mariages	Vraiville	N	S	Louviers	Elbeuf	Le Neubourg	Eure	Seine Maritime	Paris	Reste
1706-1752.	162	59,9	16,7	9,9	1,2	—	—	10,5	0,6	—	1,2
1753-1802.	204	56,3	12,7	10,8	1	1	0,5	15,2	1	—	1,5
1803-1852.	197	54,9	15,7	8,1	—	0,5	0,5	16,2	—	1	3
1853-1902.	184	28,8	20,1	10,3	1,1	3,3	—	21,8	9,8	0,5	4,3
1903-1962.	173	25,4	12,2	6,3	2,3	5,8	0,6	24,8	9,3	2,3	11

Périodes	FEMMES										
	Nombre de mariages	Vraiville	N	S	Louviers	Elbeuf	Le Neubourg	Eure	Seine Maritime	Paris	Reste
1706-1752.	162	90,6	4,4	1,3	0,6	0,6	2,5	—	—	—	—
1753-1802.	204	82,3	2,5	1,5	—	0,5	—	11,7	0,5	—	1
1803-1852.	197	83,4	5	2	0,5	0,5	—	7,6	—	—	1
1853-1902.	184	75,1	7,6	4,9	—	1	—	6,5	2,7	—	2,2
1903-1962.	173	36,4	12,2	9,3	4,7	5,7	0,5	10,5	10,5	2,2	8

l'endogamie géographique de la population, tout en permettant d'appréhender sa mobilité. Il y a moins de natifs que de résidents qui se sont mariés à Vraiville, à l'exception des femmes entre 1706 et 1752 : peut-être un certain nombre de mariages ont-ils été célébrés dans la paroisse du jeune homme. C'est contraire à la règle générale, mais on connaît la notable exception de Crulai.

Le nombre d'hommes qui viennent s'établir à Vraiville augmente régulièrement jusqu'au XX^e^, puis se stabilise. Pour les femmes, après la grande stabilité des XVIII^e^ et XIX^e^, un mouvement considérable s'est produit au cours des 60 dernières années et particulièrement des 10 dernières années. Les filles qui se marient à Vraiville aujourd'hui n'en sont pas originaires pour plus de la moitié (tableau n° 43).

Où sont nés ces étrangers qui s'installent à Vraiville et s'y marient ?

Tableau n° 43. Résidents de Vraiville qui n'en sont pas natifs et qui s'y marient (en pourcentage du total des mariages).

	Hommes	Femmes
1706-1752.....	2,3	+ 1,8
1753-1802.....	7,1	4,4
1803-1852.....	12,2	1,1
1853-1902.....	23,1	14,1
1903-1962.....	20,7	57,7

Ils viennent des communes limitrophes au Nord et au Sud de Vraiville, puis pour un second groupe de l'Eure, et enfin d'ailleurs. Des lieux de résidence aux lieux de naissance, il se produit un glissement vers l'extérieur. A l'époque contemporaine, de plus en plus d'hommes qui se marient à Vraiville naissent plus loin. 25 % d'entre eux sont originaires du département de l'Eure, contre 21 % dans la seconde moitié du XIX^e^. La distance kilométrique qui sépare les conjoints augmente. On constate le même phénomène pour les femmes.

Cette variable remet à sa juste place l'homochtonie, et son évolution dans le temps. Les femmes se marient dans la paroisse-commune où elles sont nées jusqu'en 1902. La mobilité a altéré depuis le début du XX^e^ la nature de cette homochtonie : si l'on épouse des résidentes, ce ne sont pas des natives. Chez les hommes, la mobilité joue depuis plus longtemps. L'aire de mobilité, circonscrite aux communes proches jusqu'en 1902, s'élargit à l'époque contemporaine aux limites du département et au-delà.

En résumant cette évolution, et sur le plan géographique, et sur le plan historique, se dégagent les caractéristiques suivantes :

● Forte homochtonie jusqu'en 1850. Aujourd'hui, moins de 25 % des hommes et moins de 37 % des femmes qui se marient à Vraiville y sont nés ;

● Existence d'auréoles concentriques d'aires matrimoniales : Vraiville entretient des liens d'alliance principalement avec le bourg limitrophe de la Haye Malherbe. Situé à 2 km de Vraiville, au XIX^e^, centre artisanal de fabrication de tuiles et de poterie, avec aujourd'hui un millier d'habitants (mais la population a fortement décliné depuis près de 100 ans), la Haye Malherbe donne à Vraiville au cours de ces 250 ans étudiés un total de 59 époux et 12 épouses, soit près du double de Saint-Didier-des-Bois, petit village qui est pourtant plus proche. Ancien village de tisserands à domicile également,

Saint-Didier donne 36 époux et deux épouses. Surtauville, au Sud-Est de Vraiville donne 25 époux et 4 épouses.

La première auréole concentrique groupe donc les trois communes limitrophes qui sont surtout pourvoyeuses d'époux.

La seconde auréole est composée du reste des communes dans les groupes Nord et Sud : pour le Nord, La Harangère (qui donne 18 époux et 1 épouse), Montaure (14 et 5), Caudebec (13 et 3), Saint-Cyr-la-Campagne (6 et 1), Fouqueville (3 et 1). Pour le Sud, Mandeville (13 et 3), Criquebeuf (13 et 5), Daubeuf (7 et 1), Limbeuf (3 et 1), Quatremare (2 et 0). Cette seconde auréole est hétérogène dans la mesure où les liens matrimoniaux sont plus importants avec les villages du groupe Nord. D'après le nombre de conjoints, on suit un tracé qui passe par la Haye Malherbe, Saint-Didier, Montaure, Caudebec, pour aboutir à Elbeuf. Cette route est tracée par les nécessités économiques. En dépit de sa situation sur le plateau du Neubourg, Vraiville semble tournée résolument vers les villes des bords de la Seine, du côté Sud, puisque de l'autre côté les unions sont très rares. Les impératifs économiques conditionnent la configuration spatiale des liens matrimoniaux. Malgré les forêts de Louviers et d'Elbeuf[18], Vraiville reste attirée par la Seine où partiront ses blés et ses pièces tissées, et où elle s'approvisionnera en fil. Le Neubourg, grand marché régional des produits de l'agriculture et de l'élevage est ignoré tant sur le plan matrimonial qu'économique.

Passées ces auréoles concentriques, la limite suivante est constituée par le département de l'Eure, mais les lieux d'origine des conjoints ne sont plus distribués selon une circonférence de rayon relativement fixe. Ils sont disséminés dans tout le département, et s'il fallait les représenter, on figurerait des faisceaux convergeant vers Vraiville.

Au-delà, le phénomène de dissémination s'amplifie ; les lieux d'origine ne marquent plus un élargissement progressif, mais sont le fait d'une distribution au hasard : Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Meurthe-et-Moselle, Paris, etc...

● L'homochtonie, enfin, a changé de nature : jusqu'en 1870, les mêmes familles, les mêmes noms se retrouvent. Après, d'autres noms apparaissent sans se fixer, puis d'autres encore. La reconstitution des généalogies montre cette disparition des familles anciennes, et la mobilité des nouveaux implantés.

18. L. Bernot et R. Blancard, *op. cit.*, ont montré toute l'importance de la forêt, obstacle aux échanges matrimoniaux, pp. 196 et 197.

b) Homochtonie et catégories socio-professionnelles :

Comment les variables homochtonie et endogamie se combinent-elles ?

Tableau n° 44. Homochtonie et catégories socio-professionnelles (années 1803-1902).

		Époux cultivateur			Époux tisserand	
		réside à V.	ne réside pas à V.		réside à V	ne réside pas à V.
Ne réside pas à Vraiville	Père de l'épouse cultivateur			Épouse tisserande	2	
Réside à Vraiville	Père de l'épouse cultivateur	28	18	Épouse tisserande	42	33

Sont ici traités 123 mariages strictement endogames, pour y rechercher si l'homochtonie en était le corollaire obligé, et si cultivateurs et tisserands avaient des attitudes différentes lorsqu'on croise ces deux variables. Il apparaît que leurs attitudes sont relativement identiques. Sur 100 mariages entre un cultivateur et une fille de cultivateur, 60 se font entre deux résidents de Vraiville et 40 entre une fille de cultivateur et un étranger. Entre les tisserands, les proportions sont identiques : 54 % et 44 %. Il convient de rechercher si l'alliance hétérochtone a un sens spatial, et un rôle précis. Les tableaux généalogiques, complétés par les mariages recueillis en dehors de Vraiville constituent, pour ce faire, un outil d'analyse quantitative très fine.

c) Univers spatial de l'alliance :

Sur les tableaux généalogiques, à l'aide d'un système de couleurs, nous avons noté les conjoints étrangers, originaires de la Haye Malherbe, Daubeuf, Saint-Didier-des-Bois et Surtauville qui venaient se marier à Vraiville. Après la seconde collecte de matériaux — les mariages de Vraivillais dans ces quatre communes — nous avons pu reporter sur les tableaux ces mariages, en conservant le même système de couleurs. Ainsi se dégagent pour les familles descendantes d'un même couple d'ancêtres les directions géographiques préférentielles.

L'univers spatial de l'alliance est caractérisé par une direction géographique préférentielle qui exprime la solidarité des germains. Ce concept est fonctionnel ici, et se substitue heureusement à celui de solidarité lignagère qui n'a pas de sens. Unis par la solidarité patrimoniale, liée au système d'héritage, les groupes de frères et sœurs se marient, lorsqu'ils sont contraints à une alliance hétérochtone, autant qu'il est possible dans le même village. A travers les tableaux généalogiques, se retrouvent au moins une quinzaine d'exemples de fratries dont les membres font des mariages dans le même village. Souvent un cousin germain prend aussi la même direction.

Par exemple : généalogie 4019-4020, trois germains sur quatre épousent des habitants de La Haye-Malherbe ; 4025-4026, à la même génération, quatre germains se marient à l'étranger dont deux à Saint-Didier ; 4076-4077, sur cinq germains, trois font des mariages avec un étranger de la Haye Malherbe.

Le phénomène semble assez important, car il est l'expression d'une même attitude endogamique que la consanguinité. Nous l'analyserons en nous attachant d'abord aux alliances entre fratries, au même niveau généalogique, puis aux alliances répétées avec le même village, sur plusieurs générations.

● Les alliances entre fratries :

Si le mariage doit être hétérochtone, la norme est de chercher à le nouer pour plusieurs enfants dans le même village, et si cela est possible de fratrie à fratrie, en « renchaînant les alliances »[19]. Le détail des groupes de germains étrangers à Vraiville qui viennent y chercher une épouse, et des groupes de germains de Vraiville qui vont se marier à la Haye Malherbe, Saint-Didier, Surtauville apparaît à l'annexe n° 5. Trente unions impliquent des fratries, dont au moins sept cas de mariages réciproques entre deux groupes de germains. On atteint un chiffre presque équivalent à celui des mariages consanguins, et qui exprime une réalité complémentaire. Si nous regardons le tableau n° 45, il apparaît que près de la moitié des unions hétérochtones avec fratries sont des unions de cultivateurs, le reste étant dispersé entre diverses catégories professionnelles. C'est l'expression d'un renforcement du lien d'alliance dans une parenté spatialement plus étendue. Renchaîner l'alliance avec un étranger, c'est faire disparaître précisément tout ce qui était « étranger ». Un étranger de votre groupe socio-professionnel est votre parent dans l'affinité lors du second mariage. L'époux étranger du

19. Selon le terme utilisé à Minot par T. Jolas, Y. Verdier et F. Zonnabend, dans *Parler famille*, 1970, p. 19.

second germain peut aussi être parent de l'époux du premier germain, en dehors des cas de fratries qui sont seuls décelables, au niveau de l'analyse sur les actes de mariage. Une reconstitution des généalogies dans le village étranger montrerait probablement des liens de famille à famille plus denses.

Nous pouvons compléter le schéma d'oppositions entre les cultivateurs et les tisserands, esquissé page 88.

Cultivateurs :

— Endogames sur le plan professionnel, sauf pour les filles ;
— Mariages consanguins plus nombreux ;
— Coefficients de consanguinité plus faibles : univers de la parenté plus large ;
— Renchaînement de mariages.

Tisserands :

— Endogames plus strictement ;
— Mariages consanguins moins nombreux ;
— Coefficients de consanguinité plus élevés : univers de la parenté restreint ;
— Peu de renchaînement de mariages.

L'effet des renchaînements de mariages est de renforcer les liens sur plusieurs générations, de sorte que l'on trouve exceptionnellement des mariages consanguins avec des « étrangers ».

Par exemple : Noël Marsollet, 26 ans, tisserand, né et demeurant à Surtauville, fils de Noël et de Marie Levigneron, épouse à Vraiville, le 1er décembre 1869, Ernestine Duperrey, 20 ans, fille de Amable et Marie Lemaître, née et demeurant à Vraiville. Lien de parenté du 6e D au 8e D.

Le 15 octobre 1883, Adolphe-Désir Letellier, tisserand, né à Vraiville, le 8 juin 1860 et y demeurant, fils de Maxime-Adolphe et de Marie-Anne Letellier, épouse à la Haye Malherbe Maria-Zéphé-

Tableau n° 45. Professions combinées dans les unions impliquant des fratries.

Profession du père de l'épouse	Profession de l'époux				
	Laboureur-Cultivateur	Tisserand	Artisan	Journalier	Ouvrier d'usine
Laboureur-cultivateur	11	4	1		
Tisserand		3		1	
Artisan	2		1		
Journalier					
Ouvrier d'usine		1		1	

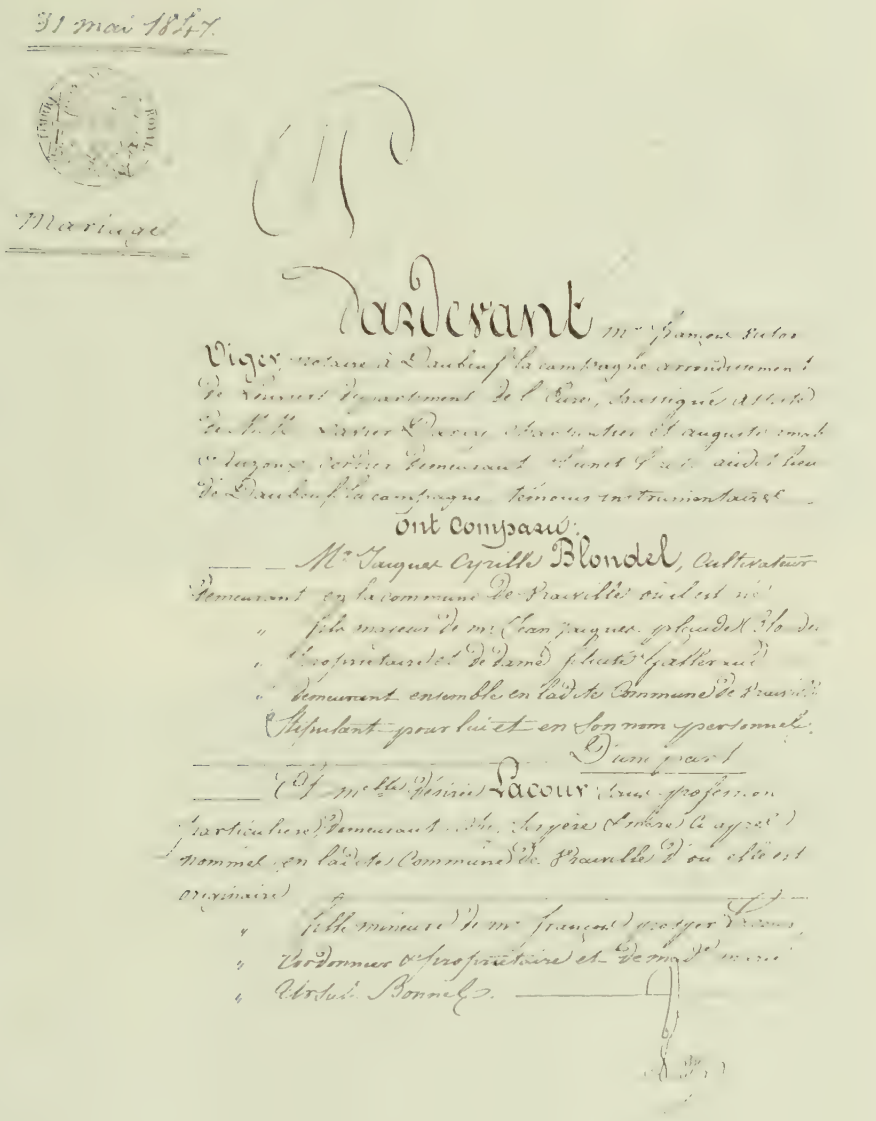
31 mai 1847.

Mariage

Par devant

Viger, notaire à Daubeuf-la-campagne, arrondissement de Pont-Audemer, département de l'Eure, soussigné, et le témoin ci-après nommé, demeurant à Daubeuf-la-campagne, témoins instrumentaires,

Ont comparu :

M. Jacques Cyrille Blondel, cultivateur, demeurant en la commune de Fiquefleur, ainsi qu'il est dit,

fils majeur de M. Jean Jacques Blondel, ancien propriétaire, et de Dame Charlotte Gatteville, demeurant ensemble en ladite commune de Fiquefleur,

stipulant pour lui et en son nom personnel,

D'une part ;

Et Mlle Désirée Lacour, sans profession particulière, demeurant à Berville, assistée de son père, ci-après nommé, en ladite commune de Fiquefleur, où elle est originaire,

fille mineure de M. François Jacques Lacour, cultivateur, propriétaire, et de Mme Marie Catherine Bonnel,

18. *Fac-similé de la première page du contrat de mariage entre Jacques-Cyrille Blondel et Désirée Lacour, signé le 31 mai 1847 dans l'étude de maître Viger, notaire à Daubeuf-la-Campagne.*

19. et 20. Armoire de noces (et détail), en chêne avec décor d'incrustations fines en fruitier, faite par un menuisier de Vraiville. Elle fut primée à Rouen vers 1815.

21. 22. et 23. Bonnet et châle brodé de mariage portés par Marie-Anne Lesieux, le jour de son mariage avec François Lefebvre qui fut célébré à Vraiville le 10.7.1834. Au dos du bonnet normand est épinglé le ruban de mariage.

24. Gilet de mariage de François Lefebvre, fils des précédents, porté le 2.6.1863.

25. La noce de deux Vraivillais, vers 1910 devant le restaurant de F. Bihel ; on retrouve à gauche le violoneux Pierre Lefebvre.

26. Groupe de communiantes entourées de leurs parents.

rine Lefebvre, tisserande, née le 2 juillet 1863, à la Haye Malherbe, fille de Maxime et de Victoire-Ernestine Dugard (cf. tableau généalogique 4124-4125, sur le dépliant hors-texte). Lien de parenté au 6e D.

● Alliances répétées avec le même village sur plusieurs générations. Les fratries tendent à se marier dans le même village, pour des raisons de stratégie patrimoniale qui seront détaillées au paragraphe relatif aux fonctions de l'alliance. Dans quelques familles, le phénomène de direction de l'alliance préférentielle s'observe de père en fils, sur plusieurs générations. Nous avons posé, dès le début de l'étude de l'alliance, que la théorie des cycles n'était pas fonctionnelle, et que la circulation des épouses n'avait pas de sens au niveau des fratries. C'est au niveau des générations qu'elle est utilisable, le mouvement se faisant de famille à famille et de village à village. Un phénomène compensatoire semble se produire au cours des générations. Nous illustrerons ces propos de l'exemple des liens noués entre plusieurs familles de Vraiville et la famille LATROTTE, de Saint-Didier.

Date de mariage	Famille de Vraiville	Mariage à Vraiville	Mariage à Saint-Didier	Famille de Saint-Didier
26.2.1781	Marie LEFEBVRE, fille de Pierre et Marie LESIEUX	×		Pierre LATROTTE, fils de Clément et de Marguerite MORIN
20.4.1809	Louis LEMAITRE, fils de Jean-Baptiste et Anne VIEL		×	Marie-Dorothée LATROTTE, fille des précédents
15.4.1809	Marie LEMAITRE, cousine de Louis, fille de François et de Marie-Crispinne BOURDONNE	×		Louis LATROTTE, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite LACOUR
16.7.1838	Xavier LEMAITRE, fils des époux du 20.4.1809		×	Félicité ROUSSEL, fille d'André et de Félicité MULOT
6.8.1855	Marie ÉLIE, fille d'Aubin et Anastasie GENETAI	×		Pierre LATROTTE, fils de Jean et Hortense SAUTUR
2.7.1860	Jacques ÉLIE, frère de la précédente		×	Zéphérine LATROTTE, fille de Pierre et de Marie COUSSIN
21.5.1860	Batilde LETELLIER, fille de Charles et Antoinette DUMONTIER	×		Pierre LATROTTE, frère de la précédente
11.2.1882	Damas LEMAITRE, fils de Hyacinthe et de Marie LEFEBVRE	×		Marie LATROTTE, fille des précédents

Un tel tableau d'alliances croisées suggère quelques questions. Les deux LATROTTE des mariages 1809 sont-ils parents, ceux des unions 1855 et 1860 le sont-ils aussi ? Seule la reconstitution des généalogies à Saint-Didier permettrait de le savoir, et de montrer qu'il y a là des alliances non directement entre fratries, mais entre grappes familiales.

Sur 100 années de mariages entre une famille LATROTTE de Saint-Didier, et diverses familles de Vraiville, un équilibre s'établit entre les deux villages dans la circulation des femmes. Tour à tour donneur et preneur, Saint-Didier et Vraiville instaurent un équilibre dans les échanges matrimoniaux qui fait intervenir à la fois germains et générations.

Au terme de cette analyse, il semble que se dégage une norme matrimoniale qu'on voudrait caractériser avant la rupture économique intervenue dans la société, aux alentours des années 1860-1880. Définir cette norme, c'est construire un modèle, qui n'est peut-être pas perçu consciemment, explicatif de la grande majorité des alliances comptabilisées[20].

La conduite dominante qui semble déterminer les alliances est l'endogamie socio-professionnelle, pour les cultivateurs comme pour les tisserands. Les contraintes démographiques altèrent cette norme chez les cultivateurs. L'étude des patronymes a montré l'existence d'un noyau dur homogame et homochtone, qui s'exprime en particulier dans la consanguinité. Les autres caractéristiques de l'alliance introduisent une discrimination dans les conduites des deux groupes, qu'on peut illustrer par le schéma suivant :

Cultivateurs :	Tisserands :
— Nombre de mariages consanguins plus élevé ;	— Nombre de mariages consanguins plus faible ;
— Taux de consanguinité plus faible ;	— Taux de consanguinité plus élevé ;
— Mariages plus nombreux dans une parenté élargie doublement : - spatialement, - dans la collatéralité et dans l'affinité ;	— Parenté plus restreinte ;
— Endogamie > Homochtonie.	— Endogamie > Homochtonie.

20. Il a semblé préférable, pour la clarté de l'exposé, de regrouper en un même paragraphe et les caractéristiques, et la fonction de l'alliance à l'époque moderne (p. 109).

Les tisserands vivent donc dans un univers de parenté plus restreint et plus endogame que celui des cultivateurs. La théorie admise du rôle de la parenté dans les sociétés complexes, à savoir canal de transmission des biens et des pouvoirs, fait ici problème : on sait que les tisserands ont peu ou pas de bien à transmettre (terres, fermes « cour-masure ») à leurs enfants. Quel rôle une alliance endogame et *a fortiori* consanguine peut-elle jouer pour ce groupe ? Si nous ajoutons à notre tableau d'oppositions cette variable extérieure,

— Patrimoine mobilier et immobilier à transmettre,

— Pas ou peu de patrimoine à transmettre,

il convient de se demander si, dans la seconde moitié du XIX^e^, le rôle de l'alliance n'était pas différent pour les deux groupes.

2. ROLE DE L'ALLIANCE.

Les schémas d'alliance comme la terminologie de la parenté ne comportent pas d'éléments d'explication intrinsèques : ils reflètent des mécanismes, traduisent des oppositions. Pour les expliquer, il faut recourir à des variables externes qui les commandent. Dégager les fonctions de l'alliance, rendre significatives les caractéristiques de la structure, c'est tracer d'abord le contexte matériel dans lequel elle se noue : les contrats de mariage, à défaut d'autres documents (matrices cadastrales par exemple) seront l'instrument de ce travail. Nous illustrerons ensuite la dynamique de l'alliance en commentant un tableau généalogique. Les formes et les fonctions de l'alliance à l'heure actuelle seront abordées pour finir.

1. Le contrat de mariage :

Il eût fallu posséder un ensemble d'informations sur les biens circulant entre les familles, pour restituer à l'étude de l'alliance à Vraiville tout son sens. La stratégie patrimoniale des familles est déterminée par trois facteurs, semble-t-il : quantité de biens à transmettre, nombre des enfants, sexe des enfants. Nous pouvons appréhender une partie de cette stratégie par le contrat de mariage, dont l'usage courant témoigne de l'intérêt porté à ces problèmes. Le contrat, qui concrétise le côté matériel de l'alliance était de règle au XIX^e^. Signés pour la plupart devant le notaire de Louviers ou de Daubeuf-la-Campagne, ce sont des actes importants, minutieusement rédigés, aux clauses détaillées. Le tableau n° 46 montre le nombre de contrats signés en regard du nombre de mariages.

La disparition du contrat témoigne de la même déstructuration de la société que l'affaiblissement de l'endogamie socio-professionnelle, ou la disparition des alliances consanguines.

Tableau n° 46. Nombre de contrats de mariage, d'après la mention des actes.

	Nombre de mariages	Contrat	Pas de contrat
1853-1862	50	49	1
1863-1872	42	36	6
1873-1882	34	25	9
1883-1892	29	23	6
1893-1902	29	15	14
1903-1912	26	6	20
1913-1922	26	8	18
1923-1932	31	7	24
1933-1942	24	2	22
1943-1952	31	6	25
1953-1962	non indiqué sur l'acte de mariage		

La ligne de rupture dans le comportement traditionnel se situe ici nettement à la fin du siècle. Perdre l'habitude de signer des contrats aux mariages ne fait pas pour autant perdre le bénéfice des héritages ; cela indique seulement que les conjoints fondent moins leur nouveau ménage sur les bases du patrimoine familial, qu'ils pensent plus à leur propre capacité de travail. Pour régler les questions patrimoniales, ils s'en remettent à la législation souvent mal connue (pas de contrat entraînait jusqu'à la récente réforme l'application du régime de la communauté). Absence de contrat signifie autant qu'il y a peu de patrimoine à gérer que le moindre intérêt pour ces questions.

En l'absence d'informations globales sur le patrimoine impliqué dans les alliances à Vraiville, l'examen détaillé d'un contrat signé entre deux cultivateurs d'une part, et deux tisserands d'autre part, contribuera à préciser la place de la stratégie patrimoniale dans la stratégie matrimoniale.

a) Analyse d'un contrat signé entre un cultivateur et une fille de cultivateur :

Contrat signé entre Jacques-Cyrille Blondel et Ursule-Désirée Lacour, le 31 mai 1847. Le mariage a été célébré le 21 septembre 1847. Jacques-Cyrille est le fils aîné de quatre enfants, et semble-t-il le seul garçon à s'être marié, en tout cas à Vraiville.

Ursule-Désirée a une sœur qui ne s'est pas mariée à Vraiville. Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

1° Adoption du régime dotal, avec obligation de réemploi des biens de l'épouse qui auraient été vendus (clause qui vise à empêcher l'époux de « croquer le magot ») ;

2° Constitution d'une société d'acquêts entre les époux pour les biens mobiliers et immobiliers acquis pendant la durée du ménage ;

3° Inventaire sera dressé des biens qui pourraient advenir par succession, donation, legs ou autre : il s'agit d'évaluer l'héritage présomptif qui constitue le plus souvent une part importante de la dot ;

4° Description des apports mobiliers du futur : linges et vêtements pour 200 francs, ainsi que deux chevaux avec harnais, voiture, tombereau, trois herses pour une valeur de 1.000 francs, donnés « pour préciput et hors part », c'est-à-dire sans avoir besoin de rapporter ce bien à la succession lorsqu'elle sera à régler ;

5° A l'inverse, « en avancement d'hoirie », avec obligation de tenir compte des dits biens avec les co-héritiers, au règlement de la succession, le futur reçoit une cour-masure de 13 ares avec trois corps de bâtiments et quatre pièces de terre dont la surface totalise un peu plus de deux hectares. Origine des bâtiments et pièces de terres sont décrits. La jouissance de la cour-masure reviendra aux nouveaux époux au décès du survivant des père et mère, mais dès maintenant ils ont la jouissance de la moitié de la grange et de la charreterie. Ainsi le contrat fixe-t-il le lieu de résidence des futurs époux : ici patrilocalité ;

6° Description des biens immobiliers que la future épouse reçoit pour préciput et hors part :

— « Meubles de trousseau » : lit complet avec détail des accessoires, armoire à linge garnie, trousseau de vêtements complet (y compris deux parapluies, l'un de soie, l'autre de coton) pour une valeur globale de 1.600 francs,

— Jouissance ou usufruit de cinq pièces de terre situées et décrites dont la superficie totale dépasse à peine 7,9 ha, dont la future doit maintenir les baux existants, son père lui versant 60 francs par an à titre de fermage ;

7° Les biens personnels, meubles de trousseau et tout ce qui peut advenir à la demoiselle Lacour par succession, legs ou donation, et ses bagues, ne sont pas inclus dans la société d'acquêts, au cas où le futur décède avant sa femme ;

8° Enumération des biens dont héritera l'époux survivant, en pleine propriété ou jouissance, réduits de moitié en usufruit au cas où il existe des enfants ;

9° Si la future décède avant son époux, celui-ci recevra l'usufruit des cinq pièces de terre qui lui ont été données.

Evaluation est ensuite faite du revenu des terres évoquées dans l'acte pour asseoir la perception du droit d'enregistrement : ainsi les terres reçues par le futur sont-elles estimées à un revenu de 2000 francs, et la cour-masure de 50 francs ; celles de la future à un revenu de 70 francs.

Le montant des biens mis en jeu par les deux parties semble donc sensiblement équivalent :

	Époux	Épouse
Apports mobiliers	200 francs	1600 francs
Biens d'équipement agricole	1000	
Revenu estimé des terres	250 francs	70 francs
	1450 francs	1670 francs
Fermage payé annuellement		+60 francs

A ces chiffres, il faut ajouter ceux que représentent les espérances d'héritage, tant en ligne directe qu'en ligne collatérale. En effet, les terres qui sont données en avancement d'hoirie ne représentent qu'une petite partie des biens totaux qui finalement deviendront ceux du couple, au décès des parents. Ce fait, et celui de la co-résidence, contribuent à maintenir l'assujettissement des jeunes à la tutelle des anciens. Pour la jeune épouse, c'est avec toute sa belle-famille qu'elle se marie, dans le cas de patrilocalité. Si le mari va « faire gindre », habiter matrilocalement, l'inverse se produit.

b) Analyse d'un contrat de mariage signé entre deux tisserands :

Contrat signé entre Félix Duhazé, de La Harangère, et Delphine Vitaline Allix, née et demeurant à Vraiville, le 17 mai 1857. Le mariage fut célébré à Vraiville, le 9 juillet 1857.

Delphine est la seconde des deux filles de Pierre-Just Allix, veuf de Rosalie Chrétien. Le contenu du contrat se résume pour l'essentiel aux clauses suivantes :

1° Adoption du régime de la communauté réduite aux acquêts ;

2° Liste sera dressée des futurs legs ou donations qui pourraient échoir aux futurs ;

3° Les apports mobiliers du futur consistent en linges d'une valeur de 200 francs ;

4° La future reçoit ses meubles de trousseau en avancement d'hoirie (contrairement à M^lle^ Lacour qui les avait reçus sans obligation de les rapporter à la succession, ce qui est un avantage matériel important). Ces meubles de trousseau consistent en un lit garni, une armoire à clef garnie et un « métier à tisser le drap avec ses accessoires », pour une valeur de 600 francs. Elle a, de plus, un avoir présomptif dans la succession de sa mère dont elle est héritière pour moitié (mobilier d'une valeur de 300 francs, ainsi que des immeubles d'un demi-hectare environ dont elle n'a, jusqu'à la mort de son père, qu'un quart en toute propriété et un quart en nue propriété) ;

5° Le futur reçoit pour préciput et hors part « un métier à tisser des nouveautés » et autres biens meubles d'une valeur de 340 francs ;

6° Si l'époux meurt avant sa femme, celle-ci remportera ses biens meubles de trousseau et tout ce qui adviendra par succession. Par contre, les futurs se donnent tous les meubles qui appartiennent à la succession, qui seront réduits à la moitié s'il naît au couple des enfants.

Une rapide totalisation des biens apportés montre combien le niveau de fortune était différent de celui des cultivateurs, mais équilibré entre les deux époux :

	Époux	Épouse
Linges	200 francs	
Apports immobiliers	340 francs	600 francs
	540 francs	600 francs + 80 d'avoirs présomptifs

L'essentiel des apports respectifs consiste en un instrument de production, le métier à tisser. Le mode de résidence n'est pas fixé dans les termes du contrat. Le couple ne semble pas s'être installé à Vraiville (pas de naissance enregistrée). Le mode résidence a probablement été patri ou virilocal.

2. Fonctions de l'alliance :

Reprenant les conclusions sur les normes de l'alliance et les réflexions qu'inspire l'analyse des contrats de mariage, il faut constater que l'alliance ne jouait pas le même rôle pour les cultivateurs et les tisserands.

Pour ceux qui ont du bien à transmettre, ceux pour qui la parenté joue précisément le rôle d'un canal de transmission de ces

biens, la stratégie matrimoniale générale est claire : il faut essayer de reconstituer au niveau d'un des enfants la quantité de biens que la loi oblige à répartir entre tous. L'application de cette stratégie sera commandée par le nombre et le sexe des enfants, en liaison avec le mode de résidence choisi pour chacun. Si l'on a deux filles, l'un des maris viendra « en gendre », chez son beau-père, tandis que ses parents devront l'avoir pourvu en terres. Si l'on a une fille et un fils, c'est le fils qui sera choisi pour résider sur les terres paternelles, et l'on voit ici l'intérêt du renchaînement des alliances ; dans le cas de deux fils, les épouses devront apporter un patrimoine suffisant pour compenser la coupure dans les biens.

Toute la politique se simplifie si l'enfant est unique : pas de partage de patrimoine. Ce modèle était parfaitement conscient dans la pensée indigène, et il est attesté par le comportement malthusien de bien des familles de cultivateurs de la fin du siècle. Le fils ou la fille font un mariage endogame, si possible consanguin. Par ce type d'alliance, la famille ne tentait pas de réaliser un remembrement terrien : le parcellement l'en empêchait. La stratégie matrimoniale des cultivateurs, l'endogamie des cultivateurs vise « à harmoniser les états ». Cette expression employée par un informateur traduit les réalités économiques sous-jacentes mises en cause, réalités qui allaient jusqu'au marchandage et à la rupture de l'alliance projetée en cas de désaccord entre les parties. Canal de transmission des biens, la parenté est aussi celui du pouvoir, et particulièrement du pouvoir politique. Tous les maires de Vraiville appartenaient à des familles portant l'un des treize patronymes les plus répandus, ou étaient leurs alliés. C'est le maire actuel, élu en 1966, réélu en 1971, qui rompt avec cette tradition.

L'endogamie des tisserands n'a pas le même sens. Où rechercher la cause du grand nombre d'unions endogames, sachant que peu de biens ont à transiter par le canal de la parenté ? Pourquoi la famille guide-t-elle nécessairement le sens de l'alliance lorsqu'un faible patrimoine est en jeu ? Deux hypothèses peuvent être formulées :

1° A un instant donné, la répartition de la population entre les diverses catégories socio-professionnelles limitait fortement le choix : il y avait trop de tisserands pour que l'on puisse se marier avec des non-tisserands. Il n'y a plus dans ce cas de stratégie matrimoniale à proprement parler, le choix du conjoint étant fortement limité par un déterminisme socio-démographique ;

2° Compte tenu de cette contrainte, la meilleure alliance que puisse contracter un tisserand est avec une tisserande. Le mariage réalise ici l'association de deux capacités de travail, avec les instru-

ments de mise en œuvre de ces capacités. Deux métiers battront ensemble, la production sera accrue, diversifiée, toutes choses souhaitables pour un artisan qui doit raisonner en termes d'un marché fluctuant, soumis à des crises sur lesquelles il n'a aucune influence, et dont il subit durement les conséquences. Il faut revenir ici au technologique et, malgré la rareté des informations sur cette industrie à domicile, des témoignages significatifs nous en parviennent. Jules Sion a analysé en détail les conditions de vie des tisserands travaillant à domicile pour les usines d'Elbeuf et de Louviers : « dans ces familles où les fils s'asseyaient au métier après le père, l'air est assez humide pour que la « boutique , longue pièce basse et allongée soit de plain-pied avec le reste du logement, tout en conservant une entrée distincte... Il y avait généralement place pour deux métiers. Toute la famille du tisserand était associée à son travail. La femme fabriquait les étoffes, calicot, mouchoir, dont la confection exige le coup de balancier le moins vigoureux. Les enfants, dès 6 ou 7 ans, étaient occupés à dévider les écheveaux du fil de trame, à les enrouler sur les navettes que dès 10 ou 11 ans, garçons ou filles, ils apprenaient à lancer »[21].

Quatre bras valant mieux que deux pour produire, les nécessités de la survie économique rendent compte de l'endogamie des tisserands.

Enfin, nous évoquerons l'explication que fournit Van Gennep de l'endogamie, qui rend compte de cette attitude dans les deux groupes : « le mariage endogame sur le plan professionnel s'explique par des raisons économiques, en tant que moyen plus ou moins détourné de concentrer des richesses que les impôts et les lois sur l'héritage tendraient à disperser. Cependant, cette raison ne suffirait pas à expliquer une tendance française aussi générale : il faut tenir compte du fait que la famille étant remarquablement unie par sa cohésion affective, les parents n'aiment guère à y introduire une personne de l'un ou l'autre sexe dont tous les tenants et les aboutissants ne seraient pas parfaitement connus, ainsi que ses qualités personnelles »[22].

Cette interprétation se situe au niveau des schémas conscients de la pensée indigène. Mon interlocutrice 2619 (dont le mariage se trouve illustré à la figure n° 6) sort sur le pas de sa porte et montrant la maison d'en face distante de 200 m : « Voilà où a habité mon mari lorsqu'il était enfant et jeune homme ». Dans un petit village, le réseau d'interconnaissance permet de dessiner, dès la naissance de l'enfant, le groupe de ceux et celles qui seront des conjoints pos-

21. J. Sion, *op. cit.*, pp. 314 et 315.
22. A. van Gennep, *Manuel du folklore français*, 1949, p. 235.

sibles, lorsque viendra l'âge du mariage. Mais ce n'est là qu'une des explications de ce phénomène.

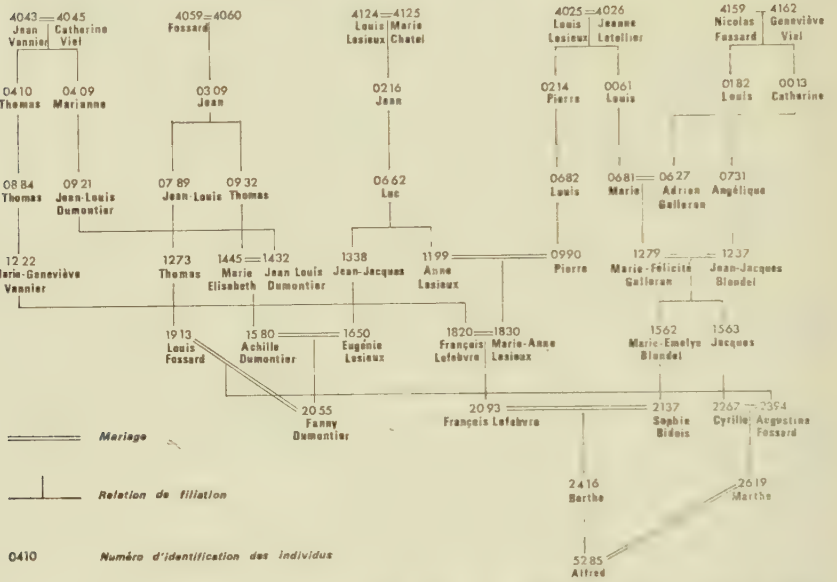

Figure n° 6. Schéma illustrant les liens de parenté entre deux époux ayant cinq couples d'ancêtres communs.

Un fait important semble se dégager du rôle différentiel de l'alliance chez les cultivateurs et les tisserands. Les premiers se marient selon un modèle ancien, qui met en jeu, de par la circulation des biens impliquée, toute la famille, proche et étendue. Les seconds se marient selon un modèle qui semble intermédiaire entre le mariage ancien et le mariage moderne[23]. Le capital mobilier ou immobilier qui doit échoir au couple compte moins dans sa constitution que le capital de travail qu'apportent les deux protagonistes : le rôle des époux-individus est souligné, celui de la famille atténué.

Nous allons maintenant analyser dans le détail un tableau généalogique, afin d'illustrer nos conclusions et observer la dynamique d'une suite familiale d'alliances.

3. Les alliances dans le tableau généalogique 4124-4125 :

Depuis Louis Lesieux n° 4124 et Marie Chatel n° 4125 (qui ne se sont pas mariés à Vraiville), dont le premier enfant naît en 1707,

23. Comme W. Goode le caractérise dans *The family*, 1964.

Légende

Les numéros à gauche sont ceux du descendant du couple origine ; à droite, ceux de son conjoint. Les mariages soulignés de pointillés sont consanguins.

Professions :

C	cultivateur
Ca	cardeur
Ch	charretier
Chau	chaudronnier
Cor	cordonnier
Cou	couturière
Cui	cuisinière
Cn	clerc de notaire
Cp	charpentier
D	domestique
f	fille de
F	fileur
I	instituteur
J	journalier
Ja	jardinier
L	laboureur
M	maréchal
Me	menuisier
O	ouvrier
P	propriétaire
S	siamoisier
Sc	sculpteur
Sp	sans profession
T	tisserand

jusqu'au n° 6025 qui épouse le n° 6026 à Vraiville le 21 juin 1969, ce tableau, sur le dépliant hors-texte, nous présente une histoire des alliances qui se déroule sur dix générations.

Deuxième génération (seconde colonne à gauche) : quatre enfants naissent à Louis et Marie Lesieux : Marguerite n° 0069, en 1707; Louis n° 0070, en 1710 ; Jean n° 0216, en 1713, et Marie-Anne, en 1716. Nous ne connaissons l'avenir matrimonial que des trois premiers. Ils font trois mariages homochtones ; l'épouse du n° 0216 n'a pu être identifiée.

Troisième génération (troisième colonne) : le n° 0070 a eu dix enfants, dont nous ne connaissons que cinq mariages : un fils n° 0501 épouse sa cousine parallèle patrilatérale n° 0511 et une fille n° 0827 épouse son cousin croisé patrilatéral n° 0656 ; le n° 0501 se remarie avec une étrangère comme font les deux autres filles n° 0499 et n° 0503 (dont l'une se marie avec un habitant de Daubeuf).

Le n° 0069 a eu aussi dix enfants de Pierre Lefebvre n° 0275, dont nous connaissons cinq unions : le mariage consanguin du n° 0656 avec le n° 0827 ; le n° 0655 Pierre fait également un mariage consanguin avec le n° 0883, mais pas dans cette branche de la famille ; il se remarie avec le n° 9005 de Surtauville ; les n°s 0811 et 0699 se marient avec deux habitants de Saint-Didier. Enfin le n° 0216 qui a également dix enfants marie quatre d'entre eux à des habitants de Vraiville, trois filles et un garçon (n° 0662).

Quatrième génération : ici se trouvent les parents liés entre eux au 6e degré. Treize mariages ont lieu, dont 9 avec des habitants de Vraiville ; sur les quatre mariages hétérochtones, deux se nouent avec des habitants de Saint-Didier.

Cinquième génération : 19 mariages, 10 homochtones, 9 hétérochtones dont 5 avec un habitant de Saint-Didier, deux de Surtauville, et un de la Haye Malherbe.

Sixième génération : on n'observe plus que 17 unions dont 9 seulement sont homochtones ; parmi les unions nouées avec un étranger trois sont du côté de Surtauville, et une de la Haye Malherbe.

Septième génération : 14 mariages seulement, dont la moitié hétérochtones (dont un consanguin par une branche installée à la Haye Malherbe).

Huitième génération : seuls cinq couples ont des enfants qui se marient à Vraiville, et tous les mariages noués à cette génération sont hétérochtones ; un d'entre eux est consanguin, noué entre deux parents au 14e degré.

Neuvième et dixième générations : les descendants du couple n° 2597 et 5243 ne sont pas nés à Vraiville. C'est par une information orale que le couple marié en 1969 a pu être rattaché à ses bien lointains ancêtres.

La structure des alliances dans ce tableau est caractérisée par les éléments mis en évidence pour l'ensemble des alliances à Vraiville : noyau dur homochtone à chaque génération, proportion croissante de mariages hétérochtones alors qu'on se rapproche des temps actuels ; orientation spatiale de certaines grappes familiales, les unes vers Saint-Didier, les autres vers la Haye Malherbe ; alliances nouées dans la même direction spatiale sur plusieurs générations ; deux cas de mariages entre fratries (1199-0990 et 1201-1185 d'une part ; et 1523-1819 et 1830-1820). La variable capitale que représente la profession dépend de la taille du patrimoine origine, et de la façon dont il a circulé entre les descendants de Louis et Marie Lesieux. En l'absence des documents qui permettent de connaître sa composition et les modifications subies, nous rechercherons à l'inverse si la profession ne peut nous guider pour connaître les lignes familiales suivies dans sa diffusion. La variété des professions et les différenciations nettes qui s'ensuivent offrent peut-être un élément d'explication.

La profession du couple origine nous est inconnue, mais on peut supposer que Louis Lesieux est laboureur, puisque leur fille épouse un cultivateur, et que leurs deux fils le sont également. L'un des deux, n° 0216 est aussi syndic[24]. Partant de trois germains de même statut socio-professionnel, on remarque que les branches issues des n°s 0069 et 0070 ne comptent plus, dès la quatrième génération que des domestiques, ouvriers de fabrique, tisserands et assimilés (fileur, siamoisier). C'est donc de l'individu n° 0216, troisième né que descendent tous les cultivateurs (et aussi d'autres professions). Son alliance est un tournant qui le favorise par rapport à ses frères et sœur, de même que les alliances des n°s 1199 et 1338, d'où ne sont issus que des cultivateurs, propriétaires, ou professions du secteur

24. C'est dire son rôle important dans l'administration de la paroisse. « Le syndic était élu par les habitants. Il devait s'occuper avec les marguilliers du recrutement de la milice et conduire au tirage au sort les hommes et garçons appelés à en faire partie ; il devait accompagner à leur garnison ceux qui faisaient partie des régiments provinciaux ; il lui incombait de veiller au répartement de la taille, aux travaux de la corvée royale, à la police sanitaire des animaux, etc... Comme mandataire des habitants, il avait l'administration de la Communauté ; il convoquait les Assemblées ; en l'absence du juge et même à la fin de l'Ancien Régime, en présence de celui-ci, il les présidait. Il était comptable des deniers de la communauté, encaissait les recettes et payait les dépenses, il était l'un des gardiens du coffre des archives municipales dont il possédait une clef ; enfin d'une façon générale les intérêts de la paroisse lui étaient confiés. » Ch. Leroy, *op. cit.*, 1929, II, pp. 79 et 80.

tertiaire. Renforcement des patrimoines par l'homogamie à la fois villageoise et professionnelle, ces alliances sont les véhicules d'un patrimoine sinon augmenté, du moins conservé. Le manque de documents archivistiques interdit d'aller plus loin dans les hypothèses.

Le cas de Marie-Anne Lesieux n° 1526 qui épouse Michel Lefebvre, n° 5260 est intéressant : de son union endogame, et hétérochtone, probablement moins dotée que celle de ses deux sœurs, sont issues deux filles qui épousent, l'une un charretier, l'autre un tisserand, et deux fils. 2101, Zéphir, le fils aîné, semble privilégié au point de vue héritage dont profite son propre fils Joseph, n° 2505 qui est propriétaire-cultivateur. L'enseignement principal de ce tableau semble donc le suivant : la répartition sexuelle des enfants est la variable dominante des cheminements du patrimoine. L'alliance renforce considérablement les avantages ou désavantages que crée une telle situation.

4. Fonctions de l'alliance à l'époque moderne :

Quels traits caractérisent l'alliance depuis le début du siècle ? L'abaissement de l'âge au mariage, l'augmentation du taux de nuptialité et la courbe saisonnière des mariages définitivement indépendante des restrictions ecclésiastiques sont les indices externes d'une destructuration des formes anciennes de l'alliance. L'endogamie socio-professionnelle en baisse, l'hétérochtonie accrue, la disparition des mariages consanguins appellent quelques commentaires.

a) Les mariages préférentiels au sein d'une même catégorie socio-professionnelle sont en baisse (tableaux n°s 33, 34, 35). Pourtant l'endogamie subsiste chez les cultivateurs. On a souligné déjà l'hétérogénéité de cette catégorie : cultivateurs aisés, cultivateurs à peine au niveau de subsistance. Pour les premiers, l'endogamie est toujours la conduite dominante, mais les variables sexe et nombre d'enfants jouent pleinement : un seul enfant se fixera à la terre, pour ne pas partager le patrimoine foncier, et ce sera en général le fils, les filles de cultivateurs souhaitant connaître les relatifs avantages d'une vie urbaine. Le marché des épouses possibles pour le fils qui reste à la terre est connu : réunions syndicales, contacts professionnels au marché, foires, etc... Les enfants de cultivateurs « se connaissent tous dans la région », dit une informatrice. L'alliance subsiste donc comme association de deux patrimoines, sous sa forme ancienne, pour cette classe seulement. Preuve en est que seuls les cultivateurs aujourd'hui signent des contrats de mariage devant notaire : les enfants reçoivent une dot en cheptel (10 vaches par exemple).

Les autres unions, qui ne sont plus strictement endogames sur le plan des professions, reflètent une harmonisation des revenus : petits cultivateurs et ouvriers d'usine, petits artisans et employés, etc...

b) L'hétérochtonie s'est accrue, corrélativement avec un élargissement de l'aire du choix du conjoint : le marché agricole s'est élargi au département, les jeunes se côtoient dans des usines qui rassemblent de la main-d'œuvre dans toute la région, les bals locaux attirent des jeunes de 25, 50 kilomètres ou plus à la ronde. Tel habitant, déplorant la disparition de l'esprit communautaire, se plaignait de ce que tous les jeunes ont leur cyclomoteur ou voiture et préfèrent aux fêtes patronales les bals situés à de longues distances de leur domicile.

Mais tandis que le mariage avec un étranger était autrefois un pis-aller pour respecter l'endogamie, il constitue aujourd'hui la norme. Comme à Minot[25], comme à Nouville[26], les filles du village sont maintenant des conjointes interdites.

c) Disparition des mariages consanguins. Si la consanguinité avait continué au même rythme, aussi faible soit-il, par le jeu des renchaînements d'alliance, tous les habitants auraient été apparentés aujourd'hui. Ainsi les 33 résidents actuels qui descendent des vieilles familles ont-ils presque tous un ancêtre en commun (figure n° 7).

La forme de l'alliance a donc considérablement changé par rapport au siècle précédent. La fonction aussi, à l'exception du sous-groupe des cultivateurs aisés. Avant d'associer deux patrimoines, l'alliance d'aujourd'hui met en commun deux capacités de travail. Le modèle qu'esquissait la conduite matrimoniale des tisserands est celui qui s'impose désormais.

25. T. Jolas et F. Zonnabend, « Cousinage et voisinage » in : *Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60e anniversaire*, 1970, p. 178.
26. L. Bernot et R. Blancard, *op. cit.*, p. 180.

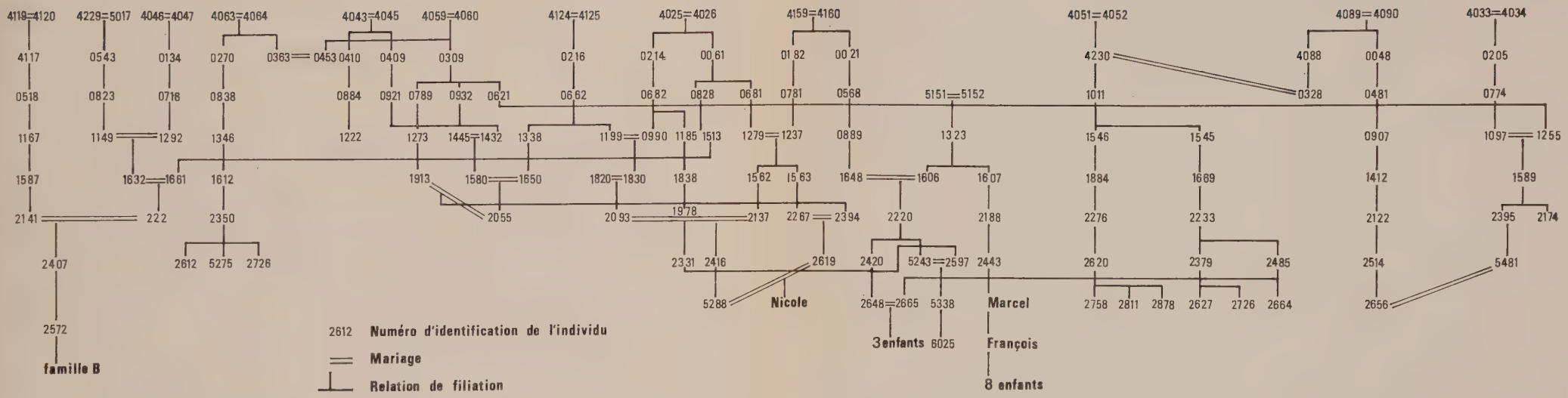

Figure n° 7. Schéma illustrant les liens de parenté entre les habitants actuels de Vraiville qui descendent des familles anciennes.

6

Le rituel du mariage

Formes et fonctions de l'alliance sont étudiées *a posteriori* et révèlent des attitudes qui constituent des rationalisations sur des données quantifiées. La noce reflète ces attitudes au niveau collectif et inconscient et son étude constitue un volet indispensable de toute analyse du mariage dans une communauté traditionnaliste. L'importance de la noce est ressentie par ses participants, acteurs ou observateurs : le mariage n'est pas une affaire individuelle, mais un accord entre deux parties, entre deux familles au sens large et leurs connaissances ; toute la société est concernée, autant que les futurs époux et le rituel vise à intégrer les protagonistes, et à publiciser l'événement.

D'autre part, dans un milieu où l'on travaille dur, où il n'y a pas ou peu de distractions, la noce, avec la communion, est la grande distraction, la coupure dans la chaîne des travaux, une des rares occasions de réjouissance et de fête. Selon la théorie de Van Gennep, les épisodes de la noce comprennent divers rites de séparation, d'agrégation, de suspension et de marge. Ces rites doivent assurer sans heurt, sans coupure, le passage d'un état social à un autre, d'une classe d'âge à une autre, du groupe des célibataires à celui des adultes mariés. Le poids respectif des différents rites varie selon le type de mariage (par exemple les rites de séparation sont plus accentués si la mariée quitte le pays natal), mais leur cadre général rend compte de toutes les noces, y compris celles d'aujourd'hui. Combinant les informations des manuels des folkloristes et les témoignages recueillis sur le terrain, nous étudierons le folklore du mariage à la fin du XIX^e^, et celui d'aujourd'hui, en consacrant un paragraphe intermédiaire au document exceptionnel que constitue la photo de noces.

1. FOLKLORE DU MARIAGE A LA FIN DU XIX^e^.

1. Avant la noce :

Signalons pour mémoire le rituel magico-religieux qu'accomplissaient les jeunes filles à marier : laver son trousseau à la fontaine de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, effectuer un pèlerinage à la chapelle et à l'épine de Saint Lubin, en faire sept fois le tour...

Dans une société endogame, où l'interconnaissance joue un rôle prédominant dans la sélection du conjoint, le rôle de l'entremetteur de mariage n'est pas aussi développé qu'en Bretagne par exemple, où le « baz-valan », tailleur ambulant qui travaillait de ferme en ferme connaissait tout le monde. Ce personnage, appelé « badochet », « hardouin-bretteur » est toutefois attesté dans la région. Son métier lui donnait l'occasion de bien connaître les familles dans un certain périmètre. C'est ainsi qu'un mariage s'est fait l'intermédiaire d'un ouvrier agricole engagé à la louée de la Saint-Jean, qui se tenait au Neubourg, pour les gros travaux agricoles de l'été. Sachant que l'instituteur de Vraiville cherchait une épouse, il en avertit le cultivateur chez qui il était engagé et qui avait une fille à marier. Le bijoutier chez lequel on achète les cadeaux de noces joue aussi ce rôle d'intermédiaire. Il connaît les familles qui ont encore des enfants à marier.

Le temps des fiançailles commence après la visite chez les parents de la jeune fille ; ceux-ci invitent à déjeuner les parents du futur pour « la visite des lieux ». Expression suggestive qui ouvre les discussions préalables à l'établissement du contrat. On ne craint pas de discuter clairement les divers apports, et faute de s'être entendus, certaines fiançailles étaient rompues. Le marché conclu, on prononce « les bonnes paroles ». La date du mariage est arrêtée et les préparatifs commencent. On achète à la ville des cadeaux mutuels : une « chambrée » (l'armoire d'Evreux est remplacée à la mode de Paris par l'armoire à glace en acajou), et les « accords » qui étaient de rigueur. On « allait au joyau », choisir, à Elbeuf ou à Rouen, une croix d'or ou de strass, un bracelet en or pour la fiancée ; pour l'époux, une montre et une chaîne. Une pièce d'or était gravée aux initiales des époux avec la date du mariage qui était bénie le jour de la cérémonie, ainsi que l'alliance de l'épouse. La veille du mariage, le mobilier et le trousseau étaient transportés dans la maison où habiteront les époux, sur une charrette enrubannée. Ce trousseau brodé à la main par les jeunes filles durant les soirées ou les dimanches après les vêpres était la fierté de chacune

27. *Groupe de communiantes entourées de leurs parents.*

28. *Groupe de jeunes adolescents de Vraiville ayant fait leur première communion en 1901. Ils posent le long du mur du cimetière jouxtant l'église. La jeune fille au centre, mariée sur la photo n° 29, porte une robe faite d'un coupon de drap grenat donné par Blin d'Elbeuf à sa mère. Sa camarade de communion, assise à sa droite, assistera à sa noce (n° 24 de la photo n° 29).*

29. Photo de noce de deux Vraivillais en 1908, analysée au chapitre 6.

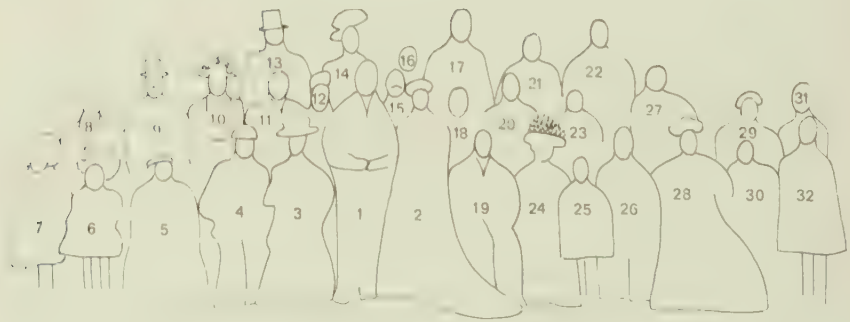

Figure 8. Personnages figurant sur la photo de noces n° 29.

PHOTOGRAPHIE CENTRALE

ROGER MAURER

29-31, Rue du Neubourg, 29-31 — LOUVIERS

30. Groupe des frères de la confrérie de Charité de Daubeuf-la-Campagne, assemblés en 1913 autour de leur échevin. Les frères regroupés autour de la bannière à l'effigie de leur saint patron, saint Sébastien, portent le « chaperon » ; à gauche le tintenellier.

31. Confrérie de la Charité de Daubeuf-la-Campagne qui desservait Vraiville : le tintenellier vêtu de la dalmatique porte ses clochettes.

32. Confrérie de la Charité de Daubeuf-la-Campagne qui desservait Vraiville : le char mortuaire.

33. Confrérie de la Charité de Daubeuf-la-Campagne qui desservait Vraiville : le drap mortuaire recouvrant le cercueil lors du cérémonial funéraire.

et un objet de convoitise lors des héritages. La coutume du transport du trousseau est une coutume très ancienne, dont on ne se souvient plus aujourd'hui à Vraiville. Pourtant mention en est faite dans le contrat de mariage dont une clause stipule que « les meubles seront fournis et livrés par le donateur à la demoiselle sa fille et au futur époux, la veille du mariage dont il s'agit, la célébration duquel devant l'officier de l'état civil en vaudra décharge sans qu'il en soit besoin d'une plus spéciale, cette disposition en tenant lieu »[1]. Cette mention se retrouve aussi dans les contrats du Cotentin à la fin du XVII[e]. On y précise que les meubles seront livrés la veille des épousailles. Ce transport « est un élément si essentiel des cérémonies nuptiales qu'on y voit la preuve d'une union légitime »[2]. Ce rite symbolise l'installation du futur couple, et la cérémonie se passe dans le bruit et la joie pour en informer la société.

2. Le jour des noces :

Une partie importante de la symbolique du mariage a pour but d'assurer la publicité de l'acte, ce qui en assurera la socialisation. C'est ainsi qu'à leur arrivée, les invités reçoivent une marque spéciale, une « livrée », sous forme d'un flot de rubans ou de fleurs portés à la boutonnière. Ils se réunissent dans la maison de la mariée d'où partira le cortège. Le mariage a généralement lieu le matin.

La toilette de la mariée est faite par le groupe de ses amies. La mariée était autrefois vêtue d'une robe de fête, avec un châle de noce, en coton blanc brodé ; elle était coiffée du bonnet à deux volants de dentelle garni du ruban de noces au dos. La robe blanche citadine s'est rapidement substituée au costume traditionnel, dans le milieu du XIX[e] siècle, en raison de la proximité de Paris. La coiffure indispensable devient alors la « couronne », symbole de la « royauté temporaire »[3].

Le cortège se forme à la sortie de la maison de la mariée pour se rendre à la mairie ; en tête, le ménétrier ou « violoneux », suivi du père qui mène la mariée, puis les couples d'honneur. La demoiselle d'honneur, « courtinière » est en général la sœur ou la cousine de la mariée, et le garçon d'honneur est pris dans la famille du marié. Telle informatrice a fait connaissance de son mari « par hasard », se trouvant être garçon et demoiselle d'honneur ensemble au mariage d'un ami. Le choix des couples d'honneur est en fait ar-

1. Extrait du contrat signé le 31 mai 1867 entre Jacques Blondel et Ursule Lacour.
2. *Histoire de la Normandie*, sous la direction de M. de BOUARD, 1970, p. 354.
3. A. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 398.

rangé, dans l'espoir, conscient ou inconscient, de « renchaîner les mariages » entre les deux familles. Les autres parents sont ensuite rangés par couples selon le rang de parenté et d'âge. Le marié et sa mère ferment la marche. Sur le chemin du cortège des barricades de fleurs et de rubans sont dressées comme pour retenir l'épouse dans les lieux de son enfance et de son adolescence. La barrière constitue un rite d'étape et aussi un rite de passage matériel. Parfois un couple étranger à la noce l'arrête et en échange d'un bouquet, le marié et la mariée accorderont une danse. Le cortège continue son chemin jusqu'à la mairie. On danse à la sortie de la mairie, et aussi à la sortie de l'église. Des coups de feu sont alors tirés pour faire connaître l'événement qui vient d'avoir lieu.

Le repas de noces est « considéré populairement comme le stade le plus important du scénario nuptial[4] » ; à table se fixe l'union des deux familles par la commensalité. Tous les auteurs s'accordent pour reconnaître que le repas a lieu chez le « brument » (terme ancien encore utilisé pour désigner l'époux), que la mariée occupe la place d'honneur, tandis que le marié fait le service pour tous les convives. Selon l'importance de la noce et le nombre de convives (60 personnes est un chiffre considéré comme important, 100 un maximum, mais tout dépend de la situation sociale et du revenu des parents des époux), le repas se déroule dans la salle à manger ou dans un endroit spécialement préparé pour accommoder tout le monde. Souvent on installait des tréteaux recouverts de draps dans la remise, la « charreterie ». Le repas est très long et très plantureux : oies en daube, poulets, canards, agneaux se succédaient, arrosés de cidre, mais ni pâtisseries, ni café. Si un entremetteur avait réalisé le mariage, il recevait un traitement spécial : on lui donnait un saladier de vin avec une croûte, façon de singulariser sa place au sein d'une assemblée à laquelle il n'appartenait peut-être ni par les liens du sang, ni par la profession.

Un cuisinier professionnel, un « traiteur » dirait-on aujourd'hui, F. Bihel, qui venait de Paris, s'était même installé à Vraiville à la fin du siècle dernier, pour préparer les repas de noces.

Après le repas, on chante, on fait les plaisanteries rituelles telles que le retrait de la jarretière qui est mise aux enchères. Vers 17 heures, la noce s'entasse dans une voiture louée pour la circonstance, les mariés dans une calèche, et tout le monde va danser au Neubourg. On en avait le « jambet » : mal aux jambes d'avoir trop dansé.

Les noces étaient longues et duraient parfois deux ou trois jours. Chacun des invités rentrait chez soi, et ceux qui venaient de loin

4. A. van Gennep, *op. cit.*, p. 502.

restaient à coucher chez des parents. Au moment du coucher des époux, les farces rituelles retardaient le moment de l'intimité. On mettait du papier dans la serrure, des sonnettes dans le sommier, on portait la soupe à la mariée. Selon Van Gennep, ce rituel vise à socialiser la perte de la virginité, à assurer la communauté que l'acte sexuel a été accompli, que la procréation sera possible.

3. Les prolongements des cérémonies nuptiales :

Pour éviter les séparations brutales, le scénario matrimonial comporte des rites post-liminaires, qui servent aussi à renforcer les actes accomplis auparavant. Le jour suivant la noce, la mariée porte la robe du « lendemain », faite de soie noire, qui servira dans toutes les grandes occasions de la vie, aux noces et aux communions, et dans laquelle elle sera enterrée. La couronne et le bouquet de fleurs d'oranger, symboles par excellence de la cérémonie passée, sont conservés et exposés sous globe, dans l'armoire-vitrine.

Un troisième jour plus intime rassemblait le cercle de la famille restreinte. C'était « les renoces » qui constituaient la dernière étape des cérémonies et consacraient la dissolution de cet agrégat temporaire de parents et d'amis réunis pour l'occasion.

2. LES PHOTOS DE NOCES.

« La photographie, dit Pierre Bourdieu[5], apparaît dans les campagnes comme l'accompagnement obligé des grandes cérémonies de la vie familiale et collective. » L'auteur cite Durkheim : la photographie éternise et solennise ces moments de la vie sociale où le groupe réaffirme son unité.

Vers la fin du siècle, l'habitude fut prise de poser pour des photos de groupe, à l'occasion des noces et des communions. Un photographe de Louviers (Maurer) ou d'Elbeuf (Rameil) montait à Vraiville photographier le groupe des parents et amis rassemblés pour l'occasion. L'étude de ces documents livre de riches enseignements sur la sociologie du groupe réuni en un point géographique précis, pour une occasion donnée et à un moment du temps qualifiable par le contexte économique, démographique et sociologique.

Le document que nous allons analyser n'a pas de valeur générale. Il ne prétend pas décrire l'univers parental, spatial et social de toute la société de Vraiville au moment où celle-ci se destructurait. Mais il est significatif pour le groupe qui y est représenté, et

5. P. et M.-C. Bourdieu, *Le paysan et la photographie*, 1965.

livre rapidement quelques informations caractéristiques. La photo de noces, utilisée sur une base comparative, est un document exceptionnel, et des recherches approfondies sur un corpus bien constitué seront sans doute très fructueuses[6].

La photo analysée ici est celle de la noce du n° 2597 avec le n° 5243[7] situés dans la huitième colonne du tableau généalogique 4124-4125, célébrée à Vraiville, en 1908.

Les mariés

1 : 5243
2 : 2597
3 : amie de 2 de la Haye Malherbe
4 : fils de 5438 et 5439.
5 : mère de 5407, de 5438.
6 : fille de 9.
7 : 2627.
8 : 5439, épouse de 5438.
9 : ami de Louviers.
10 : 2420, sœur de 5243.
11 : 5407.
12 : 2221.
13 : 5483, époux de 2420.
14 : épouse de 9.
15 : 2327, père de la mariée, 2597.
16 : fils de 18-20.
17 : ami de Daubeuf.
18 : épouse de 20, amis de Daubeuf.
19 : 2596, cousin de 2597.
20 : époux de 18, amis de Daubeuf.
21 : 5910.
22 : 5438 époux de 5439.
23 : époux de 2236, tante de la mariée.
24 : 5248.
25 : 2665 sœur de 2664, futur épouse de 2648.
26 : le chartier de la maison.
27 : 2236, oncle de la mariée.
28 : amie de Caudebec.
29 : amie de Caudebec.
30 : 2648 fils de 2420 et 5493.
31 : personne de service.

Les invités sont vêtus à la mode de Paris, avec chapeaux, haut-de-forme pour les hommes, fleuris pour les femmes, à l'exception de la vieille femme à gauche qui porte le bonnet tuyauté traditionnel. Les femmes mariées ont leur « robe du lendemain », et les

6. M. Segalen, *Photographie de noces, mariage et parenté en milieu rural*, 1972.

7. Nous n'utiliserons pas les patronymes, certains des protagonistes, la mariée en particulier, étant toujours en vie.

jeunes filles une toilette blanche, qui marque leur appartenance au groupe des célibataires. Tous les invités sont marqués par la livrée, boutonnière de rubans et de fleurs. La mariée porte toilette blanche et couronne de fleurs d'oranger. Les mariés posent devant la maison construite en 1880, et dans laquelle la mariée vit toujours.

● Univers parental : on a reconstitué le réseau de parenté liant à l'époux et l'épouse les personnages présents sur la photo. Ce réseau est représenté à la figure n° 9.

— Le marié (1 sur la figure n° 8, et portant le n° 5243) orphelin a été élevé par les n^{os} 5407 et 2221 dont il est le double neveu. Sa sœur, n° 2420 également. A l'exception des n^{os} 5439 et 5483 qui sont des alliés, les autres parents figurant sur la photo sont des consanguins de son père et sa mère. Quatre parents sont du niveau généalogique + 1, deux du niveau 0, un du niveau + 2, et un du niveau — 1.

— La mariée est orpheline de mère. Sur la photo se trouvent son père, le frère de celui-ci et sa femme. Ces trois personnes sont du niveau + 1 ; un seul parent est de même niveau généalogique, et trois autres de niveau — 1. Le champ des liens de parenté est beaucoup plus vaste que pour le mari : en effet, nous trouvons un cousin germain (n° 2597), deux cousines au 6^{e} degré (7 et 25 sur la figure n° 8) et une cousine (n° 5248) au 8^{e} degré.

L'ordonnancement du groupe autour des mariés n'a pas été fait au hasard. Les parents du marié sont proches de lui et ceux de la mariée proches d'elle. Assis, les plus jeunes et les célibataires (à l'exception de 5, n° 8018 dont le grand âge devait rendre pénible la station debout), dont les couples 4-3 et 19-24 disposés symétriquement par rapport aux mariés. Ce sont probablement les couples d'honneur. 3 et 19 sont les cousins germains des mariés ; 4 est un ami, 24 une cousine de 2 et de 19, et peut-être des alliances étaient-elles projetées entre les jeunes gens. Parmi les enfants du premier rang, on notera qu'un mariage a eu lieu en 1924 entre 30, parent du marié et 25, parente de la mariée, type même du renchaînement d'alliance.

Au second rang, debout, les parents sont disposés symétriquement. A côté du marié, se trouve sa tante (12, n° 2221) qui a remplacé sa mère, et à côté de la mariée son père (15, n° 2327). Les oncles viennent ensuite (27, n° 2236 pour la mariée, et 11, n° 5407 pour la mariée). La sœur du marié (10, n° 2420), a pour pendant 23, femme du frère du père de la mariée. Il n'y a pas d'ordre apparent dans les personnages du dernier rang : 13 est un allié du marié (mari de 10), 22 un consanguin (frère de son père), 14, 16, 17, et 21 sont des amis.

La situation particulière des époux qui sont orphelins complique

l'interprétation de la disposition physique des personnages, mais il semble clair qu'elle reproduit l'ordre que la généalogie introduit dans les relations entre parents. Les deux concepts de génération et de proximité parentale sont respectés. Au même rang que les mariés se trouvent autant que possible les individus de la même génération, debout ceux de la génération + 1. On peut ainsi rendre compte de l'anomalie qu'est la place de 10, n° 2420, sœur du marié qui aurait dû être à côté de lui : sa situation de femme mariée la fait reculer d'un échelon dans l'espace généalogique. Symétriquement par rapport à leur ego, les parents sont placés par ordre de proximité parentale. Générations, groupes d'âge, collatéralité, semblent donc des concepts discriminants pour le photographe et le groupe photographié[8].

La prestance de chacun est évocatrice des estampes illustrant les « âges de la vie ». Leur attitude témoigne d'un âge, d'un rôle, d'une condition et places précises dans la vie au moment où le cliché a été pris.

● Univers spatial : sur la figure n° 9 sont indiqués les parents originaires de la Haye Malherbe. Les autres viennent de Louviers, Daubeuf, Caudebec. L'espace géographique est donc très restreint, puisque la distance de ces communes est située dans un rayon maximum de 10 kilomètres.

● Univers social : les professions sont connues pour les parents des mariés. Cultivateurs, propriétaire, tuilier (11 est propriétaire d'une fabrique de tuiles autrefois prospère à la Haye Malherbe), instituteur, clerc de notaire, ce sont là les membres d'un groupe en haut de l'échelle sociale de la société d'alors. 19, cousin germain de la mariée est fils d'un ancien tisserand devenu laitier, mais

8. Cette très superficielle analyse du système de parenté, à travers l'étude de la disposition physique des participants du groupe de noce est volontaire : le but de cette recherche est de comprendre les modalités et le fonctionnement de l'alliance. A l'inverse, Claude Karnoouh dans son article « L'oncle et le cousin », 1971, détermine comment s'organise l'univers des parentés par l'étude de la terminologie. Certaines de ses hypothèses semblent toutefois fonctionnelles pour la société de Vraiville : « Les degrés de collatéralité ont pour fonction déterminante la constitution d'oppositions entre classes de parents, et les degrés généalogiques celle d'organisation interne des classes complémentaires... Si l'une des finalités des sociétés paysannes européennes est de déterminer pour chaque génération à qui appartient la terre et qui en sera le futur possesseur, il apparaît dans le cadre de cette logique que l'essentiel soit, en fonction des règles de succession, de distinguer les lignées dont les membres ont des droits prescriptifs, de celles dont les membres ont des droits préférentiels et de celles dont les membres n'en ont aucun. Il est possible et même probable que la logique du système classificatoire [système de la parenté dans ce village lorrain] en rende compte. »

Les systèmes d'alliance normand et de parenté lorrain mènent à la même conclusion.

il est cultivateur et épousera une fille de cultivateur. Le groupe est d'une grande homogénéité socio-professionnelle. 26 et 31 sont des domestiques de la maison. 26 est le charretier. 31 une personne de service, chargée des manteaux et des chapeaux que les invités ont enlevés pour poser. Elle fait partie de la famille, et figure à ce titre sur les photos de noces, comme elle pourra être enterrée avec les honneurs faits aux frères de la Charité si le maître de la demeure est chariton[9].

3. CEREMONIE DE MARIAGE A L'HEURE ACTUELLE.

La noce n'est plus aujourd'hui la seule distraction : concurrencée par la radio, la télévision, le cinéma, le bal, elle n'est plus pour les invités l'occasion de réjouissance absolue. Mais pour la société,

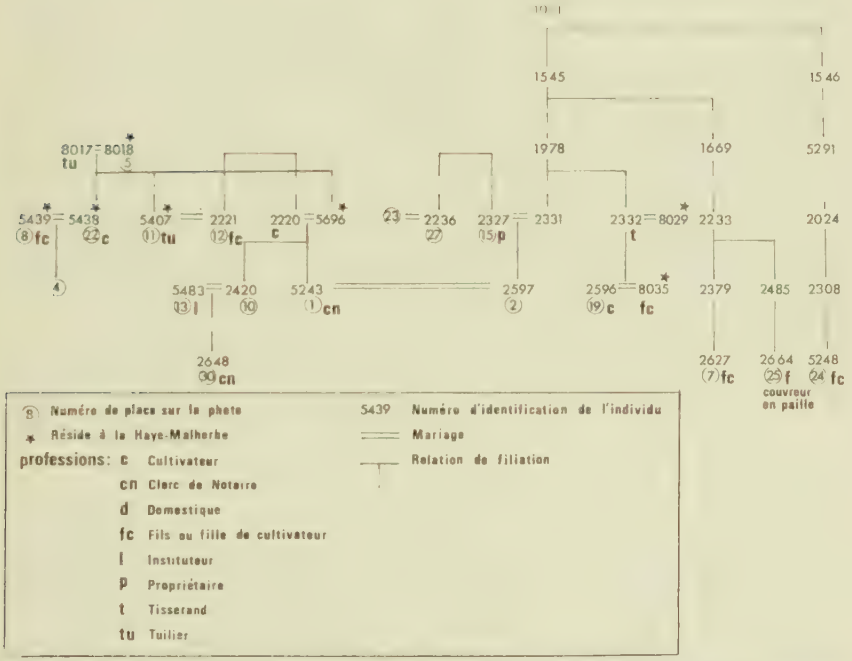

Figure n° 9. Schéma illustrant les liens de parenté entre les personnages de la photo de noces n° 29.

9. Les confréries de charité sont des associations, particulières à la Normandie parfois très anciennes, au sein desquelles se rassemblent de « bons chrétiens » qui ont pour vocation de faire la charité et en particulier de faire les enterrements. Leurs membres sont appelés « charitons ». M. SEGALEN, *La Confrérie de charité de Daubeuf-la-Campagne*, 1971.

l'importance de l'événement est toujours le même, et le rituel marque encore les diverses étapes du déroulement de la cérémonie avec alternance des phases d'agrégation et de séparation.

En 1970, la toilette de la mariée se doit d'être blanche, avec traîne et voile. Cette robe semble être le dernier refuge du traditionnel, le noyau dur des manifestations matérielles de la noce. Les sommes d'argent consacrées à l'achat de cette toilette, même dans des familles aux revenus modestes témoigne de l'importance qui lui est attachée.

La famille et les amis se retrouvent à la mairie, et bien que l'église et la mairie ne soient distantes que de 300 mètres, rares sont les noces avec cortège à pied. Lors d'une noce observée récemment, les 30 invités firent le chemin en voiture, les seuls mariés marchant à pied. Dans ce cas précis, la mariée étant orpheline, un vin d'honneur fut donné chez le père du marié. Le maire et les membres du Conseil municipal y furent conviés. Les trente invités se rendirent ensuite dans un restaurant où le déjeuner se prolongea jusqu'à 17 h 30 ; puis la noce se rendit dans une autre salle plus vaste pour recevoir les plus jeunes amis des mariés non conviés au déjeuner. On dansa jusqu'à 3 heures du matin.

Le plus souvent, la noce n'a plus lieu aujourd'hui dans la maison ; on évoque l'exiguïté de la place, la fatigue que représentent les préparatifs. C'est pourquoi on cite avec d'autant plus d'admiration ce mariage de juin 1969 qui servit quatre repas à 20 convives, dans le hangar des machines décoré comme l'était autrefois la cherreterie.

Conclusion

En caractérisant les trois grandes périodes analysées dans l'étude de la nuptialité et de l'alliance, on suivra les lignes d'évolution et de rupture dans les modalités du choix du conjoint.

1700-1800 :

Siècle de croissance démographique dans une population relativement homogène. La plupart des bras sont employés dans l'agriculture depuis les laboureurs jusqu'aux journaliers pour lesquels le filage ne constitue qu'un métier d'appoint. Le nombre moyen annuel de mariages est de 3,4, de 1700 à 1750 ; il s'élève à 4 de 1750 à 1800. La nuptialité est comme ailleurs en France fortement perturbée par la Révolution et ses guerres. Le taux de nuptialité (estimé) aurait oscillé entre 5,6 °/∞ et 8,5 °/∞, ce qui est comparable au taux calculé pour toute la France en 1774, ou celui de Tourouvre-au-Perche. Les variations saisonnières du mariage reflètent la très grande observance des temps clos prescrits par l'Eglise et donc l'importance de la pratique religieuse. L'âge au mariage semble anormalement jeune, 25,4 ans pour les hommes, et 24,2 pour les femmes pendant les cinquante premières années du XVIII^e^. Il s'élève dans la seconde moitié à un niveau semblable aux observations des autres monographies : 26,9 pour les hommes et 26,3 pour les femmes. Malgré les imprécisions de l'état civil, la société semble être endogame à ses deux extrémités : endogamie des laboureurs et endogamie des journaliers. L'aire géographique de choix du conjoint est étroite : six hommes, huit femmes sur dix nés à Vraiville s'y marient. La Révolution a renforcé et l'endogamie et l'homochtonie, repliant sur elle-même la communauté villageoise.

1800-1900 :

Le XIX^e^ est marqué par la constitution puis la disparition d'une classe socio-professionnelle caractérisée, celle des tisserands.

Le nombre moyen annuel de mariages est de 3,9 de 1800 à 1900, et de 3,6 de 1850 à 1900, tandis que le taux de nuptialité est respectivement de 7,3 °/∞ et 7,9 °/∞. La répartition saisonnière des mariages accuse quelques perturbations dans la courbe classique, dès les 50 premières années du XIX^e^, et ces perturbations s'accentuent par la suite. En cela, Vraiville est en rupture précoce avec Albiez-le-Vieux ou Nouville. L'âge moyen au premier mariage reste stable pour les hommes : 26,7 ans et 26,5, mais s'abaisse considérablement pour les femmes, passant de 25,6 ans à 22,1 de la première à la

seconde moitié du XIX^e^. L'homochtonie diminue : 54,9 % entre 1800 et 1850 et 28,8 % entre 1850 et 1900, 83,4 % des femmes et 75 % de ceux qui naissent à Vraiville s'y marient. Les années 1830-1880 occupent une place à part dans l'histoire de l'alliance au XIX^e^. Le choix du conjoint est caractérisé par l'existence de deux sous-groupes presque totalement fermés sur eux-mêmes, endogames, plus ou moins homochtones selon les nécessités démographiques, à l'univers parental différent : tant sur le plan géographique, que sur le plan parental, l'espace des cultivateurs est plus large. Les mariages consanguins, les alliances entre fratries, les mariages répétés avec le même village sont l'expression diverse du même phénomène d'endogamie socio-professionnelle. Mais l'alliance ne remplit pas la même fonction pour les cultivateurs et les tisserands : mode de contrôle posthume des biens pour les premiers, mise en commun de deux capacités de travail pour les seconds.

Insistons un instant sur ces oppositions qui nous semblent être le résultat le plus important de cette recherche. Le mariage des cultivateurs est une alliance, dans le plein sens du terme, qui, au-delà des individus concerne toute la famille. L'assujetissement du jeune couple à celle-ci est clair. Les époux ne reçoivent en dot qu'une petite part de ce qui sera leur bien au décès de leurs parents proches ou éloignés. Ceci pourrait expliquer la connaissance qu'ils ont de parents éloignés. A l'inverse, le mariage entre tisserands offre le modèle intermédiaire entre ce mariage de type archaïque que pratiquent les cultivateurs et le mariage moderne, qui fait coincider l'accession à l'indépendance économique et au statut d'adulte complet. Les tisserands comptent moins sur un héritage que sur leur capacité de production pour survivre. C'est pourquoi ils sont moins concernés par leur parenté éloignée.

1900-1950 :

Les cinquante premières années du XX^e^ sont celles de la déstructuration des formes anciennes du mariage : baisse du nombre moyen annuel des mariages (2,7), bond en avant du taux de nuptialité en raison de la chute de la population : 13,9 °/∞. La courbe saisonnière des mariages est définitivement indépendante des restrictions ecclésiastiques, avec une perturbation moderne au mois de mai. L'âge moyen au mariage est de 25,9 ans pour les hommes, et de 22,4 pour les femmes, ce qui est comparable aux chiffres moyens nationaux. Phénomène corrélatif, l'hétérochtonie s'accroît et le périmètre de choix s'élargit : seulement 25,4 % des hommes et 36,4 % des femmes qui se marient à Vraiville y sont nés et les étrangers sont plus souvent originaires de l'Eure que des communes mitoyen-

nes. Le développement des communications, la disparition des activités artisanales, l'insertion de l'économie du village dans un marché localement élargi en sont la cause. Les modalités anciennes de l'alliance ont fait place à un schéma différent, sauf en ce qui concerne l'endogamie. Il ne s'agit plus tant d'une endogamie de professions, que de niveau de revenus. La fonction principale de l'alliance, comme pour les tisserands, est d'associer deux capacités de travail. Le mariage demeure encore une nécessité économique primordiale pour les individus concernés. La société se charge de mettre en place les mécanismes par lesquels elle contraindra les jeunes gens à se marier.

Ecart d'âge à respecter, endogamie des revenus, conjoints à prendre à l'extérieur du groupe villageois, telles sont les contraintes apportées à la sélection du conjoint aujourd'hui. Comme à Nouville, « les conjoints se trouvent » plutôt qu'ils ne se choisissent[1].

Le mariage qui d'après Guiguou, serait un « facteur supplémentaire de sédentarisation personnelle et de résistance au changement social »[2], ne joue ce rôle que pour un des enfants. A Plozévet[3], à Cuvier[4], à Vraiville, au lieu de partager la terre comme autrefois plus ou moins équitablement entre les enfants, le patrimoine est conservé intact pour fixer un seul d'entre eux. Les autres ont appris un métier et auront peut-être l'occasion de ne pas s'expatrier si la région offre suffisamment de débouchés, comme on peut l'espérer pour la zone industrielle située à 20 kilomètres de Vraiville. Le mariage reste alors le problème de celui qui reste à la terre, et ne peut offrir à sa femme qu'une vie rude ; ainsi que le notent Seibel et Jegouzo[5] : « la variation du taux de célibat masculin serait directement liée à l'urbanisation qui semble agir d'abord sur la population féminine : les hommes des hameaux ruraux perdent une partie de leurs chances de se marier parce que les migrations des jeunes filles vers les villes sont irréversibles ; de plus, un jeune agriculteur ne pourra épouser une citadine qu'il fera vivre à la terre. C'est pourquoi la proportion de jeunes célibataires agriculteurs augmente ».

A l'inverse, pour les enfants qui partent, le mariage est un facteur d'accélération du changement qui marque la rupture avec le milieu et le mode de vie anciens.

1. L. Bernot et R. Blancard, *op. cit.*, p. 186.
2. J. Guigou, *Sociologie du mariage dans les villages du Languedoc méditerranéen*, 1964.
3. M. Izard, *op. cit.*
4. M. Dion-Salitot, *Aspects démographiques, économiques et sociaux d'une commune, Cuvier (Jura)*, 1969.
5. C. Seibel et G. Jegouzo, *Démographie descriptive et prévisionnelle du milieu agricole*, 1964.

Ces conclusions n'ont pas de portée extérieure à Vraiville. Elles ne serviront que replacées parmi d'autres points d'observation, à des fins de comparaison. D'excellentes, mais rares, monographies ont été déjà réalisées, mais comment bâtir une typologie si les éléments de base ne sont pas homogènes ? L'étude des systèmes de parenté et d'alliance dans les sociétés complexes pose un problème fondamental : ces systèmes ne comportent pas d'éléments d'explication intrinsèque. Il faut faire appel à des variables externes pour interpréter réseaux de parenté et configurations d'alliance : connaissance des mécanismes économiques, du poids des structures démographiques, des règles d'héritage, etc... Quelle méthode y prépare le mieux ? Il y a l'enquête d'ethnologie classique, comme à Nouville, Lesquire ou Minot ; il y a l'étude de la terminologie de la parenté, qui doit faire appel à ces éléments explicatifs extérieurs ; il y a la reconstitution des généalogies comme on l'a appliquée à Cuvier, en insistant sur les liens entre parenté et patrimoine ; comme on l'a utilisée ici, avec le souci de suivre en dehors du village-centre les conjoints cherchant leurs épouses dans les villages compris dans l'isolat, et d'utiliser, de la façon la plus poussée possible, la puissance discriminatoire de la variable profession.

La reconstitution des généalogies, passant par l'établissement de la fiche Henry, faisant intervenir la variable profession ou religion est une des méthodes pour étudier sur une base unifiée à des fins de comparaison plusieurs points d'observation échantillonnés en France. Mais ce n'est pas une tâche à l'échelle humaine et seule l'automatisation de la méthode permettra de bâtir une typologie des systèmes de parenté et d'alliance dans les sociétés complexes.

Annexes

1

*TROIS FORMULES D'ACTES DE MARIAGE AU XVIII^e^*

En l'année 1706 ce seizième du mois il y a eu célébration de mariage entre Valentin Jamet, fils de Pierre Jamet et de Françoise Dugard ses père et mère d'une part et de Marie Le Sieux, fille de Nicolas et de Jeanne Viel ses père et mère d'autre part après la publication des bans faite ensuite contrôlés le tout suivant la vert et l'ordonnance du roy le tout en présence des parents et amis.

⁂

L'an 1712 le septième jour d'avril dans l'église de Notre-Dame de Vraiville par nous Thomas le Picard prêtre curé dudit lieu ont été faites les cérémonies de mariage d'entre Mathieu Beaucousin fils de Louis et de Gabrielle Fragin ses père et mère âgé de 36 ans et d'entre Ane Duval fille de feu Guillaume et d'Estiennette Bacholay ses père et mère âgée de 32 ans veuve de feu Louis Viel après la publication des trois bans faite par trois dimanches consécutifs et attestation du sieur Nicolle curé de Fouqueville pour ledit Mathieu Beaucousin auxquels personne n'a mis opposition ni d'empêchement ainsi la célébration de leur mariage a été bien et dûment faite présence discrète personne maître Thomas Beaucousin prêtre vicaire de la paroisse de Fouqueville de Guillaume Duval de Jacques Dugard parents et amis qui ont nous et la pastier (?) signé sur le présent.

⁂

L'an mil sept cent quarante-six le trois de novembre après publication des bans du futur mariage entre Jacques Pied de Loup âgé de 28 ans domestique de la paroisse de Daubeuf fils de Jacques et défunte Magdelaine Ango et de Louise Bosnier âgée de 32 ans native de la paroisse de Saint-Didier demeurant sur cette paroisse depuis 20 ans fille de défunt marin et de Anne Mulot fait tant en

cette église le 25 septembre deux et neuf d'octobre au prône de la messe paroissiale que en celle de Daubeuf ainsi qu'il m'a paru par le cevolifacet Monsieur Povet curé de Daubeuf en date du 25 septembre deux et neuf d'octobre sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition je soussigné Jean-Jacques Hamon prestre curé de Vrayville ai reçu après les fiançailles célébrées du premier de ce mois ce jour d'huy en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église présent et consentant Monsieur Jean Pied de Loup père de l'époux Nicolas Pied de Loup frère Adrien Pied de Loup oncle de la paroisse de Dauboeuf lesquels ont déclaré ne scavoir signer et Jacques Lesieux laboureur et Noël Gallerant tous deux de cette paroisse et en présence de Pierre Allix cousin lequel a déclaré ne scavoir écrire de Simon Allix tous deux de La Haye-Malherbe et de Guillaume Letellier père Guillaume Letellier fils parents et amis de l'épouse et autres témoins soussignés approuvé (en jinter tigne defunt ?).

2

TRANSMISSION FAMILIALE DES PROFESSIONS

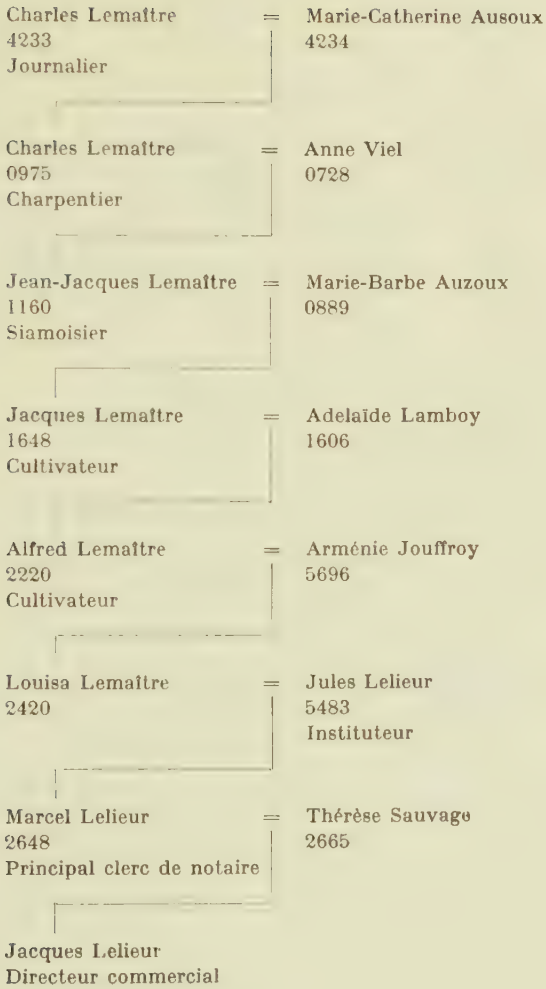

Jacques Fossard = Marie Picard
4059 | 4060
Roitier |

|

Jacques Fossard = Marie-Anne Petit
0310 | 0430
Roitier

Jean-Louis Fossard = Monique de Longueville
0789 | 5654
? |

Michel Fossard = Désirée Lefebvre
1273 | 5243
Cultivateur

Louis Fossard = Elisa Dumontier
1913 | 2055
Cultivateur

|

Augustine Fossard = Cyrille Blondel
2394 2267
Cultivateur

TROIS TABLEAUX GENEALOGIQUES DESCENDANTS

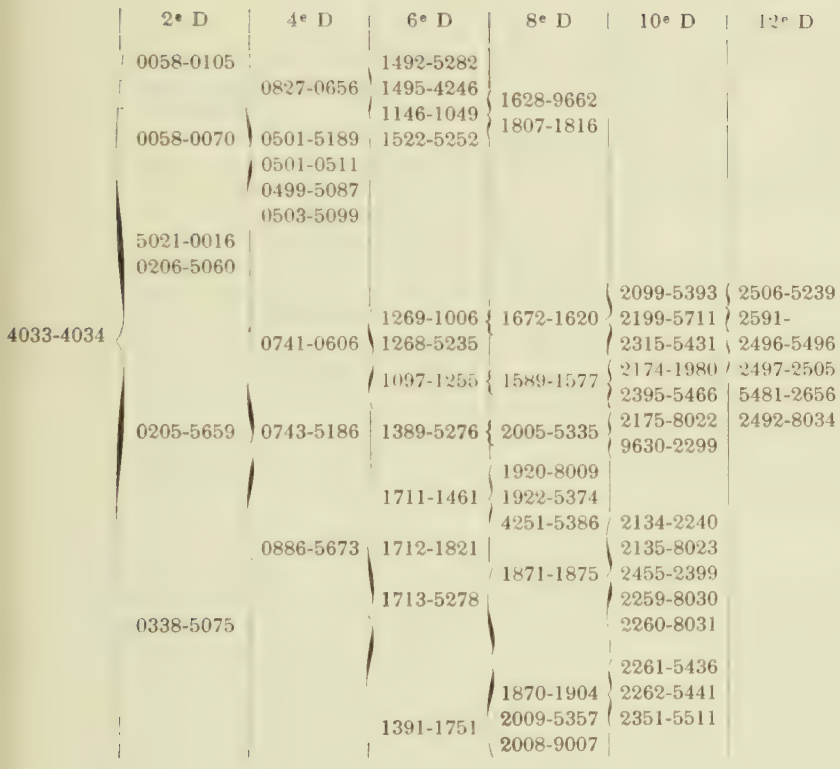

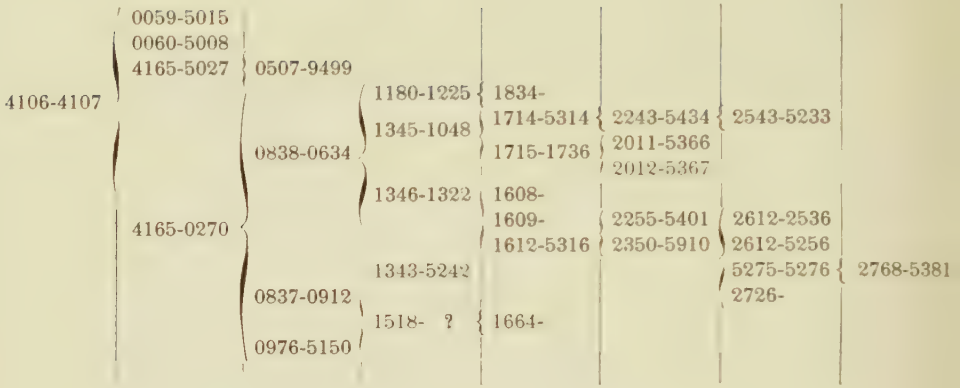

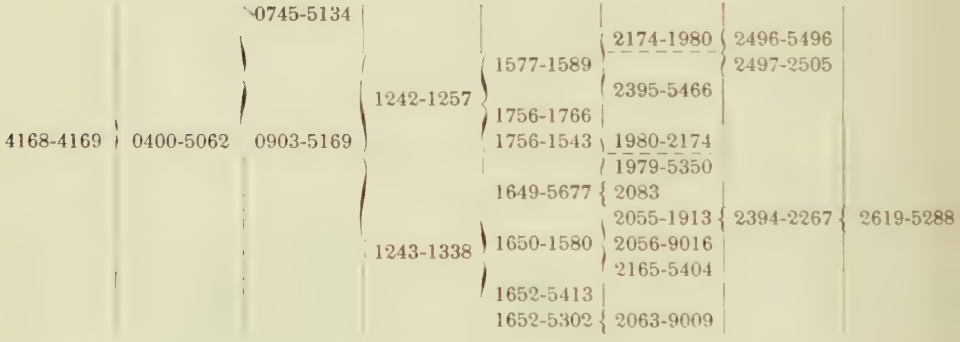

Souligné d'un pointillé, un mariage consanguin au 4e D.

4

DONNEES BRUTES DES PROFESSIONS DE L'EPOUX ET DE SON BEAU-PERE, AU MARIAGE, DE 1706 A 1962

Profession du beau-père 1706-1752	Profession de l'époux						
	Journalier	Laboureur	Tisserand	Artisan	Commerçant	Ouvrier d'usine	Autres
Journalier	6	1		1			
Laboureur	1	3		2			
Tisserand							
Artisan	1			2			
Commerçant			1				
Ouvrier d'usine							
Autres							
1753-1802							
Journalier	12	2	4	2			
Laboureur		23	3	6			
Tisserand	2		1	1			
Artisan	3	1	5	2			
Commerçant	1						
Ouvrier d'usine							
Autres							3
1803-1852							
Journalier	1	1	5	3	1	1	
Cultivateur	1	31	12	5	1	1	
Tisserand	6	4	21	2		1	
Artisan		4	12	7		3	
Commerçant		2			1		
Ouvrier d'usine	1	1			1		
Autres							
1853-1902							
Journalier	8		6	4			
Cultivateur	1	15	9	11	5		2
Tisserand	9	4	38	11	1		3
Artisan	5		7	2		1	
Commerçant		1			1		
Ouvrier d'usine				1			
Autres			2				1
1903-1962							
Journalier	6			3	2	3	2
Cultivateur	6	12		11	3	6	4
Tisserand							1
Artisan	4	6		5		3	
Commerçant		3		1	2	1	
Ouvrier d'usine	4			2		2	
Autres		1		1		5	5

5

DETAIL DES MARIAGES DES FRATRIES

1° Mariages célébrés à Vraiville :

— deux frères Duval de Saint-Didier (1753, 1755).
— deux frères Allix de Saint-Didier (1733, 1741).
— deux frères Jeuffroy de la Haye Malherbe (1867, 1876) +.
— deux frères Darras d'Elbeuf (1947, 1952) +.
— trois sœurs et un frère Langlois de la Haye Malherbe (1756 à 1770).
— deux sœurs Chappe d'Elbeuf (1764).
— deux sœurs Bouvry d'Epreville (1776,1781).
— trois sœurs et un frère Lefebvre de Saint-Didier (1808, 1822).
— deux sœurs Querier de Surtauville.

2° Mariages de fratries de Vraiville célébrés à :

a) La Haye Malherbe :

— deux sœurs Jeuffroy épousent deux Vraivillais, un garçon Lemaître et un garçon Fossard, soit sur 4 unions deux croisées (1867, 1873) +.
— deux frères Cirette épousent deux sœurs Langlois (1848, 1853) +.
— deux frères Duperrey épousent deux sœurs Pilet (1861, 1864) +.
— trois frères Allix épousent trois filles de La Haye-Malherbe (1874, 1883, 1885).
— un frère Hamon épouse une fille Lhomme en 1927 à la Haye Malherbe, et un frère Lhomme épouse une fille Hamon à Vraiville en 1928 +.

b) Saint-Didier :

— deux frères Hebert épousent deux sœurs Verge (1846) +.

c) Surtauville :

— un frère Letellier épouse une fille Ferrand (1761) et une sœur Letellier épouse un frère Ferrand (1764) +.

— un frère Julien épouse à Vraiville une sœur Lefebvre (1874) et le lendemain mariage du frère Lefebvre avec la sœur Julien à Surtauville +.

Les unions marquées d'une + sont celles célébrées entre deux fratries.

Bibliographie

1. Ouvrages ou articles généraux.

Auge-Laribe M. — 1955. *La révolution agricole.* Paris, Albin Michel, 430 p.

Bloch M. — 1964. *Les caractères originaux de l'histoire rurale française.* Paris, A. Colin, 2 vol., 261 p.

Cuisenier J. — 1968. *Calcul et formalisation dans les Sciences de l'homme.* Conférences prononcées lors des journées internationales d'études sur les méthodes de calcul dans les sciences de l'homme, à Rome, du 4 au 18 juillet 1966. Extrait. Paris, Editions du CNRS, pp. 31-46.

Cuisenier J., Segalen M., de Virville M. — 1970. Pour l'étude de la parenté dans les sociétés européennes le programme d'ordinateur Archiv. Paris, *l'Homme*, X, juil.-sept., 3, pp. 27-74.

Dion R. — 1947. *Les frontières de la France.* Paris, librairie Hachette, 110 p.

Ethnologie générale. — 1968. Sous la direction de J. Poirier. Encyclopédie de la Pléiade. Paris, Gallimard, 1907 p.

Goode W.J. — 1964. *The family.* Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall inc, 120 p.

Harris C.C. — 1970. *The Family. Studies in Sociology.* London, George Allen & Unwin Ltd, 212 p.

Levi-Strauss Cl. — 1967. *Les structures élémentaires de la parenté.* Paris et La Haye, Mouton & Co, 591 p.

Mendras H. — 1965. *Sociologie de la campagne française.* Paris, PUF., 128 p.

Mogey J. — 1971. *Sociology of marriage and family behavior, 1957-1958, a trend report and bibliography.* La Haye, Paris, Mouton, 368 p.

Les transformations des sociétés rurales françaises. Orientations de recherches. — 1965. *Revue française de Sociologie,* vol. VI, n° spécial. Paris, Centre d'études sociologiques, 160 p.

Sussman M. B. — 1968. Current state and perspectives of research on the family. *Social Science Information,* juin, VII-3, pp. 35-50.

Van Gennep A. — 1946. *Manuel du folklore français.* Paris, A. Picard. T. I, vol. 1 et 2, et T. IV, pp. 552-1078.

Yver J. — 1952. Les caractères originaux du droit de l'Ouest français. *Revue historique de droit français et étranger,* 1, pp. 18-62.

Yver J. — 1966. *Essai de géographie coutumière.* Paris, Sirey.

2. Ouvrages ou articles relatifs à l'étude du mariage.

Bourdieu P. — 1962. Célibat et condition paysanne. Paris, *Études rurales,* n°s 5-6, avril-septembre, pp. 32-135.

Bourgeois J. — 1946. Le mariage coutume saisonnière. Paris, INED. *Population,* 4, pp. 623-642.

Chasteland J.-C. et Pressat R. — 1962. La nuptialité des générations françaises depuis un siècle. Paris, INED. *Population,* 2, pp. 215-240.

Duplessis-Leguelinel G. — 1953. *Les mariages en France.* Paris, libr. A. Colin, 199 p.

GIRARD A. — 1964. *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France.* Paris INED. Travaux et documents. Cahier n° 44. PUF, 344 p.

JACQUARD A. et SEGALEN M. — 1971. Choix du conjoint et homogamie. Essai de mesure de la tendance à l'homogamie socio-professionnelle dans un village normand. Paris, INED. *Population,* 3, pp. 487-498.

PRESSAT R. — 1966. Jeunes générations devant le mariage et la procréation. Paris, *Le Concours médical* n° 44, 88e année, octobre, pp. 6611-6617.

SEGALEN M. — 1972. Photographie de noces, mariage et parenté en milieu rural. *Ethnologie Française,* 5-6.

3. Ouvrages ou articles de démographie historique.

ARIES Ph. — 1948. *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle.* Paris, SELF, 569 p.

BOULOISEAU M., IBANES J., LE MOIGNE Y., PERROT J.-C., REINHARD M. et VOVELLE M. — 1962. *Contributions à l'histoire démographique de la Révolution.* Mémoires et Documents XIV. Publié avec le concours du CNRS. Paris, 175 p.

BOUVET M. et BOURDIN P.-M. — 1968. A travers la Normandie des XVIIe-XVIIIe siècles. *Cahier des Annales de Normandie,* n° 6. Caen, Logis des gouverneurs au Château, 522 p.

CHARBONNEAU H. — 1961-1968. *La population de Tourouvre-au-Perche. Étude de démographie historique.* Thèse de Doctorat d'Université. Montréal et Paris. Ronéotypé, 463 p.

DENIEL R. et HENRY L. — 1965. La population d'un village du Nord de la France : Sainghin-en-Mélantois, de 1665 à 1851. Paris, INED. *Population,* 4, pp. 563-602.

FLEURY M. et HENRY L. — 1965. *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien.* Paris, INED, 182 p.

FRESEL-LOZEY M. — 1969. *Histoire démographique d'un village en Béarn : Bilhères-d'Ossau,* XVIIIe-XIXe siècles. Bordeaux, Biscaye Frères, Imprimeurs, 291 p.

GANIAGE J. — 1963. *Trois villages d'Ile-de-France au XVIIIe siècle Etude démographique.* Paris, INED. Travaux et documents. Cahier n° 40, PUF, 154 p.

GAUTIER E. et HENRY L. — 1958. *La population de Crulai, paroisse normande. Etude historique.* Paris, INED. Travaux et documents. Cahier n° 33, PUF, 269 p.

GIRARD P. — 1959. Aperçus de la démographie de Sotteville-lès-Rouen vers la fin du XVIIIe siècle. Paris INED. *Population,* 4, pp. 485-508.

GOUBERT P. — 1960. *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France au XVIIe siècle.* École Pratique des Hautes Études, VIe Section. Paris, SEVPEN, 652 p.

HENRY L. — 1954. La nuptialité à la fin de l'Ancien Régime. Paris, INED. *Population,* 3, pp. 542-546.

LACHIVER M. — 1969. *La population de Meulan du XVIIe au XIXe siècles (vers 1600-1870). Étude de démographie historique,* École Pratique des Hautes Études, VIe Section. Paris, SEVPEN, 339 p.

Mols R. — 1954-1955-1956. *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVII^e siècle.* Louvain, J. Duculot, S.A. Gembloux, 3 tomes.

Reinhard M. — 1958. La population française au XVIII^e siècle. Paris, INED. *Population,* 4, pp. 619-630.

Terrisse M. et Houdaille J. — 1961. Deux monographies paroissiales sur la population française au XVIII^e siècle. Un faubourg du Havre : Ingouville, un village du Morvan : Saint-Agnan. Paris, INED. *Population,* 2, pp. 282-311.

Valmary P. — 1965. Familles paysannes au XVIII^e siècle en Bas-Quercy. Etude démographique. Paris, INED. *Travaux et documents.* Cahier n° 45, PUF, 192 p.

4. Ouvrages ou articles relatifs à l'étude des isolats et de la consanguinité.

Guyon L. — 1968. *Evolution de la consanguinité à Bois-Vert.* Mémoire soumis à la Faculté des Sciences sociales, économiques et politiques, département d'anthropologie à l'Université de Montréal pour obtenir la maîtrise ès arts en Anthropologie. Ronéotypé.

Jacquard A. — 1970. *Structures génétiques des populations.* Paris, Masson, 396 p.

Sutter J. et Tabah L. — 1948. Les dispenses d'âge au mariage depuis 1889. Paris, INED. *Population,* 4, p. 735.

Sutter J. et Tabah L. — 1948. Fréquence et répartition des mariages consanguins en France. Paris. INED. *Population,* 3, pp. 607-630.

Sutter J. et Tabah L. — 1951. Les notions d'isolat et de population minimum. Paris, INED. *Population,* 3, pp. 481-498.

Sutter J. et Tabah L. — 1951. La mesure de l'endogamie et ses applications démographiques. Paris, *Journal de la Société de Statistique de Paris,* 92, pp. 243-267.

Sutter J. et Tabah L. — 1955. Évolution des isolats de deux départements français. Loir-et-Cher et Finistère. Paris, INED. *Population,* 4, pp. 645-673.

Sutter J. et Tabah L. — 1958. Évolution de la distance séparant le domicile des futurs époux : Loir-et-Cher 1870-1954, Finistère 1911-1953. Paris, INED. *Population,* 2, pp. 227-258.

Sutter J. — 1956. Méthode mécanographique pour établir la généalogie d'une population. Application aux Esquimaux de Thulé. Paris, INED. *Population,* 5, pp. 507-530.

Sutter J. — 1966. Organigrammes pour l'étude mécanographique de la parenté et de la fécondité dans une population. Paris, INED. *Population,* 1, pp. 75-98.

Sutter J. — 1967. Interprétation démographique de la fréquence des groupements sanguins chez les Wayana et les Emerillon de la Guyane. Paris, INED. *Population,* 4, pp. 709-734.

Sutter J. — 1968. Fréquence de l'endogamie et ses facteurs au XIX^e Paris, INED. *Population,* 2, pp. 303-324.

5. Monographies villageoises ou communales. Etudes de sociologie rurale.

Bernot L. et Blancard R. — 1953. *Nouville, un village français.* Publié avec le concours de l'UNESCO. Université de Paris. Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie. Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, VI[e] section. Paris, Institut d'Ethnologie, 447 p.

Bourdieu M.-C. et P. — 1965. Le paysan et la photographie. *Revue française de sociologie,* T. VI-2, pp. 164-174. Paris, Centre d'études sociologiques.

Cuisenier J. — 1966. Affinités entre système économique et système de parenté. La Turquie des villages d'aujourd'hui. Paris, *Études Rurales,* juillet-décembre, n[os] 22, 23, 24, pp. 219-241.

Cuisenier J. et Loux F. — 1966. *Le Châtillonnais. Matériaux et hypothèses pour une recherche ethnologique, sociologique et économique.* Paris, CNRS. Ronéotypé.

Dion-Salitot M. — 1969. *Aspects démographiques, économiques et sociaux d'une commune, Cuvier (Jura). La famille et la terre.* Thèse de 3[e] cycle, ronéotée, 205 p.

Dussourd H. — 1962. *Au même pot et au même feu. Étude sur les communautés familiales agricoles du centre de la France.* Moulins, Impr. A. Pottier & Co, 156 p.

Guigou J. — 1964. Sociologie du mariage dans les villages du Languedoc méditerranéen. Études et enquêtes. *L'économie méridionale* n° 48, octobre-décembre. Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Montpellier, pp. 1-15.

Guigou J. — 1965. Jeunes ruraux dans le Languedoc méditerranéen. Paris, *Études rurales* n° 19, pp. 32-66.

Izard M. — 1963. *Parenté et mariage à Plozévet (Finistère).* Laboratoire d'Anthropologie sociale. Rapport ronéotypé, 160 p.

Jolas T. et Zonabend F. — 1970. *Cousinage et voisinage* in *Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60[e] anniversaire.* Echanges et communications. Paris, Mouton & Co, pp. 169-180.

Jolas T., Verdier Y. et Zonabend F. — 1970. « Parler famille ». Paris, *l'Homme,* X, juillet-septembre 1970, 3, pp. 5-26.

Jollivet M. — 1965. L'utilisation des lieux de naissance pour l'analyse de l'espace social d'un village in « Les transformations des sociétés rurales françaises ». *Revue française de Sociologie,* n° spécial, 1965, VI, pp. 74-95.

Karnoouh Cl. — 1971. L'oncle et le cousin. Paris, *Etudes Rurales.* 42, pp. 7-51.

Loux F. et de Virville M. — 1966. Le système social d'une région rurale : le Châtillonnais. Paris, *Etudes Rurales,* juillet-décembre, 35, pp. 6-135.

Mendras H. — 1953. *Etudes de sociologie rurale. Novis et Virgin.* Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Paris, libr. A. Colin, 138 p.

Rambaud P. — 1962. *Économie et sociologie de la montagne. Albiez-le-Vieux en Maurienne.* École Pratique des Hautes Études, VI[e] section. Paris, A. Colin, 288 p.

Seibel C. et Jegouzo G. — 1964. Démographie descriptive et prévisionelle du milieu agricole. Paris, *Études Rurales,* avril-septembre, n° 13 et 14.

Sociologie comparée de la famille contemporaine. — 1955. Colloques internationaux du CNRS. Paris, éditions du CNRS, 218 p.

Villes et campagnes, Civilisation urbaine et civilisation rurale en France. — 1953. Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, VI[e] Section. Paris, librairie A. Colin, 480 p.

WYLIE L. — 1965. *Village in the Vaucluse. An account of life in a French village.* New-York, Harper and Row Publishers, 375 p.

6. Ouvrages ou articles relatifs à la Normandie.

Atlas historique de Normandie. — 1967. I. Carte des communautés d'habitants. Généralités de Rouen, Caen et Alençon, 1636-1789. Caen, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen.

BAUDRILLART H. — 1885. *Les populations agricoles de la France. Normandie et Bretagne.* Paris, librairie Hachette, 638 p.

BOSQUET A. — 1852. *La Normandie illustrée.* Nantes, Charpentier Père et Fils, 520 p.

BLANQUART Abbé F. — 1909. *Épitaphes et inscriptions du XIII[e] au XVIII[e] siècle, recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne.* Rouen, Impr. Léon Gy, 55 p.

BLOUIN Abbé L. — 1901. *Mœurs et coutumes de Basse-Normandie.* Saint-Lô. Imp. F. Le Tual, 425 p.

CHAUNU P. — 1962. Notes sur « le Neubourg, quatre siècles d'histoire normande ». *Annales* (ESC) n° 6. Novembre-décembre, pp. 1152-1168.

Histoire de Normandie. — 1970. Publiée sous la direction de M. DE BOUARD. Toulouse, Privat, 540 p.

LAISNEY G. — 1944. *Histoire de Normandie.* Rouen, Henri Defontaine, 178 p.

LELIEUR J. — 1953. *Monographie de Vraiville.* Manuscrit réalisé pour l'École régionale d'agriculture d'Arras.

LEROY Ch. — 1929. *Paysans normands au XVIII[e] siècle.* Rouen, Lestringant, 2 vol., 458 p.

NORTIER M. — 1957. Pour l'histoire économique et sociale d'une paroisse normande : Vraiville, Eure. *Annales de Normandie,* n°[s] 3-4. Octobre-décembre, pp. 331-334.

PLAISSE A. — 1964. *L'évolution de la structure agraire dans la campagne du Neubourg.* Paris, Mouton & Co, 127 p.

SEGALEN M. — 1971. La confrérie de charité de Daubeuf-la-Campagne. *Ethnologie française,* 2, pp. 65-88.

SION J. — 1909. *Paysans de Normandie Orientale.* Paris, librairie A. Colin, 544 p.

SOULAS J. — 1934. Villes marchés et villes d'industrie de Haute-Normandie. *Annales de Géographie,* librairie A. Colin, pp. 399 à 413.

Vie à la campagne : meubles normands d'autrefois. — 15 décembre 1920. Collection sous la direction d'Albert Maumené. Paris, Hachette, 50 p.

Références archivistiques :

Archives nationales G 7 502 : correspondance de l'Intendant Roujault à propos de la manufacture Bourdon. Procès-verbal du 26-2-1714 ; lettre du 1-4-1714.

TABLE DES TABLEAUX

1. Nombre de mariages avec un habitant de Vraiville célébrés dans les communes de la Haye-Malherbe, Saint-Didier, Surtauville, Daubeuf 19
2. Profession des hommes mariés, en pourcentage (premier mariage). 32
3. Profession de l'époux et de son père 36
4. Nombre de naissances illégitimes rapporté au total des naissances 40
5. Nombre de naissances intervenant dans les sept premiers mois du mariage 41
6. Nombre de décès d'enfants de moins de un an, rapporté aux naissances (en pourcentage) 41
7. Nombre de décès d'enfants de moins de un an placés en nourrice à Vraiville 42
8. Nombre décennal de mariages 46
9. Nombre de mariage selon les mois de l'année, par périodes de 50 ans 48
10. Estimations de population, en prenant l'hypothèse d'un taux de natalité de 40 ‰, 36 ‰, 30 ‰ 49
11. Dénombrements et recensements de la population de Vraiville. 51
12. Mouvement migratoire (1803-1962) 52
13. Évolution des taux de natalité, nuptialité, mortalité au XVIII[e] 53
14. Évolution des taux de natalité, nuptialité, mortalité aux XIX[e] et XX[e] 53
15. État matrimonial au moment du décès de personnes âgées de 50 ans et plus 55
16. Nombre d'âges exacts, vieillis ou rajeunis, au mariage 57
17. Age moyen au premier mariage 58
18. Age moyen au premier mariage, par période de 50 ans 59
19. Comparaison des âges moyens au premier mariage à Crulai, Sotteville, le Beauvaisis, Tourouvre 59
20. Age au mariage et catégories socio-professionnelles 60
21. Écarts d'âge au mariage et catégories socio-professionnelles .. 61
22. Répartition proportionnelle des âges au premier mariage par groupe d'âge, et par période de 10 ans 62
23. Répartition proportionnelle des âges au premier mariage par groupe d'âge et professions de 1743 à 1962 63
24. Age combiné des époux au premier mariage, par période de 50 ans 65
25. Nombre de mariages unissant un ou deux veufs 66
26. Durée moyenne de l'intervalle veuvage-remariage selon l'âge au remariage (en mois) 66
27. Intervalle veuvage-remariage 67

28. Age au remariage 68
29. Age combiné des époux lorsque l'un des deux ou les deux sont veufs 69
30. Nombre de divorces 70
31. Profession de l'époux des couples divorcés 70
32. Répartition des groupes d'âge au remariage 71
33. Profession des deux conjoints de 1823 à 1962 76
34. Profession de l'époux et de son beau-père de 1706 à 1962 77
35. Professions combinées des beaux-pères 80
36. Évolution des patronymes 83
37. Distribution des mariages consanguins, selon l'origine des informations 85
38. Liens de parenté des unions consanguines 86
39. Catégories socio-professionnelles des époux dans les mariages consanguins 87
40. Coefficients de consanguinité des mariages entre parents 88
41. Résidence des époux au mariage 90
42. Lieu de naissance des conjoints 91
43. Résidents et non natifs qui se marient à Vraiville 92
44. Homochtonie et catégories socio-professionnelles 94
45. Professions combinées dans les unions impliquant les fratries ... 96
46. Nombre de contrats de mariage 100

TABLE DES ANNEXES

1. Actes de mariage 127
2. Transmission familiale des professions 129
3. Tableaux généalogiques 131
4. Tableau de données brutes des professions de l'époux et de son beau-père, au mariage, entre 1706 et 1962 133
5. Détail des mariages entre fratries 135

TABLE DES CARTES

1. Situation de Vraiville dans sa région (C.[1] Atp 71.15.1) 22
2. Plan de Vraiville établi d'après le cadastre de 1825 (C. Atp 71.15.2). 23
3. Extrait de la carte de Cassini, feuille n° 25, publiée vers 1757 (Cl. Atp 71.95.21, A. Guey) 25

TABLE DES FIGURES

1. Courbe décennale des naissances, décès et décès d'enfants de un an de 1706 à 1962 (C. Atp 71.15.3) 39
2. Courbe annuelle des mariages de 1706 à 1969 (C. Atp 71.15.4, 5, 6) .. 43
3. Courbe décennale des mariages de 1706 à 1962 (C. Atp 71.15.7) 46
4. Variations saisonnières des mariages (C. Atp 71.15.8) 47
5. Évolution de la population, de 1803 à 1962, par moyennes décennales (C. Atp 71.15.9) 50
6. Schéma illustrant les liens de parenté entre deux époux ayant cinq couples d'ancêtres communs (C. Atp 71.15.10) 106
7. Schéma illustrant les liens de parenté entre les habitants actuels de Vraiville qui descendent des familles anciennes (C. Atp. 71.15. 13) 110
8. Personnages figurant sur la photo de noces n° 29 (C. Atp 71.15.11). 114
9. Schéma illustrant les liens de parenté entre les personnages de la photo de noces n° 29 (C. Atp 71.15.12) 119

1. C signifie calque.

TABLE DES PHOTOGRAPHIES[1]

1. Photographie aérienne de la commune de Vraiville, Eure (Mission I.G.N., 1971, Elbeuf / 300 / 1912/300).
2. Carte postale montrant la route principale traversant Vraiville (Phot. Atp 71.95.15, A. Guey).
3. Carte postale montrant la mairie de Vraiville (Phot. Atp 71.95.13, A. Guey).,
4. Carte postale montrant l'église de Vraiville démolie en 1940 (Phot. Atp 71.95.1).
5. « Le métier à faire la toile de coton ». Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (Cl. J.-D. Lajoux).
6. Tisserand dans son atelier (Phot. Atp 71.60.5, J. Busch).
7. Paysans de Vraiville à la fin du siècle dernier (Phot. Atp 71.95.16, A. Guey).
8. Elisa Lesieux, posant vers 1860 (Phot. Atp 71.95.2, A. Guey).
9. Un député de l'Eure photographie vers 1910 un vieux paysan de Vraiville qui porte encore la blouse (Phot. Atp 71.95.3, A. Guey).
10. Vieille maison normande (Phot. Atp 71.95.2, R. Segalen).
11. Type de maison de briques (Phot. Atp 71.95.14, A. Guey).
12. La noce de Pierre Fossard avec Marielle Etienne, célébrée à la Haye-Malherbe en 1902 (Phot. Atp 71.95.6, A. Guey).
13. La noce de deux sœurs à Daubeuf-la-Campagne, vers 1900 (Phot. Atp 71.95.4, A. Guey).
14. Carte postale montrant une vue générale de la place du marché de Louviers, vers 1900 (Phot. Atp 71.95.19, A. Guey).
15. Carte postale montrant une vue générale de la place du marché du Neubourg vers 1900 (Phot. Atp 71.95.20, A. Guey).
16. Carte postale montrant la fabrique de poterie Lecuié, à la Haye-Malherbe (Phot. Atp 71.95.18, A. Guey).
17. Maison de briques de Vraiville, construite vers 1850 dans laquelle deux métiers à tisser battaient jusqu'en 1870 (Phot. Atp 71.91.8, R. Segalen).
18. Fac-similé de la première page du contrat de mariage entre Jacques Cyrille Blondel et Désirée Lacour.
19. et 20. Armoire de noces (et détail) (Phot. Atp 71.91.16 et 22, R. Segalen).
21. 22. et 23. Bonnet et châle brodé de mariage (Phot. Atp 71.91.14, 13 et 12, R. Segalen).
24. Gilet de mariage de François Lefebvre (Phot. Atp 71.91.11, R. Segalen).
25. La noce de deux Vraivillais, vers 1910 (Phot. Atp 71.95.5, A. Guey).
26. Groupe de communiantes entourées de leurs parents (Phot. Atp 71.95. 17, A. Guey).
27. Groupe de communiantes entourées de leurs parents (Phot. Atp 71.95.9, A. Guey).
28. Groupe de jeunes adolescents ayant fait leur première communion en 1901 (Phot. Atp 71.95.11, A. Guey).
29. Photo de noce de deux Vraivillais en 1908 (Phot. 71.60.11, J.-D. Lajoux).
30. Groupe des frères de la confrérie de Charité de Daubeuf-la-Campagne (Phot. Atp 70.79.1, J. Busch).
31. 32. et 33. Confrérie de la Charité de Daubeuf-la-Campagne qui desservait Vraiville : le tintenellier, le char mortuaire et le drap mortuaire (Phot. Atp 70.85.9, 4 et 17, R. Segalen).

1. Les documents n° 2, 3, 4, 12, 13, 25 à 28 sont dus à l'obligeance de M^me^ Lemaître ; 8, 11, 19 à 24, de M^me^ Delamare ; 7, M^me^ Lhérondel ; 29, M. Lelieur ; 30 à 33, M. Van Heule.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

CHAPITRE PREMIER. **Matériel et méthodes de l'étude** 11

I. DÉPOUILLEMENT DE L'ÉTAT CIVIL 11
1. État civil ancien 11
2. État civil sécularisé 12
3. Recueil des actes 13

II. RECONSTITUTION MÉCANOGRAPHIQUE DES GÉNÉALOGIES 14
1. Méthode 15
2. Limites de la méthode 17

III. ÉTUDE DES DISPENSES 19

CHAPITRE 2. **Description géographique et historique de Vraiville. Catégories socio-professionnelles** 21

I. SITUATION ET DESCRIPTION DU VILLAGE 21

II. HISTORIQUE DE VRAIVILLE 24

III. ÉVOLUTION DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES 30
1. Définition des catégories socio-professionnelles 30
2. Évolution des catégories socio-professionnelles 32
3. Structure socio-professionnelle actuelle ; aperçu de la production 33
4. Évolution des professions dans une même famille 35

CHAPITRE 3. **Mouvement de la population** 39

I. ÉVOLUTION DU MOUVEMENT NATUREL 39
1. Courbe décennale des naissances 39
2. Courbe décennale des décès 40
3. Courbe des mariages 42

II. ÉVOLUTION DE LA POPULATION 49
1. Au XVIII[e] 49
2. Population au XIX[e] et XX[e] 51
3. Mouvement migratoire 52
4. Taux de natalité, nuptialité, mortalité 52

Chapitre 4. **La nuptialité** 55

I. Célibat définitif 55

II. Age au mariage 56
1. Age approximatif et âge exact 56
2. Age des nouveaux mariés 58
3. Age au mariage et catégories socio-professionnelles 60
4. Répartition par groupes d'âge 64
5. Age combiné des époux au premier mariage 64

III. Veuvage et remariage 64
1. Intervalle veuvage-remariage 66
2. Age au remariage 66

IV. Les divorces 69

Chapitre 5. **L'alliance** 73

I. Structure du réseau des alliances 75
1. L'homogamie socio-professionnelle 75
2. Endogamie patronymique 83
3. Les mariages consanguins 84
4. L'univers spatial de l'alliance 89

II. Rôle de l'alliance 99
1. Le contrat de mariage 99
2. Fonctions de l'alliance 103
3. Les alliances dans le tableau généalogique 4124-4125 103
4. Fonctions de l'alliance à l'époque moderne 109

Chapitre 6. **Le rituel du mariage** 111

I. Folklore du mariage a la fin du XIX[e] 112
1. Avant la noce 112
2. Le jour des noces 113
3. Les prolongements des cérémonies nuptiales 115

II. Les photos de noces 115

III. Une cérémonie de mariage a l'époque actuelle 119

Conclusion 121
Annexes 125
Bibliographie 137
Table des tableaux 143
Table des annexes 145
Table des cartes 145
Table des figures 145
Table des photographies 147
Table des matières 149

IMPRIMERIE A. BONTEMPS
LIMOGES (FRANCE)
Dépôt légal : 1er trimestre 1973

N° d'Editeur : 360